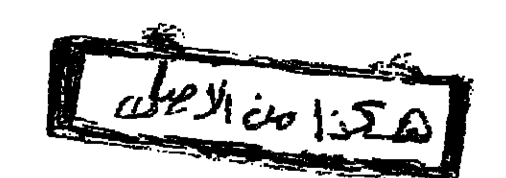


DERNIÈRE ÉDITION –

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

AVEC LE SUPPLÉMENT DU DIMANCHE

QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11929 — 4,80 F — DIMANCHE 5 - LUNDI 6 JUIN 1983

5, rue des Italiens 75427 Paris Cedex 09 – Tél. : 246-72-23

Le gouvernement est décidé à « matraquer » les policiers séditieux

Les manifestations organisées vendredi 3 juin à Paris par deux syndicats de policiers, dont les mots d'ordre étaient très politisés, ont provoqué une très vive réaction de la part du gouvernement. Le préfet de police de Paris, M. Périer, a démissionné, et le directeur général de la police nationale, M. Cousseran, a été relevé de ses fonctions. M. Mauroy accuse M. Chirac de mettre de l'huile sur le feu. A Matignon, on se déclare disposé à « matraquer » les fonctionnaires de police se livrant à une opération de déstabilisation. Pour sa part, M. Defferre n'a pas tenu, le samedi 4 juin, la conférence de presse prévue. Le ministre de l'intérieur a exigé que les conclusions des deux enquêtes administratives demandées à propos des manifestations soient remises dès lundi soir. Ces enquêtes devront notamment déterminer si certains responsables ont joué un « rôle séditieux ».



(Dessin de PLANTU.)

Le « coup de sang » de M. Mauroy

Pour indécente qu'elle fût, l'exploitation par l'opposition de l'émotion provoquée chez les policiers par la mort de deux des leurs relevait des mœurs politiques habituelles. Sa seule singularité semblait tenir, depuis deux jours, à des outrances verbales que la gauche avait généralement plus de scrupules à éviter, pour sa part, quand elle incarnait l'opposition.

Les débordements auxquels cette exploitation a donné lieu, vendredi 3 juin, à Paris, après la cérémonie officielle en hommage aux deux victimes, ont pris, en revanche, une tonalité politique inquiétante. Le pouvoir ne pouvait pas ne pas la sanctionner sauf à abdiquer toute autorité.

C'est la première fois, sous la Vᵉ République, que des policiers manifestent en aussi grand nombre, à Paris, en réponse à des mots d'ordre purement partisans et avec des arrière-pensées strictement politiques. A la fin de la IVᵉ, les manifestations du 13 mars 1958, qui avaient provoqué une crise au ministère de l'intérieur et le changement du préfet de police, avaient rassemblé beaucoup plus de monde, puisqu'il y eut, ce jour-là, près de sept mille policiers devant le Palais-Bourbon, mais ses motivations étaient essentiellement alimentaires.

Pour la première fois depuis le printemps 1981, on a vu des policiers et des C.R.S. en tenue et en service, chargés d'assurer le maintien de l'ordre sur la voie publique, exprimer ostensiblement leur solidarité avec des manifestants qu'ils étaient censés contrôler et qui ont reçu à la fois l'appui direct de l'extrême droite, en la personne du président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, et l'appui moral du principal parti de l'opposition, le R.P.R.

Les conséquences de ces manifestations, qui ne font pas, loin de là, l'unanimité parmi les policiers, ne doivent pas être exagérées. Conduite par des fonctionnaires dont le rôle est d'assurer le respect du régime légitime et dont la tradition républicaine exige un devoir de réserve supérieur à celui des autres membres de l'administration de l'État, cette fronde a néanmoins provoqué une très vive réaction du premier ministre.

Un « double jeu »

M. Pierre Mauroy en a attrapé, selon ses collaborateurs, un véritable « coup de sang ». Les choses n'ont pas traîné. Convoqué à l'hôtel Matignon alors que la manifestation de l'après-midi n'était pas encore terminée aux abords mêmes de l'Élysée, le ministre de l'intérieur s'est entendu demander sans délai deux « têtes » : celle du préfet de police et celle du directeur général de la police. Ces deux démissions ont été annoncées dès le retour de M. Gaston Defferre à la place Beauvau. D'autres sanctions seront prises contre les instigateurs des deux manifestations du vendredi matin et du vendredi après-midi.

Tel est l'objectif de l'enquête administrative ouverte à la demande du premier ministre. M. Mauroy est décidé à faire preuve de la plus grande fermeté. « On va matraquer », dit-on dans son entourage. Le chef du gouvernement s'est même montré très vif à l'égard du secrétaire d'État chargé de la sécurité publique, M. Joseph Franceschi, qui se montrait compréhensif à l'égard des policiers en colère.

Publiquement, le courroux de M. Pierre Mauroy vise uniquement M. Jacques Chirac qui rend le gouvernement responsable de créer « une sorte de climat qui favorise la délinquance » (le Monde du 4 juin). Le premier ministre souligne qu'une telle assertion relève uniquemnt de la polémique. Il n'y a pas, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, plus de policiers tués dans l'exercice de leur mission qu'il n'y en avait auparavant. L'Hôtel Matignon a diffusé un tableau statistique visant à rappeler les données de la réalité.

De même, M. Mauroy pense que le président du R.P.R. contribue lui-même par ses déclarations à entretenir le « climat » qu'il dénonce. M. Mauroy y voit une illustration du « double jeu » et du « double langage » de l'opposition, dont la démarche consiste, selon lui, à « semer le trouble et le doute » parmi les Français sur la capacité de la gauche à diriger le pays.

On peut, certes, relever que le Jacques Chirac qui joue actuellement sur la psychose d'insécurité n'est pas le même que celui qui affichait une extrême modération, le 5 mai dernier, dans les colonnes du *Monde*, allant jusqu'à souligner que « l'opposition ne doit pas attiser les conflits ».

Mais le premier ministre se tromperait, assurément, s'il estimait qu'une polémique sur ces thèmes vitaux pour la continuité démocratique, si justifiée qu'elle apparaisse, permettrait d'occulter les responsabilités de la majorité dans le désenchantement général qui sert de terreau aux extrémismes.

En regard de cet avertissement politique du 3 juin, les divergences qui lézardent le parti socialiste à l'approche du congrès de Bourg-en-Bresse n'en deviennent-elles pas que plus suicidaires pour le pouvoir ? Reçu à l'hôtel Matignon quelques heures avant le ministre de l'intérieur – pure coïncidence ! – M. Edmond Maire notait, vendredi, que la cohérence interne de la majorité constitue la condition *sine qua non* de la réussite de la politique de gauche. « Il ne faut pas, disait-il, que cette politique soit minée de l'intérieur. »

Le fait que le secrétaire général de la C.F.D.T. n'ait pas toujours été le plus zélé en ce domaine ne diminue pas la valeur de ce conseil.

ALAIN ROLLAT.

(Lire nos informations pages 9 à 11.)

La cohérence et la cohésion

DES policiers qui manifestent dans la rue, jusqu'aux portes de l'Elysée, qui s'en prennent nommément au ministre de la justice, qui transforment une émotion légitime en menace symbolique mais, par là même, très significative contre le pouvoir en place, c'est, déjà, très inquiétant.

Qu'en face d'eux les forces chargées de maintenir l'ordre et de préserver les institutions de la République et les hommes qui les incarnent transigent, si peu que ce soit, c'est encore plus grave. Ce n'est pas tolérable.

A moins de laisser se développer une entreprise de déstabilisation, qui prend aujourd'hui cette forme-là et qui en trouvera d'autres demain, le président de la République, le gouvernement, doivent réagir.

Encore faut-il que le pouvoir et ceux qui le soutiennent retrouvent un crédit, rétablissent une confiance, qu'une absence de cohérence et de cohésion réduit chaque jour. Il ne suffira pas de changer quelques hauts fonctionnaires.

∴

La gauche au pouvoir n'a pas réussi, malgré quelques efforts méritoires, à traiter de manière satisfaisante le problème de la police.

Choisi pour sa réputation d'homme de caractère, le ministre chargé du maintien de l'ordre a paru s'intéresser d'abord à la décentralisation. On lui a adjoint un secrétaire d'Etat qui, comme « ministre de la police », a fait une autre politique ou, du moins, a infléchi celle qui s'amorçait. Dans le même temps, le pouvoir, au plus haut niveau, a donné la préférence aux corps militarisés du maintien de l'ordre et de la sécurité. Tout cela n'est pas très cohérent.

∴

On pourrait en dire autant de plusieurs autres domaines de l'action gouvernementale, et, il n'en faut pas plus pour alimenter la critique de l'opposition, laisser le champ libre à tous les corporatismes et redonner espoir à ceux qui rêvent de rejeter la gauche autrement que par les suffrages.

Fait aggravant, les fluctuations dans l'exercice du pouvoir s'accompagnent au sein de la majorité d'une singulière absence de cohésion. La préparation du prochain congrès du parti socialiste semble l'emporter sur toute autre considération.

A. L.

(Lire la suite page 11.)

La relève du contingent français à Beyrouth

Le ministre français de la défense, M. Charles Hernu, a prévu de se rendre, avant la mi-juin, au Liban pour inspecter, notamment, le contingent français de la force multinationale de Beyrouth, qui vient d'être relevé. De son côté, le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, a indiqué qu'il n'était pas question, pour le moment, de renforcer ce contingent, même si la France était prête à négocier, en accord avec tous les partenaires, une extension géographique de la mission confiée, par mandat international, à cette force de cinq mille sept cents hommes.

Des « légionnaires-gendarmes » dans un nœud de vipères

De notre envoyé spécial

Beyrouth. – « *Moi petit chef, lui big boss !* ». Avec une pointe d'accent germanique, le sergent-chef de la légion étrangère présente à une famille palestinienne du quartier de Chatila le général de brigade Jean-Claude Coullon, commandant la légion étrangère et la 31ᵉ brigade.

Une section du 2ᵉ régiment étranger d'infanterie vient tout juste de prendre possession de son poste d'observation dans l'ancien camp, à l'intérieur de la ville de Beyrouth, où périrent, le 17 septembre dernier, un millier de réfugiés palestiniens. La 31ᵉ brigade, composée de légionnaires et de « marsouins » (1), a remplacé, cette semaine, dans le Grand-Beyrouth, des éléments de la 9ᵉ division d'infanterie de marine qui, depuis quatre mois, formaient le contingent français de la force multinationale d'interposition dans la capitale libanaise.

Autour des parents, les huit enfants de la famille palestinienne de Chatila ne font pas la différence entre les « bérets verts » de la relève et les « bérets noirs » qui s'en retournent en France. Pour eux, qui offrent le thé au général Coullon et qui ont accepté la tranformation de leur échoppe désaffectée en poste militaire, c'est la même armée française qui – avec ses trois postes répartis dans l'ancien camp – va assurer la sécurité de ce quartier où grouillent trente mille personnes, dont 90 % de Palestiniens, revenues après les massacres.

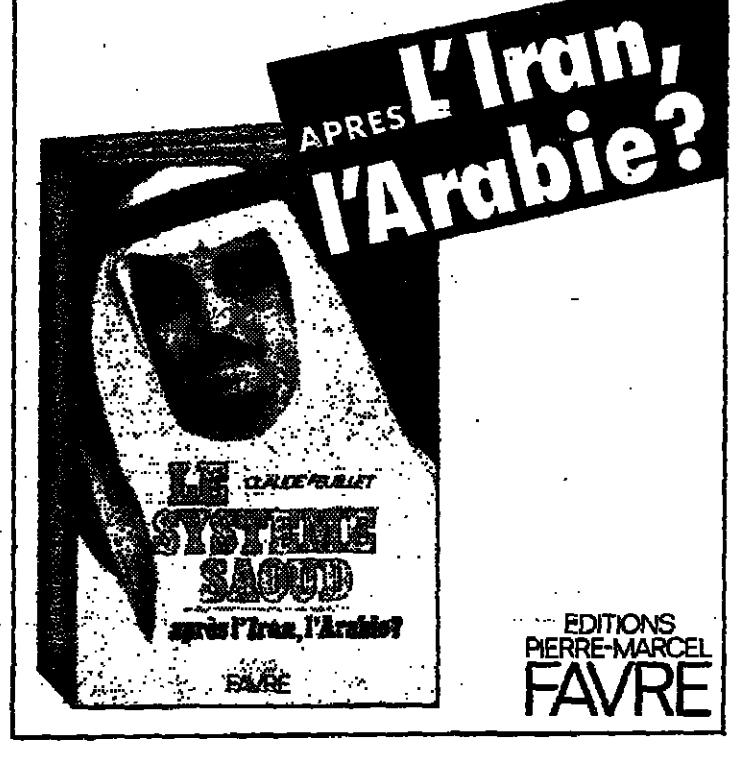
Entre les Palestiniens, qui baragouinent l'anglais, et les légionnaires, plus vrais que nature, on parle par gestes, mimiques ou petit-nègre. Signe que l'usage de la langue française cède du terrain : les gamins disent « *hello* » et les anciens « *bonjour* ». Dans un coin du poste de garde, a été jeté un attaché-case dont la découverte venait de mettre en émoi les ruelles voisines et qu'un des légionnaires a ouvert, avec d'infinies précautions, pour le trouver vide.

Deux mille légionnaires du 2ᵉ régiment étranger d'infanterie (en Corse), du 1ᵉʳ régiment étranger de cavalerie (dans le Vaucluse) et « marsouins » du 21ᵉ régiment d'infanterie de marine (dans le Var) vont, désormais, vivre jusqu'au mois d'octobre dans le Grand-Beyrouth, aux côtés de deux mille « marines » américains, de seize cents bersaglieri italiens et cent cinquante dragons de la Reine britanniques.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 3.)

(1) Un « marsouin » est un soldat de l'infanterie de marine (anciennement, armée coloniale).



Dates

RENDEZ-VOUS

5 juin. *Montréal :* Conférence mondiale sur l'indépendance de la justice (jusqu'au 10).
Centième anniversaire du premier voyage de l'Orient-Express.

6 juin. *Pékin :* Session de l'Assemblée nationale populaire pour élire le président de la République.
Chili : Journée d'action des commerçants contre la politique économique du gouvernement.
Espagne : Grève des transports aériens.
Addis-Abeba : Ouverture du dix-neuvième sommet de l'O.U.A. (jusqu'au 11).
Belgrade : Sixième conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

7 juin. Visite à *Paris* du secrétaire d'Etat américain M. Shultz (jusqu'au 10).

8 juin. *Genève :* Reprise des négociations START.
Paris : Réunion des ministres des affaires étrangères de l'alliance atlantique (jusqu'au 10).
Inde : Début d'une tournée de Mme Indira Gandhi en Europe (jusqu'au 18).

9 juin. *Paris :* M. Mitterrand *reçoit le premier ministre* australien M. Bob Hawke.
Grande-Bretagne : Elections générales.

10 juin. *Maroc :* Elections législatives et municipales.
Danemark : Session de printemps de l'OTAN (jusqu'au 13).

SPORTS

11 juin : Finale de la Coupe de France de football au Parc des Princes.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

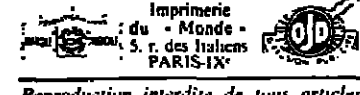
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LES TARIFS DU MONDE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 16 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

IL Y A DIX ANS, LE CHANCELIER BRANDT EN ISRAEL

La « paix morale » de l'Allemagne avec l'Etat des survivants

Le 7 juin 1973, pour la première fois, un chef de gouvernement allemand – à ce titre héritier juridique du Reich nazi même s'il en avait été l'un des adversaires les plus courageux – mettait le pied sur le sol de l'Etat créé par les survivants de l'holocauste. Evénement symbolique d'une considérable portée, s'inscrivant dans l'un des rapports internationaux les plus difficiles qu'on puisse concevoir : non pas une « réconciliation » au sens plein du terme, inconcevable en la matière, mais une normalisation fondée sur la condamnation par Bonn d'un passé monstrueux.

Cette visite n'aurait pu, en effet, se concevoir sans l'effort du premier chancelier de la République fédérale, Konrad Adenauer. La date essentielle à cet égard aura été le 10 novembre 1952, jour où fut signé, à Luxembourg, entre le chancelier et M. Moshe Sharett, ministre israélien des affaires étrangères, un traité portant sur des réparations matérielles de la République fédérale à l'Etat hébreu pour le génocide de six millions de juifs. La République fédérale s'engageait à verser, en douze ans, 3 milliards de deutschemarks à Israël et 450 millions à des organisations juives.

En outre, la R.F.A versait à titre individuel des réparations à des citoyens israéliens qui avaient souffert du nazisme. Celles-ci ont atteint, à elles seules, un montant annuel total de 250 millions de dollars, pour diminuer ensuite peu à peu.

L'Allemagne occidentale est le seul des deux Etats allemands à avoir consenti un tel effort. La R.D.A., pour sa part, a toujours refusé, justifiant cette attitude paradoxale par l'absence d'un traité de paix global avec une Allemagne unifiée. Les Allemands de l'Est avaient, en revanche, payé de très importantes réparations pendant de longues années à l'U.R.S.S. pour dommages de guerre.

La « souillure du nom allemand »

Les négociations entre Israël et la République fédérale furent longues et pénibles, bien que l'atmosphère, glaciale au début, se soit progressivement améliorée. Elles avaient été préparées par l'un des *principaux* collaborateurs d'Adenauer, M. Blankenhorn, qui noua des contacts avec un dirigeant du bureau européen du Congrès juif mondial à Londres, M. Noah Barou.

Ce dernier exigea d'abord que le chancelier Adenauer reconnaisse publiquement devant le Bundestag « *la responsabilité de sa nation dans les actes du régime nazi contre les juifs* ». Le chancelier devrait également promettre que l'Allemagne de l'Ouest réparerait les pertes matérielles subies par les juifs. Le chancelier fit droit à ces exigences dans une déclaration devant le Parlement le 27 septembre 1951.

Tout en affirmant que la grande majorité des Allemands avaient « *abhorré les crimes perpétrés contre les juifs et n'y avaient pris aucune part* » et même que « *beaucoup d'Allemands, au mépris des dangers encourus sous le régime national-socialiste, avaient porté secours à leurs compatriotes juifs par conviction religieuse et poussés par leur conscience et par la honte de la souillure infligée au nom allemand* », Adenauer admit que des crimes inqualifiables avaient été commis au nom de ce peuple, « *ce qui exigeait une réparation morale et matérielle* ».

Manifestations à Jérusalem

Dans l'intervalle, le gouvernement israélien avait adressé, le *12 mars 1951*, dans une note aux puissances d'occupation une demande d'indemnisation s'élevant à 1,5 milliard de dollars, somme qui était censée représenter les frais occasionnés par la réinstallation en Israël de 500 000 juifs entre 1933 et 1950. Mais l'État juif n'existant pas encore à l'époque hitlérienne, sa requête n'était pas juridiquement recevable. La République fédérale devait donc prendre l'initiative d'une procédure de gré à gré. Les Allemands se déclarèrent incapables de payer une telle somme. Ils proposèrent de la réduire et de l'acquitter en marchandises et en équipements, non en devises, dont, à l'époque, ils étaient très dépourvus.

On s'entendit finalement sur un total de 821 millions de dollars payables à Israël en douze ans et en marchandises. Sur cette somme, 107 millions seraient reversés par l'Etat juif à la Jewish Claim Conference. Les négociations engagées le 20 mars 1952, près de Luxembourg, furent conclues le 10 novembre suivant non sans que la Knesset, appelée à approuver leur ouverture, ait été assiégée à Jérusalem par une foule de manifestants. L'un des *grands animateurs* de la campagne contre toute négociation avec l'Allemagne fédérale n'était autre que M. Menahem Begin. Lorsque l'accord fut conclu, Ben Gourion, chef du gouvernement israélien, remarqua : « *C'est un grand jour, mais les Allemands ne paieront jamais.* »



L'Allemagne se débarrassant du « juif Einstein » (caricature nazie de 1933).

En fait, la République fédérale respecta scrupuleusement ses engagements. Son activité économique bénéficia du paiement de ces réparations acquittées essentiellement sous forme de livraisons de son industrie.

Entre autres réalisations dues largement à l'aide allemande, on peut *citer* la ligne de *chemin* de fer reliant Tel-Aviv à Beersheba, capitale du Néguev. Une flotte de commerce fut livrée à l'Etat juif.

Un accord militaire

Un grand paquebot, le *Théodore-Herzl*, appareilla de Hambourg pour Israël, tandis que, sur les quais du port, une chorale d'ouvriers des chantiers navals saluaient le départ du navire en chantant l'hymne national israélien.

Ces livraisons de marchandises furent complétées ensuite par un accord de coopération militaire qui témoignait à lui seul de la profonde modification des situations respectives des deux partenaires. Au début, la conclusion de l'accord de *réparation* tenait au désir de remplir une obligation morale à l'égard des juifs, mais aussi d'établir dans le monde le prestige d'une nouvelle Allemagne démocratique surgie des décombres de la catastrophe de 1945.

Le geste avait suscité à l'époque de violentes critiques en Israël. Au contraire, l'accord militaire fut conclu d'abord, en 1957, de façon secrète et à la demande des Israéliens, entre MM. Shimon Pérès, directeur général de la défense israélien, et Franz Josef Strauss, ministre allemand de la défense. L'Allemagne fédérale livrerait des tanks et des camions, et Israël, déjà producteur d'armes, fournirait de son côté à la R.F.A. des mitraillettes et des lance-grenades.

Cet accord fut-il confirmé ensuite lors du célèbre entretien entre le chancelier Adenauer et Ben Gourion, le 14 mai 1960, à New-York, dans un appartement de l'hôtel Waldorf Astoria ? Ce point d'histoire est encore aujourd'hui controversé. Mais l'aide allemande, qui devait venir à expiration en 1964, fut sans doute prolongée et vraisemblablement élargie, au moins sur le terrain civil. Cette entrevue devait entraîner la rupture entre Bonn et dix Etats de la Ligue arabe, dont l'Egypte, qui *reçut*, en février 1955, en grande pompe, au Caire, Walter Ulbricht. Le gouvernement israélien consentit alors à avoir des relations diplomatiques avec l'Allemagne fédérale (mai 1955), dont le premier ambassadeur fut M. Pauls, diplomate de grand talent et au passé irréprochable, qui arriva en Israël en août 1955. Toutefois, lors de sa visite, le chancelier Brandt dut encore affronter des manifestations d'hostilité irréductible.

Une « honte collective »

Les Allemands de l'Ouest n'ont jamais reconnu la notion de culpabilité collective, mais, tout au plus, pour reprendre l'expression du premier président de la République fédérale, Théodore Heuss, celle d'une « *honte collective* ». « *La formule « culpabilité collective » est une simplification primaire*, avait-il déclaré le 7 décembre *1949*, au cours d'une cérémonie de la Société pour la coopération judéo-chrétienne de Wiesbaden. *C'est une déformation de ce genre que les nazis avaient l'habitude d'appliquer aux juifs, le fait d'être juif contenant déjà en soi le phénomène de culpabilité. Mais quelque chose ressemblant à une honte collective a grandi à partir de cette période et est resté. Le pire méfait de Hitler a été de nous contraindre à cette honte d'avoir eu en commun avec ses complices et lui le nom d' « Allemands* ».

Néanmoins, l'initiative du chancelier Adenauer, la volonté de l'Allemagne fédérale de réparer dans toute la mesure du possible ne serait-ce qu'une partie de l'énorme crime commis en son nom, puis la visite à Jérusalem d'un chancelier Brandt, opposant irréductible au nazisme, qui n'avait pas hésité à s'agenouiller *sur les marches du mémorial* aux vitimes du ghetto de Varsovie, avant de se recueillir au mémorial de Yad Vachen, auront profondément modifié la conscience collective des Israéliens et leur attitude à l'égard de l'Allemagne.

Seule cette « paix morale » pouvait permettre à des millions de jeunes Allemands de se pencher sur le sinistre passé de leur pays avec le sentiment que celui-ci avait reconquis le droit au respect dans la communauté des nations.

ROLAND DELCOUR.

7 juin 1982

Hissène Habré s'empare de N'Djamena

Le lundi 7 juin 1982, à l'aube, les commandos de M. Hissène Habré, quelques centaines d'hommes des Forces armées du Nord (FAN), pénètrent dans N'Djamena que *leurs adversaires partisans de* M. Goukouni Oueddeï ont évacuée en catastrophe. La plupart des fuyards traversent le Chari qui forme la frontière avec le Cameroun. Une cinquantaine de milliers d'habitants ont également trouvé un *refuge provisoire* sur l'autre berge du fleuve. Les FAN n'auront qu'à réduire quelques noyaux de combattants, souvent abandonnés par leurs chefs, pour contrôler une ville qui affiche les cicatrices béantes laissées par les très durs combats de 1980. M. Hissène Habré, le plus opiniâtre et le mieux organisé des chefs de guerre tchadiens, a gagné son pari : quand la nouvelle de la chute de N'Djamena fait le tour du monde, en fin de matinée, il n'y a pas eu d'effusion de sang, et la population demeurée sur place a fait une *ovation* aux vainqueur.

Deux mois plus tard, les FAN occuperont l'ensemble du Sud, partie la plus peuplée du pays, que le lieutenant-colonel Kamougué, figure la plus en vue de cette région, a quitté à la dernière minute. M. Hissène Habré s'imposera ensuite sur la scène internationale, puisqu'il participera au sommet franco-africain, siégera aux Nations unies en attendant que ses représentants occupent, le 6 juin prochain, à Addis-Abeba, le fauteuil du Tchad au sommet annoncé de l'O.U.A.

Lorsque tomba N'Djamena, on savait depuis de longs mois que M. Hissène Habré était en train de prendre le dessus. En novembre 1981, le colonel Kadhafi avait donné l'ordre à ses hommes de se replier sur l'extrême nord du pays – la bande d'Aozou – occupé depuis une dizaine d'années par la Libye. Le coût de l'*entretien* d'un corps expéditionnaire de plus en plus démoralisé, l'incapacité à réduire les repaires des FAN dans l'est du pays frontalier du Soudan *ennemi* et un isolement diplomatique croissant expliquaient cette marche arrière. Elle laissait le champ libre à la petite troupe bien organisée de M. Hissène Habré.

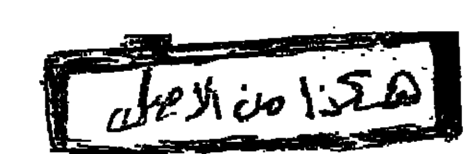
En l'espace de quelques mois, ce dernier allait marquer plusieurs *points, s'emparant d'Abéché* – la principale agglomération de l'est, – remontant sur Faya-Largeau, imposant rapidement ses troupes comme la principale force militaire du pays, en dépit des fournitures d'armes, notamment par la France, à M. Goukouni Oueddeï et de la présence d'une inefficace Force interafricaine de paix installée à Ati, dans le centre du pays, à N'Djamena et au nord de la capitale.

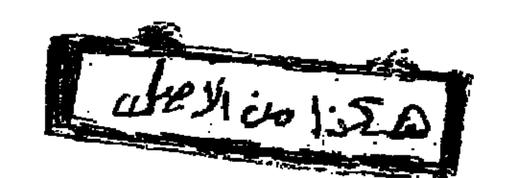
M. Hissène Habré devait ensuite suffisamment consolider ses positions dans le nord et dans l'est du Tchad pour que l'Organisation de l'unité africaine invite, en février, M. Goukouni Oueddeï à négocier avec le rival puissant. Devant le refus du président tchadien, les FAN allaient continuer leur progression, faisant alterner des coups de main bien préparés et de longues palabres avec des chefs traditionnels. Les opérations montées par la coalition alors en place à N'Djamena pour tenter d'enrayer ces progrès allaient se solder par des échecs, ne laissant plus guère de doute sur l'issue du conflit.

Fin *mai*, alors que la coalition au pouvoir à N'Djamena se désorganise ouvertement, plusieurs factions mettant en cause l'autorité de M. Goukouni Oueddeï, les FAN estiment que la situation peut leur permettre de s'emparer de la capitale sans effusion de sang. Pour M. Hissène Habré, agir promptement offre le double attrait d'imposer son autorité avant la réunion du sommet annuel de l'O.U.A., prévu début août à Tripoli, et le sommet franco-africain, qui se réunira début octobre à Kinshasa. Ses émissaires à travers le continent sont, entre-temps, parvenus à rallier à leur cause la plupart des États dits « *modérés* ».

La victoire de M. Hissène Habré, tournant capital dans l'histoire tumultueuse du Tchad, ne signifiait pas pourtant que la paix fût acquise. *La Libye appuie*, en effet, depuis neuf mois, dans le nord du pays, une rébellion qui a formé, à Bardeï, au cœur du Tibesti, un « *gouvernement* » au sein duquel on retrouve les principaux partenaires de l'ancienne coalition de N'Djamena, autour de M. Goukouni Oueddeï. Autre sujet d'amertume pour le nouveau chef d'État tchadien : ruiné par des années de guerre, son pays souffre depuis plusieurs mois d'une très grave sécheresse.

JEAN-CLAUDE POMONTI.





Etranger

LA LIBÉRATION DU DOCTEUR AUGOYARD

Une grâce soviétique

Les circonstances dans lesquelles intervient la grâce du docteur Augoyard assombrissent un événement dont chacun ne voudrait que se réjouir. Les diplomates afghans énoncent une contre-vérité quand ils affirment que le gouvernement français n'avait pas « officiellement » demandé la libération du jeune médecin. Veut-on mettre en vedette l'intervention — efficace peut-être, mais parallèle — de M. Georges Marchais ?

Mais qui se laissera tromper par cette mise en scène « a posteriori » surtout parmi ceux qui avaient entendu, de leurs propres oreilles, des personnalités soviétiques annoncer, quelques jours à peine après le procès de Kaboul, que le docteur Augoyard « pourrait » être libéré fin avril ?

Les menaces proférées à l'adresse de quiconque — médecin, mais sans doute aussi journaliste — oserait encore prendre le risque de pénétrer « illégalement » en Afghanistan ne peuvent que faire craindre un repliement un peu plus accentué encore de ce pays sur lui-même — et sous la main de fer d'un occupant soviétique de moins en moins tolérant.

Telle est la réalité dont il faut tenir compte. Tout est bien, sans doute, qui finit bien, et il faut espérer que le docteur Augoyard regagnera effectivement la France dans les jours prochains. Mais tous les témoignages dont on peut disposer indiquent que, s'il a été arrêté, jugé dans les conditions que l'on sait et condamné, c'est beaucoup moins sur l'initiative du régime en place, à Kaboul, que sur celle de ses protecteurs soviétiques. *Et il y a tout lieu de penser que s'il est gracié avec plus d'un mois de retard par rapport à ce qui avait été officieusement annoncé*, c'est parce que Moscou a voulu *faire « payer » à Paris* — indirectement mais sans ambiguïté — l'expulsion, au début du mois d'avril, d'une cinquantaine de ses diplomates.

Doit-on considérer qu'une page est ainsi tournée ? Dans le contentieux franco-soviétique peut-être, même si le sort du docteur Augoyard n'en était qu'un des éléments et si le geste humanitaire qui vient d'être enfin consenti *ne saurait être* considéré autrement que comme *un retour à un minimum* d'équité, non comme une faveur.

Plus douteuses sont les intentions de l'U.R.S.S. concernant un pays qu'elle considère comme faisant partie de son glacis. Les signaux en provenance de Moscou sont sur ce point contradictoires et si l'on parle volontiers, au Kremlin, de la recherche d'une *« solution politique »*, rien n'indique que M. Andropov et *ses partenaires* envisagent sérieusement, à Kaboul, d'autre issue que le maintien du régime qu'ils y ont imposé.

Paris rappelle les multiples démarches effectuées en faveur du médecin français

Le docteur Philippe Augoyard sera expulsé dans deux ou trois jours, a annoncé le vendredi 3 juin le chargé d'affaires d'Afghanistan à Paris, M. Abdullah Keshtmand, confirmant en même temps que le médecin français emprisonné à Kaboul avait été gracié.

Le deuxième conseiller de l'ambassade, M. Hamid Nezam, a pour sa part déclaré que *« l'intervention de M. Georges Marchais a joué un rôle déterminant dans la libération »* du jeune médecin français. M. Nezam a en outre affirmé qu'à *« aucun moment la France n'a demandé officiellement la libération du docteur Augoyard »*.

« Il n'y a jamais eu de négociations entre le gouvernement français et l'Afghanistan », a poursuivi M. Nezam. La libération du docteur Augoyard constitue *« un geste de bonne volonté envers le peuple français »*, a déclaré M. Nezam, qui a ajouté : *« A aucun moment, les Soviétiques ne sont intervenus dans cette affaire. »*

« Le docteur Augoyard sera très certainement directement transféré de sa prison à l'aéroport sans passer par l'ambassade de France à Kaboul », a encore déclaré M. Nezam, qui a enfin lancé un avertissement aux confrères du docteur Augoyard : *« Nous aurons une approche plus sévère pour ceux qui rentreront à l'avenir »* en Afghanistan.

Le ministère français des relations extérieures a indiqué qu'il avait été informé le même jour par le chargé d'affaires afghan de la mesure de grâce dont bénéficiait le docteur Augoyard. Interrogé sur la déclaration de M. Nezam, le porte-parole du Quai d'Orsay a cependant souligné que le gouvernement français n'avait cessé *d'« effectuer des démarches »* afin d'obtenir la libération du jeune médecin. Se refusant à tout autre commentaire, le porte-parole a rappelé les précédentes déclarations du ministère au sujet des interventions effectuées, dès l'annonce de l'arrestation du docteur Augoyard, afin qu'il puisse être remis en liberté.

Rappelons que le médecin français, qui effectuait une mission humanitaire dans des zones contrôlées par la résistance afghane pour le compte de l'organisation Aide médicale internationale, avait été fait prisonnier le 16 janvier dernier. Le 13 mars, un tribunal de Kaboul l'avait condamné à huit ans de prison pour être *« entré illégalement »* en Afghanistan et *« avoir collaboré avec des éléments contre-révolutionnaires »*.

De nombreuses organisations se sont félicitées de la grâce accordée au docteur Augoyard. L'association Médecins sans frontières y voit une *« victoire de l'opinion publique »* mais réaffirme son *« droit imprescriptible d'apporter des soins à ceux qui en ont un besoin urgent »*. Pour sa part, le Comité de défense des libertés et des droits de l'homme, que préside M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F. *« se félicite très vivement que les autorités afghanes aient tenu compte de la demande qu'il leur avait adressée au sujet de Philippe Augoyard »*.

République Sud-Africaine

La Cour suprême de justice autorise des travailleurs noirs à résider dans les « zones blanches »

De notre correspondant

Johannesburg. — Cinq juges sud-africains de la plus haute instance judiciaire du pays ont décidé cette semaine d'ouvrir une brèche dans l'apartheid. Et quelle brèche ! En quelques jours, plusieurs dizaines de familles noires s'y sont engouffrées et, à partir du lundi 6 juin, des milliers d'autres vont tenter leur chance afin d'obtenir le très rare privilège de pouvoir résider légalement, à vie, en famille, en « zone blanche », plus exactement dans les *townships* réservées aux Africains à la lisière des villes qui s'y trouvent.

Cette mesure remet en cause la politique gouvernementale qui consistait à limiter au maximum l'urbanisation des Noirs. La législation en vigueur depuis 1945 prévoyait ainsi que seuls les salariés noirs ayant *vécu au minimum* quinze ans dans la même *township* ou travaillé dix ans sans discontinuer pour le même employeur pouvaient, à condition qu'ils aient un logement *« légal »*, prétendre à l'obtention d'un permis de résidence permanent.

Soumise à des autorisations spéciales, la construction de maisons nouvelles dans les *townships* cessa virtuellement à partir des années 60. Ce fut la première parade des fonctionnaires chargés du contrôle des Noirs dans les villes. En 1968, une seconde mesure, plus surprenante encore, fut décrétée par le gouvernement : dès lors, tous les Africains — en fait l'immense majorité de la population noire — *démunis du fameux* permis permanent devaient rentrer chaque année dans « leur » bantoustan (1) pour y faire renouveler leur contrat de travail.

Aux Noirs qui remplissaient les conditions de stabilité d'emploi et de résidence exigées par la loi, on répondit désormais qu'ils *« ne pouvaient pas »* avoir été employés dix ou quinze ans *« sans discontinuer »* puisque le nouveau texte leur faisait obligation de rentrer *« chez eux »* au moins une fois l'an ! Pour les cinq juges de la Cour suprême, un contrat de travail même renouvelé dix fois est continu par nature, et le mécanicien noir, M. Tom Rhikito, qui eut l'excellente idée de les saisir, sur le conseil d'une organisation féminine blanche anti-apartheid, s'est enfin vu octroyer le fameux permis. Saisissant la balle au bond, les plus grandes organisations patronales, désireuses de stabiliser leur main-d'œuvre, ont décidé de demander dès lundi que tous leurs travailleurs se trouvant dans la situation de M. Rhikito puissent obtenir des permis.

Les administrations concernées sont d'ores et déjà submergées de demandes. Pour l'instant, celles qui acceptent la jurisprudence de la Cour suprême — dans certaines régions, les fonctionnaires s'y refusent ouvertement — délivrent les coups de tampon convoités au compte-gouttes. La décision du gouvernement est attendue dans les jours prochains.

PATRICE CLAUDE.

(1) Au terme de la politique des bantoustans, tous les Noirs *sud-africains* appartiennent à un *« homeland »* qui leur est attribué en fonction de leurs origines ethniques. La majorité des Noirs urbanisés n'y avaient jamais vécu auparavant.

LA RELÈVE DU CONTINGENT FRANÇAIS A BEYROUTH

Des « légionnaires-gendarmes » dans un nœud de vipères

(Suite de la première page.)

Enfermés sous la tente, dans leur camp proche de l'ancienne ambassade de France, où stationnent en alerte une trentaine d'auto-mitrailleuses pour l'intervention rapide, ou dans leur poste de garde, qui sont des maisons ou *des immeubles publics* abandonnés en pleine ville, les soldats français devront s'habituer à vivre un peu en vase clos derrière leurs sacs de sable ou leurs chevaux de frise.

Quatre mois sans grande distraction, ni permisions, ni contacts profonds avec la population. De leurs cantonnements, ils ne s'éloignent que de quelques centaines de mètres pour les emplettes habituelles. La nuit venue, *ils se replient dans* le poste, à l'exception des patrouilles qui parcourent les rues de cette zone de 40 kilomètres carrés, où vivent 700 000 Beyrouthins sous protection française.

La 9e DIMa, avant la 31e brigade, a ainsi tenu pendant quatre mois, sans incident notable, n'hésitant pas à mettre des appelés, volontaires pour un service allongé, dans des postes comme à Chatila même. *« Tous les jours se sont ressemblés*, convient ce lieutenant du régiment d'infanterie de chars de marine (R.I.C.M.) qui s'en retourne à Vannes. *Ce qui rythmait la semaine, c'était le lundi après-midi lorsque nous recevions l'aumônier qu'on partageait, du reste, avec les « casques bleus » français de la Force intérimaire des Nations unies au Liban. »*

A Beyrouth, la légion débarque avec l'été. *Ce sera dur si on ne peut pas sortir le soir, et il y aura des désertions »*, prédit, avec un sourire, ce jeune légionnaire d'Aubagne, qui se dit originaire de la Sicile. Il termine au Liban son engagement de cinq ans et il n'a toujours pas eu l'occasion de rencontrer son frère cadet du 2e R.E.I., duquel il est séparé depuis un an et dont il vient d'apprendre, par un camarade, qu'il garde, ce jour-là, les locaux de l'Agence France-Presse dans le centre de Beyrouth.

Désœuvrement

Le commandement sait que le sentiment de désœuvrement peut naître de ces missions statiques de représentation chez des soldats de métier entraînés à se battre et transformés en gendarmes ou en officiers des affaires indigènes, comme du temps de l'ancienne administration coloniale. *« Il faudra les fatiguer*, dit le général Coullon de ses légionnaires, *par des exercices ou des échanges avec les autres contingents de la force d'interposition. »* A compter du 1er juillet, la solde de ces hommes-là sera alignée sur celle des militaires français servant à l'étranger (soit 1,74 fois la solde en France). Mais, jusqu'à présent, la rémunération était celle du *« planqué de La Courtine »*, dit un officier supérieur, agrémentée d'une prime quotidienne de 158 francs.

Malgré l'austérité de leur service, les « marsouins » ou les « bigors » (2) de la 9e DIMa, ainsi que les cent quarante « sapeurs » du 17e régiment du génie aéroporté, *ne sont pas* demeurés inactifs.

Entre le 24 janvier et le 31 mai, ils ont eu le temps de récupérer ou de détruire un stock impressionnant d'armes diverses : 2 000 obus, 460 roquettes, 300 grenades, 82 mines antichars ou antipersonnel, 130 bombes à fragmentation, et jusqu'à 5 bombes de 250 kilogrammes et une bombe d'une tonne avec un mécanisme américain inconnu à ce jour. Après huit années de guerre civile, Beyrouth est pleine d'armes dissimulées, et, à Chatila même, il se pourrait que seulement la moitié des armes palestiniennes aient pu être restituées à l'armée régulière libanaise.

Le général de brigade Michel Datin, qui commandait avant l'arrivée *du général Coullon, est sans* illusions. A Chatila, il montre du doigt l'ouverture de ces tunnels, encore inexplorés ou inondés, qui devaient être autant de cachettes d'armes palestiniennes, y compris pour des armements lourds, et où il est difficile de s'aventurer. Des tunnels de 600 mètres de long, qui *serpentent sous les ruelles de Chatila*. Un capitaine de la légion, précédé de sa torche électrique, les fait visiter, de nuit, à son général après avoir tenté d'apaiser une querelle entre familles proches de son poste de garde, tandis que des agents de renseignement de l'armée libanaise contrôlent, revolver à la ceinture et en civil, l'abattage public des bœufs importés de Yougoslavie.

Armistice ambigu

Lorsque le général Coullon est arrivé à Beyrouth à la tête de ses légionnaires, des Libanais en ont déduit que c'était la preuve, indirecte, que la France redoutait de nouveaux *affrontements. Colonel*, membre du cabinet militaire du *ministre français de la défense* à l'époque, Jean-Claude Coullon a été, précisément, l'officier chargé de préparer l'arrivée du 2e régiment étranger de parachutistes qui, entre le 21 août et le 13 septembre 1982, a fait évacuer les forces de l'O.L.P. de Beyrouth. Son retour dans la capitale libanaise n'a pas manqué d'être interprété, par certains, comme l'indice qu'il fallait peut-être s'attendre à un regain de la tension.

Pourtant, à voir ces chantiers *de reconstruction qui se sont ouverts* ici ou là et la frénésie du commerce qui agite la ville, Beyrouth donne le sentiment, sans doute trompeur, que la population croit à cet armistice ambigu, parfois interrompu par le canon qui tonne dans le lointain ou par quelques tirs épars d'obus ou de roquettes à proximité de l'aéroport tenu par les Américains.

Des soldats de l'armée libanaise, dans la tourelle de leurs blindés M 113 américains à l'abri derrière des sacs de sable, veillent *aux carrefours. Ils sont réapparus* en même temps que les agents de *police qui règlent* une circulation parfaitement anarchique. Au large, le ballet des bateaux de guerre français ou américains n'attire plus l'attention et pas davantage le survol des plages par des Hunter ou des Fouga de l'aviation libanaise. A la fin de juin, les courses reprendront à l'hippodrome de la ville.

Un étau

Il y a quelques semaines, néanmoins, cette activité économique s'est ralentie. Comme si les Beyroutins ne croyaient plus à l'évacuation du Liban par les forces étrangères au pays *et constataient* que l'étau militaire autour de la capitale n'avait malheureusement aucune chance de se desserrer.

Le dispositif français sera *probablement* modifié, sinon allégé. Moins en raison de cette apparence de paix, menacée par la moindre étincelle, que parce que le général Coullon dispose de trois régiments, au lieu des quatre de son prédécesseur. Autant d'hommes au total, mais moins de « pions » *à déplacer et à manipuler* sur le terrain.

Des quarante postes répartis actuellement dans la zone française du *Grand-Beyrouth*, il ne pourrait en être maintenu qu'une *trentaine*. De la taille de la section — soit une trentaine d'hommes — ou de deux sections au maximum, de manière que chacun des postes de combat — qui sont en même temps des lieux de vie — ne soit jamais une cible trop vulnérable ou un abcès de fixation comme l'aura été, en fin de compte, l'ambassade américaine détruite récemment par l'explosion d'une voiture piégée. Le dispositif sera donc progressivement condensé, avec, cependant, le souci de ne pas aller trop vite, de crainte de donner à la population l'impression — *fausse* — *qu'elle serait sous* peu abandonnée.

D'ici à la fin de l'année, l'armée régulière libanaise devrait se renforcer. *La conscription aidant*, la formation par la France de deux cent cinquante cadres stagiaires se développant, ses effectifs seront alors de 30 000 hommes, et son armement, pour l'essentiel, viendra des Etats-Unis. Il ne serait pas hors de propos que cette armée régulière, reprenant confiance en elle, occupe, dans le contrôle de la capitale, la place *qui lui revient* de droit.

Un pays bloqué

On n'en est pas encore là. Loin s'en faut, tant cette armée libanaise paraît convalescente.

En revanche, ce qui fait l'objet, aujourd'hui, de ces propos de « popotes », dont on dit qu'ils sont aussi libres que révélateurs de l'état d'esprit de leurs auteurs, c'est l'éventualité d'un appui du contingent *français à l'armée régulière* libanaise dans les montagnes du Chouf, le fief de M. Walid Joumblat, où s'affrontent druzes et chrétiens. Pour que l'expédition réussisse, il faudrait sans doute plusieurs conditions préalables : que le président Amine Gemayel soit en mesure de le décider, que l'armée *libanaise* cesse de ne pas vouloir bouger d'un pouce, *que les autres partenaires* de la force multinationale approuvent *un mandat* clair donné à la France de désarmer les antagonistes, et que, surtout, les Israéliens y mettent de la bonne volonté en amorçant un retrait. Ce qui ne semble plus être le cas.

En septembre dernier, observe avec philosophie l'ambassadeur de France au Liban, M. Paul-Marc Henry, la force d'interposition a été accueillie comme un corps de *« pacificateurs »*. Depuis, et plus spécialement après l'assassinat du président Bechir Gemayel, cette force s'est enterrée dans Beyrouth, et *tout* le monde, au Liban, a paru se satisfaire de la situation. Le Liban s'est, de nouveau, bloqué sur lui-même. Le nœud de vipères s'est refermé, sans que l'on puisse dire, aujourd'hui, quelle nouvelle initiative parviendra à le démêler.

JACQUES ISNARD.

(2) un « bigor » est un soldat de l'artillerie de marine.

Iran

DES CONTACTS SONT PRIS AVEC PLUSIEURS PAYS OCCIDENTAUX

L'Iran a pris contact récemment avec plusieurs pays européens et le Japon en vue d'améliorer ses relations bilatérales dans les domaines économique, politique et culturel, et sortir ainsi de son isolement. Téhéran a effectué des démarches diplomatiques auprès des pays industrialisés réunis à Williamsburg, à l'exception des États-Unis et de la *Grande-Bretagne*, a *déclaré*, vendredi 3 juin à Tokyo, un porte-parole du ministère des affaires étrangères.

Selon le porte-parole, l'initiative iranienne a été discutée par les ministres des affaires étrangères à Williamsburg, qui ont décidé de ne pas la repousser. *M. Hossein Ardebili*, vice-ministre iranien des affaires *étrangères*, doit d'ailleurs se rendre à Tokyo le 14 juin. — *(A.F.P., Reuter.)*

CANADA

« Votez pour moi, I speak french... »

Le parti conservateur canadien va élire son nouveau chef le 11 juin. Après des décennies de francophobie, les candidats découvrent l'intérêt de parler français. Ou du moins d'aller ostensiblement chez Berlitz. Car la bataille est âpre et, pour avoir l'oreille des électeurs francophones, il faut faire des sacrifices...

De notre correspondant

Montréal. – Même les dirigeants conservateurs les plus récalcitrants ne manquent pas une occasion de déclarer publiquement qu'ils *« vont suivre des cours »*, qu'ils ont *« toujours eu beaucoup d'admiration pour la culture française »* et qu'une fois au pouvoir *« ils » tiendront compte des besoins particuliers des six millions de francophones »*, dont cinq millions vivent au Québec.

Cette sollicitude soudaine n'est pas désintéressée. Les conservateurs, éternels perdants aux élections depuis près d'un demi-siècle (sauf de 1957 à 1963 et pour quelques mois en 1979-1980), espèrent ainsi faire une brèche dans le monopole qu'exercent les libéraux sur le vote francophone. Aux élections fédérales de février 1980, le parti libéral de M. Pierre Elliott Trudeau a remporté soixante-quatorze des soixante-quinze sièges du Québec. Seule exception dans l'histoire récente, le conservateur John Diefenbaker, qui ne parlait pas un traître mot de français, avait obtenu l'appui des électeurs québécois en 1958 après avoir conclu une alliance tout à *fait circonstancielle* avec Maurice Duplessis, le tout-puissant chef du gouvernement québécois.

Le retour des libéraux au pouvoir en 1963 et surtout la mise en place, à partir de 1967 sous la direction de M. Trudeau, de ce qu'on a appelé le *French power* allaient de nouveau faire du parti conservateur une formation presque exclusivement canadienne anglaise. Pour les libéraux, le vote francophone – 25 % de l'électorat – constitue un atout essentiel pour rester au pouvoir. Pour les conservateurs, c'est en revanche un handicap qui les condamne à rester dans l'opposition, à moins d'obtenir près de 70 % du vote anglophone dans l'ensemble du pays.

Du baragouin au purisme

Malgré son impopularité croissante au Canada anglais, en particulier dans les trois provinces de l'Ouest, où il n'a pas un seul député depuis les dernières élections, le parti de M. Trudeau reste fort dans la province la plus peuplée, l'Ontario. A moins d'un raz de marée, qui n'est pas à exclure dans les neuf provinces anglaises, les conservateurs n'ont pas d'autre choix que de tenter de séduire l'électorat francophone s'ils veulent parvenir au pouvoir.

Depuis l'élection de M. Joseph Clark à la tête de leur parti en 1976, les conservateurs ont donc décidé de faire un effort en direction des francophones. Au moment de son élection, M. Clark baragouinait un français à peine compréhensible. Aujourd'hui, il s'exprime couramment et ne manque pas une occasion de le faire, insistant même auprès des journalistes francophones pour répondre dans leur langue à toutes les questions. Il utilise tour à tour les deux langues officielles à la Chambre des communes, comme M. Trudeau.

A vrai dire, il est le seul député important vraiment bilingue. Hélas ! il ne dirige plus le parti conservateur, ayant démissionné avec éclat le 29 janvier. Contesté au sein de son parti depuis sa défaite aux élections de février 1980, M. Clark a estimé, lors d'un congrès tenu à Winnipeg (Manitoba), que les délégués ne lui avaient pas accordé une majorité assez nette – il avait obtenu 67 % des voix – pour refaire l'unité du parti. Aussitôt après sa démission, il annonçait qu'il serait candidat à sa propre succession. Comment s'étonner après ce genre de péripéties que les conservateurs ne soient pas toujours pris très au sérieux ! En fait, ils ont fait pis depuis.

Dès le début, la lutte pour la conquête du parti conservateur a pris un tour très dur. Lors des « primaires » qui ont permis de sélectionner les quelque trois mille délégués qui choisiront le nouveau chef au congrès d'Ottawa (du 8 au 12 juin), on a assisté à des scènes étonnantes ici, bien que familières sous d'autres latitudes où l'on a des conceptions plutôt folkloriques de la démocratie.



Dessin de YVES CORRIGER.

Un « électeur » de huit ans

Ainsi, on a vu des enfants de dix à douze ans participer à des assemblées pour la désignation de délégués. Les deux plus jeunes « électeurs » filmés par la télévision avaient huit et neuf ans. Les protestations de certains candidats et la mauvaise impression créée auprès de l'opinion publique par ces manipulations ont fini par convaincre les dirigeants conservateurs qu'il fallait mettre un terme à ces pratiques. Ils ont donc pris une mesure très sévère : pour avoir le droit de vote aux assemblées, il fallait désormais être âgé d'au moins... quatorze ans.

Pour attirer ces petits électeurs, les organisateurs leur offraient des œufs en chocolat. Les clochards, que l'on est allé parfois chercher en autobus, avaient droit à de la bière. Des immigrés de fraîche date, ne parlant ni français ni anglais, sont devenus du jour au lendemain des militants conservateurs, le temps de désigner des délégués dont ils n'avaient jamais entendu parler. En quelques semaines, les rangs du parti se sont gonflés de plusieurs milliers de membres. Par dérision, on les a surnommés les *instant Tories*, « les conservateurs instantanés »...

S'il est vrai que sur les huit candidats en lice deux seulement, ont eu recours à ces pratiques peu reluisantes, il reste qu'il s'agit des principaux, MM. Clark et Brian Mulroney. Après avoir regretté que ses partisans aient cru bon de recourir à des méthodes aussi contestables, M. Clark a préféré prendre les choses avec philosophie : *« Vous savez*, a-t-il déclaré, *la politique n'est pas une affaire d'enfants de chœur. »*

Par ces propos désabusés, l'*ancien et éphémère premier* ministre – de juin 1979 à mai 1980 – se montrait sous son vrai jour : son physique d'adolescent attardé et tout en rondeurs cache un redoutable politicien dévoré d'ambition.

Son principal adversaire, un *homme d'affaires québécois*, M. Brian Mulroney, a le même âge que lui (quarante-quatre ans) et se donne des airs de don Juan. Jouant de sa voix grave et d'un charme certain, il esquive les questions des journalistes et des militants conservateurs qui veulent en savoir davantage sur le financement de sa campagne ou sur ses positions en matière constitutionnelle. Pour conquérir les délégués francophones sans s'aliéner les anglophones, M. Mulroney joue sur deux registres.

Il rappelle aux premiers qu'il est *né dans une famille* québécoise modeste et qu'il a passé toute son enfance dans la petite ville industrielle de Baie-Comeau, située au bord du Saint-Laurent, à plusieurs centaines de kilomètres au nord-est de la ville de Québec. Aux autres, il raconte ses succès professionnels. A ceux qui mettent en doute ses compétences de gestionnaire à la suite de la fermeture des installations de la ville minière de Schefferville (nord du Québec) – il était président de la société Iron Ore, qui exploitait le minerai de fer dans la région, – il rétorque qu'on ne peut pas le tenir pour responsable de la crise économique. Le «p'tit gars de Baie-Comeau» a réponse à tout mais, il ne convainc guère.

Abasourdis, les commentateurs politiques se sont demandé si les conservateurs seraient vraiment condamnés à choisir entre M. Clark et M. Mulroney. C'est alors qu'entra en scène un troisième larron, qui était déjà candidat mais que personne ne semblait vouloir prendre au sérieux, bien qu'il ait été ministre des finances dans le gouvernement Clark.

Un couac révélateur

A cinquante-deux ans, M. John Crosbie est un personnage haut en couleur. Originaire de la province insulaire de Terre-Neuve, c'est un orateur hors pair, dont les discours, féroces pour ses adversaires politiques, sont d'une truculence plutôt rare à la Chambre des communes. Bien vu dans les milieux d'affaires, M. Crosbie n'est pas resté assez longtemps aux finances pour être impopulaire.

Compte tenu du phénomène de rejet dont pourraient être victimes MM. Clark et Mulroney, M. Crosbie pourrait apparaître finalement comme le candidat du compromis. Mais, contrairement à ses deux principaux adversaires, il ne parle pas français. Après avoir pris à la légère ce handicap, il a compris au cours des dernières semaines qu'il valait mieux ne pas trop exercer son sens de l'humour sur un thème aussi délicat.

« M. Trudeau parlait les deux langues officielles, déclarait-il d'abord, *mais il n'a pas résolu pour autant les problèmes du pays ni en français ni en anglais. »* Il ajoutait, d'un ton provocant, qu'il valait mieux un premier ministre *« sincère et unilingue qu'un chef de gouvernement bilingue qui serait un escroc ou un imbécile »*.

Depuis, M. Crosbie s'en tient à des déclarations moins brutales, affirmant que sa méconnaissance du français ne signifie pas qu'il *« ne respecte pas le peuple québécois »* et qu'il n'apprécie pas sa culture. Non, il n'exclut pas d'apprendre la langue ; mais *« vous savez, il me faudrait six mois à temps plein, peut-être même un an, pour être en mesure de comprendre des questions en français et d'y répondre. Et je n'ai vraiment pas le temps »*.

L'un des candidats les plus étonnants de cette campagne, le millionnaire Peter Pocklington, fait preuve de la même bonne volonté. Plus à droite que ses rivaux, il s'en prend surtout à la *« bureaucratie socialisante »*, qu'il accuse d'avoir ruiné le Canada. *« Je veux qu'on remette les gens au travail*, dit-il, *qu'on cesse d'encourager les paresseux, qu'on soit plus sévère envers les criminels. Je suis heureux de voir que de plus en plus de Canadiens penchent vers la droite pour trouver des solutions aux problèmes de ce pays. »*

M. Pocklington, on s'en doute, n'a guère de sympathie pour le bilinguisme. D'ailleurs, avec à peine 1 % des intentions de vote, il n'a aucune raison de courtiser le vote des francophones, qui, de toute façon, ne s'intéressent pas à lui. Pourtant, après avoir eu des propos désobligeants sur la langue française, il a annoncé qu'il avait décidé de suivre des cours de français chez Berlitz. Comprenne qui pourra.

Si l'on s'en tient au discours des huit candidats conservateurs, le français a de beaux jours devant lui au Canada. Malheureusement, dans ce beau concert, il y a quelques couacs révélateurs. Un journal de Montréal publiait récemment le texte d'un discours prononcé deux ans plus tôt par un député conservateur, aujourd'hui favorable à la candidature de M. Mulroney. Après avoir dénoncé la politique du bilinguisme dans les institutions fédérales, le député s'inquiétait des intentions de M. Trudeau, qui, assurait-il, chercherait à faire du Canada un pays francophone. Et il ajoutait : *« La même culture qui a donné naissance au fléau de Napoléon, à la duplicité de Pétain, à l'arrogance de de Gaulle, a perpétré au Canada la tyrannie de Trudeau. »* Chassez le naturel...

BERTRAND DE LA GRANGE.

Le paradis d'Allah en Malaisie

Les musulmans de Malaisie, majoritaires dans le pays, contrôlent le gouvernement. Ils n'apprécient pas l'extrémisme des «purs et durs» de l'islam, qui risquent de faire fuir les investisseurs et d'inquiéter les citoyens d'origine chinoise et indienne. Pourtant, dans quelques communautés, on rêve d'un « État d'Allah » à l'iranienne...

De notre envoyé spécial

Kuala-Lumpur. – Déjà le paradis sur terre ? A en croire M. Mohamad Salleh Abu Bakar, l'un des responsables de cette communauté islamique, on n'en serait plus très loin. Ici, c'est l'harmonie parfaite, la fraternité authentique. Pas un geste déplacé, pas un mot plus haut que l'autre. *« Pas étonnant*, dit-il, *que beaucoup de gens, notamment de nouveaux convertis, viennent nous rejoindre et vivre avec nous. »*

Une clairière dans une jungle aussi verte que le drapeau de l'islam, aux portes de Kuala-Lumpur : Al Arqam – du nom d'un des compagnons du Prophète – rassemble, autour de son minaret, un millier de fidèles, autant d'étudiants que de simples villageois, entretenus dans la *« crainte d'Allah »* et prévenus contre les *« tourments du feu éternel »*. Le saint homme qui fonda, en 1973, cette communauté de foi entendait regrouper des croyants de toutes conditions et de tous âges qui appliqueraient, à la lettre, les préceptes du Coran et qui, pour autant, ne s'en porteraient pas plus mal.

Cet exemple a fait école. Les responsables d'Al Arqam patronnent, aujourd'hui, à travers le pays, une douzaine de communautés islamiques. Elles s'ajoutent à celles qu'ont créées d'autres *« chapelles »* intégristes. M. Mohamad Salleh croit que, *« dans quinze à vingt ans »*, les musulmans de Malaisie auront trouvé le chemin de la Lumière. Faire la révolution pour hâter cette échéance ? *« Ça ne sert à rien. Ce qui compte, c'est la conversion intérieure de chacun. »*

Le meilleur parti n'est-il pas de miser sur les jeunes, puisque *« les vieux ont pris de mauvaises habitudes »* ? Seize ans d'école : cinq dans le primaire, onze ans dans le secondaire. A la sortie, les moins doués pourvoient, de leurs mains, aux besoins de la communauté ; les autres sont orientés vers l'enseignement pour en faire des *« missionnaires »*.

Comme les prophètes

A Al Arqam, on s'attache à respecter, dans les moindres détails, l'*« authentique tradition islamique »*. Le voile noir qui couvre les femmes de la tête aux pieds est seulement percé d'une *« meurtrière »* à la hauteur des yeux ; les jeunes filles suivent – mais en blanc – les contraintes vestimentaires de leurs aînées. Les hommes et les garçons portent le turban et l'ample gandoura, qui dissimule aux regards impurs les contours du corps. Beaucoup d'adultes se font un devoir de se laisser pousser la barbe, *« comme tous les prophètes, dont Jésus »*.

Remède contre l'adultère : la polygamie. Quatre femmes, pas davantage. Cette pratique permet de couper court à toutes les *« affaires de sexe »* qui alimentent la chronique occidentale. *« On répond ainsi aux besoins physiques des hommes*, explique d'un air entendu M. Mohamad Salleh. *Pensez qu'il se commet, aux États-Unis, un viol toutes les sept minutes et un meurtre toutes les vingt-cinq minutes. »*

Prière obligatoire cinq fois par jour à l'appel d'un vrai muezzin ; dans la mosquée, le carré des femmes est isolé par un épais rideau noir. Chaque mercredi soir, les villageois et les gens des alentours se réunissent autour d'un conférencier-prédicateur. Au programme de ces cercles spirituels : traduction du Coran, jurisprudence, théologie, morale. A cette occasion, on immole une tête de bétail et on en vend les bons morceaux à un prix de faveur, 10 ringgits le kilo (environ 35 francs), *« beaucoup moins cher qu'en ville »*.

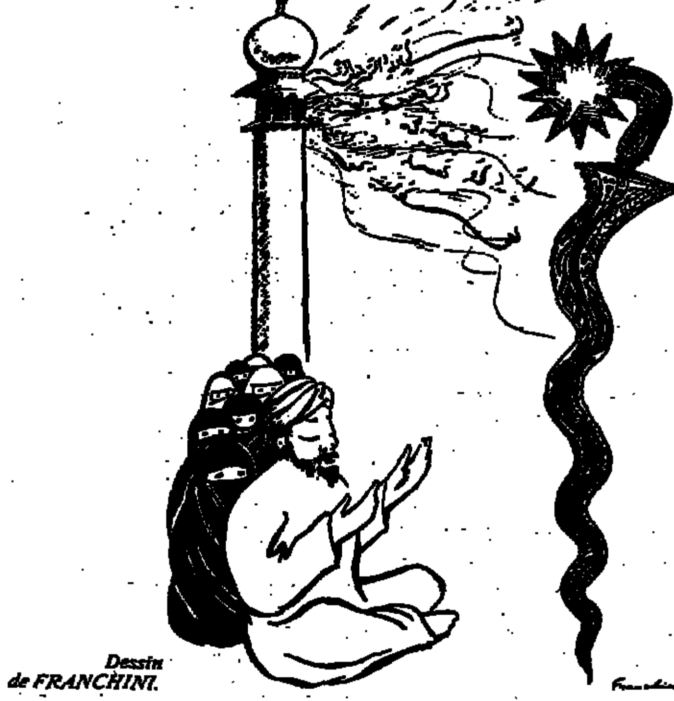
Autant que faire se peut, le village tente de vivre sur lui-même. Les habitants cultivent quelques champs de paddy ; d'une ferme d'élevage, ils tirent le lait et la viande. Sous son propre label, Al Arqam fabrique de la sauce au piment rouge, du ketchup et des jus de fruits. Ces usines, bien entendu, font relâche le vendredi. *« Pourquoi l'Occident produit-il tant d'alcool ? »*, s'interroge M. Mohamad Salleh, scandalisé.

Contre le système

Impossible, toutefois, de faire la *démonstration* d'une communauté islamique capable de vivre en complète autarcie, au milieu d'un monde étranger dont elle n'aurait rien à apprendre. Un bon nombre de villageois travaillent à Kuala-Lumpur au service d'intérêts et d'idées qu'ils ne partagent pas, auprès de patrons qui négligent le salut de leur âme. M. Mohamad Salleh lui-même occupe un poste en vue au Parlement : *principal permanent secretary*. Le voilà mêlé, par la force des choses, à un système politique *« hérité du colonialisme »*, dont le Parti islamique de Malaisie, ou PAS, dans les rangs duquel il milite, souhaite l'abolition.

Les camarades de M. Mohamad Salleh excluent l'usage de la force pour imposer un *« État islamique »*. Ils connaissent d'avance le prix que cela coûterait dans un pays où, selon les chiffres les plus récents, les musulmans représentent seulement 53 % de la population totale.

« Nous n'avons pas d'autres choix que de nous battre sur le terrain constitutionnel, indique M. Yusuf Rawa, le nouveau président du Pan Islamic Party. *Nous n'avons pas envie d'aller planter notre tente à Neauphle-le-Château... »*



Dessin de FRANCHINI.

Admirateurs de l'Iran

Soucieux de tempérer ces ardeurs théocratiques, le gouvernement malaisien a multiplié les gestes de bonne volonté en direction des disciples d'Allah : création d'une banque, d'une compagnie d'assurances et d'une université islamiques, interdiction d'accès des musulmans au casino de Genting. Le Club Méditerranée, dans son village de Cherating, a supprimé de ses menus la viande de porc. Concession faite aux plongeurs qui répugnaient à laver, même avec des gants de caoutchouc, des assiettes souillées par ces mets impurs !

Rien n'y fait : les amis de M. Mohamed Salleh n'en savent gré à personne. Ils ne veulent y voir que des *« manipulations »*. *« Une université islamique ? Elle formera de bons orientalistes, pas de bons musulmans »*, prévoit le président du Pan Islamic Party, qui réclame maintenant l'institution d'un système d'éducation islamique et la promotion de l'arabe comme seconde langue officielle derrière le malais. Il revendique, pour son parti, trois cent mille membres et mille adhésions par mois. *« L'argent vient de notre poche ; nous ne recevons aucune aide étrangère »*, insiste-t-il.

Les nouveaux dirigeants du parti se donnent, aujourd'hui, pour première mission d'apaiser *tous ceux* – musulmans et non-musulmans – qu'inquiète une montée de l'extrémisme islamique. *« Nous ne voulons forcer personne à nous suivre*, déclare M. Yusuf Rawa. *Même sous la loi du Coran, il y a place pour tout le monde. »* A cet égard, l'Iran est-il un modèle ? Haji Nakhaie, l'un des deux vice-présidents du parti, qui en revient, estime que *« cette révolution a été mal comprise en Occident »*. A son avis, *« on a trop mis l'accent sur les exécutions de gens qui, en réalité, étaient des terroristes »*. De toute manière, précise-t-il, *« nous n'avons pas l'intention de copier le régime de Téhéran, mais nous devons, comme lui, fixer à notre combat des objectifs très clairs »*.

C'est à ce combat-là que se prépare la communauté d'Al Arqam. Elle publie à cet effet, à l'intention de ses membres et de ses sympathisants, une revue mensuelle, avec jaquette en couleurs et sur papier glacé tirée à quarante-cinq mille exemplaires. *« Pour éduquer les masses »*, elle ne rechigne pas à utiliser les moyens techniques – cassettes et films vidéo – que le monde moderne met à sa disposition. Il faut savoir vivre avec son temps si l'on veut faire avancer les affaires d'Allah...

JACQUES DE BARRIN.

Le boy-scout de la politique anglaise

Dans la vie politique outre-Manche il tient le rôle du « gentil garçon ». L'Alliance social-démocrate vient, sans doute pour une bonne part grâce à lui, de remonter dans les sondages préélectoraux de 15 à 21 % des intentions de vote. La « troisième force » britannique avait bien besoin que son chef de file le plus séduisant mène campagne le cœur sur la main.

De notre envoyé spécial

Peebles (Écosse). – Le *David Steel's Battle Bus* fonce sur les petites routes sinueuses des Borders, aux confins de l'Écosse et de l'Angleterre. *L'autobus de bataille* est le quartier général du leader du parti libéral pendant la campagne électorale. Il lui permet de se déplacer en emmenant ses collaborateurs et des journalistes, et même de haranguer la foule depuis une plate-forme spécialement aménagée sur son toit.

Aux élections de 1979, le parti libéral s'était taillé un beau succès dans les médias, avec cette formule de campagne que les deux autres grands partis n'avaient pas encore découverte. Cette année, l'effet de surprise est passé. Les libéraux, alliés aux sociaux-démocrates, qui en tant que tiers parti ont essentiellement besoin de l'attention de la presse et de la télévision, n'ont pas su vraiment innover.

M. Steel, bien sûr, peut compter sur sa popularité qui ne cède qu'à celle de Mme Thatcher, loin devant MM. Foot, leader du parti travailliste et Jenkins, chef des sociaux-démocrates et premier ministre désigné en cas de victoire - bien improbable – de l'Alliance. *Conscient de ses atouts*, M. Steel s'est d'ailleurs fait attribuer le premier rôle dans la campagne, aux dépens de M. Jenkins, dont la longue expérience gouvernementale n'attire pas spécialement les jeunes électeurs.

Dans la région de Peebles, le leader libéral est chez lui, dans des circonscriptions que de petites industries protègent à la fois du conservatisme et du travaillisme. C'est ici que M. Steel a été sacré, en 1965, *« plus jeune député de la Chambre des communes »*, à la faveur d'une consultation partielle et constamment réélu depuis. Pourtant, en ce jour pluvieux, les foules se font rares. Le *« Battle Bus »* s'arrête dans les petites villes ; M. Steel descend pour saluer quelques curieux ou sympathisants, serre des mains et distribue des badges. C'est le B-A, BA du travail politique, mais il n'y prend visiblement aucun *plaisir. Il n'aime pas non plus* les grandes réunions où il faut tenir de longs discours. Il se sent plus à l'aise en petits comités, en répondant à des questions, ou devant les caméras de télévision où il excelle.

Un avocat du tiers-monde

Le public ne l'apprécie pas tout à fait autant que Mme Thatcher, qui a *décidément* toutes les *faveurs*, mais il aime un style direct et une aisance apprise alors qu'il était présentateur du programme régional de B.B.C.-Écosse. A quarante-cinq ans, M. Steel a gardé l'allure juvénile d'un étudiant, malgré les extravagantes chemises de couleurs criardes qu'il affectionne. Le large sourire dont il ne semble jamais se départir lui donne un air sympathique et même gentil qui pourrait nuire à une carrière d'homme d'État.

Son ascendance aussi le fait passer pour le « boy-scout », le « gentil garçon » de la politique britannique. Son père était pasteur de l'Église d'Écosse (presbytérienne), dont il a même été modérateur pendant deux ans. David est resté *marqué* par son éducation religieuse. Elle explique son *engagement* total en faveur des causes qu'il juge justes : la lutte contre l'apartheid, la protection des sans-logis... A peine arrivé à la Chambre des communes, il avance une proposition de loi pour la libéralisation de l'avortement, procédure parlementaire incertaine qui exige une belle détermination. En 1967, il obtient gain de cause.

Depuis sa jeunesse, il s'intéresse au tiers-monde. Il est resté quatre ans à l'école à Nairobi, il a beaucoup voyagé en Afrique : à l'université d'Édimbourg où il a étudié le droit, il a été président de l'association des étudiants, puis président des étudiants libéraux. En 1960, il a été membre de la première délégation d'étudiants écossais qui s'est rendue en Union soviétique ; avec les étudiants libéraux il a visité les pays socia*listes et, au Parlement, il a continué* à suivre les questions internationales comme membre d'une délégation aux Nations unies puis comme porte-parole de son parti pour les affaires étrangères.

Cette sensibilité internationaliste et tiers-mondiste est assez caractéristique du parti libéral, une formation « patchwork » où se côtoient de riches *whigs*, hostiles à l'État et à sa bureaucratie, des individualistes qui ne supportent pas la discipline des grands partis et qui donnent la priorité à la défense des libertés et des droits de l'homme, des régionalistes de la « marge celte » (Pays de Galles, Écosse, ...) *qui protestent contre* le centralisme et des jeunes libéraux « gauchistes » préoccupés par les questions du mode de vie, la défense de l'environnement, la réforme des mœurs, etc.

Le parti libéral Petit Poucet

Toutes ces tendances font plus ou moins bon ménage, mais elles donnent au leader une grande marge d'initiative. Sous ses dehors gentillets, M. Steel utilise cette liberté au service de l'ambition qui l'anime depuis qu'il fait de la politique. Il veut transfor*mer le système britannique en* mettant fin au duo conservateur-travailliste. Rien de moins. La réussite suppose la création d'un outil adapté, et le parti libéral par sa perméabilité, son mode de fonctionnement très lâche, sa fluidité idéologique, s'y prête parfaitement.

Quand M. Steel devient le leader des libéraux en juillet 1976, le parti est en plein désarroi. Depuis plusieurs mois, il subit les effets de l'*« affaire Thorpe »*, l'ancien leader accusé d'avoir comploté pour faire assassiner son ami Norman Scott. M. Steel utilisera son entêtement et un sens de la manœuvre politique qu'on ne lui connaissait pas pour écarter ses rivaux.

Le parti libéral est, depuis les années 20, le Petit Poucet de la vie politique anglaise. Apprécié pour ses idées nouvelles et son non-conformisme, il remporte des succès spectaculaires à quelques élections partielles où il recueille tous les votes de protestation contre les partis établis, mais il perd toute crédibilité au moment des élections générales et il se retrouve régulièrement aux Communes avec une poignée de députés. La stratégie traditionnelle des libéraux consistait à obtenir le plus grand nombre possible de voix et de sièges avant de savoir ce qu'ils en feraient. M. Steel ren*verse la proposition* : il met au point une stratégie d'alliance dont *il espère un gonflement* de ses voix. Une alliance au centre suppose des compromis auxquels les libéraux répugnent. M. Steel dénonce cette délectation morose dans l'opposition, et la fuite devant le pouvoir.

Dessin de SZLAKMANN

Malgré l'hostilité des traditionalistes comme des gauchistes, il met sa stratégie à l'épreuve pour la première fois en 1977 avec le « pacte Lib-Lab », le soutien sans participation au gouvernement Labour de M. James Callaghan. Ses adversaires lui reprochent d'avoir maintenu au pouvoir un cabinet socialiste minoritaire et de ne pas avoir obtenu suffisamment de concessions politiques. Mais M. Steel poursuivait d'abord des objectifs tactiques : habituer les travaillistes de droite à considérer les libéraux comme des partenaires naturels.

La méthode portera ses fruits quatre ans plus tard quand quelques dissidents du Labour formeront le parti social-démocrate et s'allieront avec les libéraux au sein de l'Alliance. Là encore, M. Steel sera critiqué par certains de ses amis, qui protestent à la fois contre l'Alliance, contre les concessions faites aux sociaux-démocrates dans la répartition des candidats aux élections et contre le style de direction trop personnel de leur leader.

M. Steel, en effet, n'est pas féru de concertation. Il s'est entouré de *conseillers choisis en* dehors du sérail libéral pour leurs *qualités intellectuelles ou publici*taires (l'un d'entre eux a organisé la *campagne présidentielle* de M. McGovern aux États-Unis). Plutôt que de *prendre* l'avis de ses collègues, il aime les placer devant le fait accompli pour arriver plus facilement à ses fins. Il a conseillé aux dissidents travaillistes de ne pas rejoindre les libéraux mais de fonder un nouveau parti afin de *« ratisser plus large »*. En unissant leurs forces les libéraux et les sociaux-démocrates avaient une chance de se tailler une place entre les conservateurs et les travaillistes. C'était le pari de M. Steel que le « phénomène Thatcher » a rendu très aléatoire. Si le « gentil garçon » de la politique britannique ne réussit pas cette fois, il n'est pas certain que ses amis lui laissent une seconde chance.

DANIEL VERNET.





Avec les « godillots de la paix... »

Ils arrivent ce samedi à Tel-Aviv pour y tenir à la fin du sabbat un grand rassemblement de protestation. Chaque jour, depuis la frontière libanaise, une équipe nouvelle de marcheurs a pris le relais. Ils empruntent le chemin qu'ils voudraient voir suivre, un an après le début de la guerre, à l'armée enfin rappelée au pays. En attendant, ils ont chaussé les godillots de « La paix maintenant ».

De notre correspondant

Jérusalem. – *Un an après. Un* petit groupe d'une quarantaine de marcheurs progressent péniblement sur le bas-côté de la route Haïfa-Tel-Aviv. Dans le paysage quasi désertique de dunes qui entoure les ruines de Césarée, le soleil tape dur à travers l'air moite du littoral. Soudain deux puissants coups d'avertisseur et la petite troupe s'agite dans la poussière déplacée par un énorme semi-remorque de l'armée transportant deux blindés qui, vraisemblablement, rentrent du Liban pour révision. Le camion ralentit. *« Oui, c'est la bonne route... »*, crient les marcheurs. Les visages ruisselants s'éclairent d'un sourire ironique. Deux autres coups d'avertisseur leur répondent. Une main s'agite à la portière. Pour de tels signes de complicité, les manifestants de Chalom Archav (La paix maintenant) savent qu'ils ne marchent pas pour rien. Ils sont partis dimanche de la falaise de Rosh-Hanikra, au bord de la Méditerranée, à la frontière israélo-libanaise, à l'endroit même d'où s'étaient élancées, dans la nuit du 5 au 6 juin 1982, les premières colonnes de chars au début de l'opération Paix pour la Galilée.

Un an après, les militants de La paix maintenant sont partis en sens inverse, tournant le dos au Liban, pour montrer au gouvernement et à l'armée le chemin du *« retour à la maison »*. Procédant par petites étapes, afin d'organiser chaque soir une réunion avec la population des régions parcourues, ils cherchent aussi à jalonner leur trajet de divers *« événements »* destinés à frapper l'attention, telle l'inauguration jeudi d'un vaste et impressionnant monument composé par un sculpteur : cinq cents *« silhouettes »*, presque autant que de victimes israéliennes tombées durant les douze derniers mois au Liban. Quatre cent quatre-vingt-douze soldats ont été tués, deux mille six cents blessés, dont six cents invalides permanents. Des pertes qui auraient été jugées inconcevables un an plus tôt dans un pays qui, pour de multiples raisons, a toujours été extraordinairement soucieux d'épargner la vie de ses habitants.

Le jour où nous avons retrouvé les marcheurs, le contingent chargé de prendre le relais était des plus réduits. Ses membres en concevaient visiblement quelque amertume. Mais on était au cœur de la semaine. Il était difficile de trouver sept jours durant un nombre égal de bonnes volontés disponibles. Un échec ? Sans doute pas, car Chalom Archav payait là peut-être le caractère spontané qu'il a toujours voulu observer et qui fait depuis cinq ans son originalité et son importance dans un pays où auparavant aucune action politique d'envergure n'avait pu s'exprimer en dehors des partis ou des mouvements affiliés (1). L'organisation « informelle » veut dépasser les clivages persistants qui divisent le sionisme depuis ses origines et se perpétuent aujourd'hui dans un quasi-bipartisme. Ayant souvent pour effet de limiter sinon de pervertir le débat politique sur toutes sortes de questions, notamment sur celles qui ont trait au conflit israélo-arabe.

Éviter l'irréversible

Chalom Archav tente sans cesse de ramener la discussion à *« l'essentiel »* : la recherche d'un véritable compromis avec les Arabes. Pour tous ceux qui sont las des jeux politiques traditionnels et stériles, le temps presse – d'où La paix « maintenant »... Plus modestement, mais par réalisme, les animateurs de Chalom Archav veulent d'abord essayer d'empêcher le gouvernement d'accumuler les obstacles sur la voie de la paix.

Un programme minimal parce qu'ils espèrent gagner à leur cause le plus grand nombre possible d'Israéliens. Aussi se gardent-ils de préciser quelle solution ils préconisent. Un *« compromis territorial »* avec la Jordanie selon la formule travailliste, l'autonomie des territoires occupés, un État palestinien indépendant ? Pas de réponse. Il ne leur appartient pas de la donner, disent-ils. Ils laissent cela aux politiques. Il y a pour eux plus urgent : éviter une aggravation du conflit à laquelle, selon eux, conduit la politique de M. Begin, éviter que ce dernier *« bientôt »* ne crée une situation *« irréversible »*. Halte à la colonisation. Ce relatif manque de précision leur a été fréquemment reproché, mais là réside aussi, de l'avis général, la raison de leur succès, tout aussi relatif mais réel.

C'est déjà à propos du Liban, lors de la première invasion (l'opération Litani), que s'est fondé Chalom Archav à l'initiative d'officiers de réserve alors mobilisés. Mais, tout de suite, le mouvement a orienté son action vers la contestation des implantations multipliées, au risque de faire capoter l'initiative de paix du président Sadate à peine entamée. Tâche rude et ingrate tant il paraissait aller à contre-courant. D'ailleurs, le mouvement a failli disparaître après les élections de 1981 et la nouvelle victoire de M. Begin. Mais, après un *« coup de déprime »*, le signal du sursaut a été donné quand l'armée israélienne a atteint Beyrouth.

« Le malaise grandit »

A l'ombre d'un eucalyptus, le temps d'une pause sur la route de Tel-Aviv, au milieu d'un échantillon apparemment représentatif de ses camarades – étudiants, enseignants, kiboutniks, travailleurs sociaux, etc. (une majorité d'intellectuels), – M. Naftali Raz, l'un des discrets animateurs de Chalom Archav, fait le point : *« Beaucoup de gens qui ne nous étaient pas favorables et qui nous étaient même très hostiles admettent aujourd'hui que nous avions raison, voici près d'un an, de prédire l'enfoncement d'Israël dans le bourbier libanais. Cet anniversaire est un rappel douloureux, d'autant que la liste des victimes s'allonge rapidement ces jours-ci et que plane le danger d'un conflit avec la Syrie. Le gouvernement ne sait plus comment s'en sortir. Il n'ignore pas que parmi les deux mille cinq cents mères de famille qui ont manifesté cette semaine devant la Knesset pour exiger le retour de leur fils, il y avait aussi de nombreuses électrices du Likoud. Le malaise grandit. Notre rôle est d'en souligner les causes profondes au-delà de l'affaire libanaise... »*

« Sur le parcours, raconte M. Raz, *on nous a traités comme d'habitude de « traitres » et de « suppôts de l'O.L.P. », mais nettement moins qu'il y a quelques mois. Les démonstrations de sympathie étaient cette fois plus nombreuses. Je crois*, ajoute-t-il, *que de plus en plus de gens prennent au sérieux nos objections. »* Propos mesurés pour quelqu'un qui ne cache pas désirer la chute de M. Begin et agir pour cela, comme l'indique, mais sous la forme du sous-entendu, la banderole déployée en tête du cortège : *« Un bilan : une guerre inutile, un gouvernement inutile. »*

Détermination et prudence sont les mots d'ordre du mouvement. *« Ils ne veulent surtout pas se marginaliser »*, nous explique M. Saül Friedlander, professeur à l'université de Tel-Aviv et l'un des fervents défenseurs de Chalom Archav en Israël comme à l'étranger. Déplorant un peu ce qu'il appelle *« le vague et le flou »* du mouvement, il reconnaît que, si celui-ci n'a pas les *« prolongements politiques qu'il devrait avoir, il faut en faire le reproche à l'opposition travailliste. Chalom Archav, en fait, supplée un peu les carences des travaillistes et a le grand mérite de maintenir un état d'esprit, une flamme, en attendant... »*

Un militant ayant été tué le 10 février devant le siège du gouvernement à Jérusalem par une grenade lancée par des contre-*manifestants inconnus – un choc* dont le pays tout entier ne s'est pas encore remis, – des policiers ont accompagné les *« marcheurs de la paix »* pour assurer leur protection. A Hadera, un groupe de jeunes gens d'une école religieuse, sous la houlette d'un rabbin, a tenté d'arrêter le cortège aux cris de *« Begin ! Begin ! »*, inlassablement répétés. Certains étaient armés de bâtons. Deux Israël face à face. En dépit des policiers et de ses camarades, l'un des marcheurs s'est dirigé seul vers les perturbateurs pour tenter d'engager avec eux un improbable dialogue. En vain. Mais il n'y a pas eu d'incidents. Ce geste témoigne de l'obstination de tout mouvement. Mais la route de Chalom Archav paraît très longue.

FRANCIS CORNU.

(1) A l'exception du mouvement des Panthères noires qui, au début des années 70, s'était développé au sein des couches les plus défavorisées du « Second Israël », celui des juifs orientaux.

Etranger

Mme Kirkpatrick : il y a deux mille conseillers militaires cubains au Nicaragua

« Il y a au Nicaragua de six mille à sept mille Cubains, dont plus de deux mille conseillers militaires. Et il y a au total treize mille ressortissants du bloc soviétique », a déclaré le vendredi 3 juin, Mme Kirkpatrick, ambassadeur permanent des États-Unis à l'ONU, au cours d'un déjeuner avec la presse diplomatique, à Paris.

Un journaliste lui ayant demandé si elle « croyait » que Cuba jouait un rôle en Amérique centrale, elle répondait : *« Je ne le crois pas, j'en suis sûre. »*

Toujours à propos de l'Amérique centrale, et répondant de cette façon à des critiques formulées par M. Carter contre la politique de M. Reagan, Mme Kirkpatrick a souligné que ce dernier suivait la même ligne que son prédécesseur : *« C'est M. Carter qui a cessé l'aide économique au Nicaragua en décembre 1980, parce que ce pays n'appliquait pas une politique pluraliste et démocratique. »* « *Depuis*, a-t-elle poursuivi, *le processus de militarisation, de cubanisation et de totalitarisme s'est poursuivi. Mais l'opposition s'est renforcée.* »

D'autre part, on affirme à Washington, de source proche des services de renseignement, qu'un cargo bulgare a déchargé de quinze à vingt chars soviétiques T-54 au cours d'une escale de plusieurs jours dans le port nicaraguayen d'El-Bluff, sur la côte atlantique. Le Nicaragua possède déjà une cinquantaine de chars soviétiques T-54 et T-55, qui sont des modèles anciens.

Toujours à Washington, la Maison Blanche a démenti, vendredi, un article du *New York Times*, affirmant que le gouvernement Reagan étudiait un accroissement de l'engagement militaire américain en Amérique centrale, ce qui signifierait l'envoi au Salvador de conseillers supplémentaires et une coopération plus intense avec le Honduras. Il n'est pas question d'« *américaniser les conflits* », a déclaré le porte-parole de M. Reagan.

A travers le monde

Chine

● M. MA XUSHENG, DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOVIÉTIQUES ET EST-EUROPÉENNES du ministère chinois des affaires étrangères, fera une visite en Tchécoslovaquie du 4 au 8 juin avant de se rendre en Bulgarie à partir du 8 juin. Ces voyages font suite à la tournée effectuée le mois dernier en Hongrie, en Pologne et en Allemagne de l'Est par M. Qian Qichen, vice-ministre chinois des affaires étrangères. M. Qian a ensuite dirigé à Bucarest, apprend-on de même source, une réunion des ambassadeurs chinois en Europe de l'Est. — *(Corresp.)*

États-Unis

● LA CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE a été reconduite vendredi 3 juin au profit de la Roumanie, de la Hongrie et de la Chine pour une durée d'un an. A la demande de Washington, Bucarest a dû renoncer à imposer à ses ressortissants désireux d'émigrer le remboursement à l'État des frais engagés pour leur formation dans l'enseignement supérieur et promettre de ne pas opposer de « barrières de procédure » à l'émigration. La suppression de la clause aurait coûté à la Roumanie la moitié de ses exportations vers les États-Unis. En 1982, celles-ci se sont élevées à 700 millions de dollars. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● UNE LETTRE PIÉGÉE, contenant un engin incendiaire, a pris feu sans faire de dégâts après avoir été ouverte par une secrétaire au quartier général du parti conservateur à Londres, vendredi 3 juin. L'« Armée de libération écossaise » a revendiqué par téléphone, auprès de l'agence *Press Association*, la responsabilité de l'attentat. Un porte-parole de Scotland-Yard a déclaré que la police prenait cette revendication au sérieux. — *(A.F.P.)*

Irak

● DEUX CARGOS ENDOMMAGÉS DANS LE GOLFE. — Le Lloyd's de Londres a annoncé, vendredi 3 juin, que deux cargos, dont un bâtiment indien, ont été bombardés le 31 mai par l'aviation irakienne, alors qu'ils gagnaient un port iranien. — *(A.F.P., Reuter.)*

Irlande du Nord

● UN MEMBRE DE L'INLA (Armée de libération nationale irlandaise), M. Harry Kirkpatrick, a été condamné vendredi 3 juin par un tribunal de Belfast à cinq peines de prison à perpétuité et à des peines confondues totalisant neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans de prison.

L'accusé avait avoué cinq meurtres (deux de policiers, trois de militaires), et huit tentatives de meurtre. Il répondait, au total, de soixante-dix huit chefs d'accusation. On a appris au cours de ce procès que l'INLA avait projeté de commettre des attentats à l'explosif le long du parcours emprunté par le cortège de la famille royale à l'occasion du mariage du prince Charles à Londres, le 29 juillet 1981. — *(A.F.P.)*

R.F.A.

● UN FORCENÉ a tué cinq personnes, vendredi matin 3 juin, dans l'école d'Eppstein, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Francfort, puis s'est suicidé. Selon les dernières informations des enquêteurs, outre le tireur, trois enfants de douze à treize ans, un instituteur et un policier figurent parmi les morts. Treize autres enfants ont été blessés, et l'un d'entre eux est dans un état désespéré. L'auteur de la tuerie est un chauffeur de taxi tchécoslovaque qui avait obtenu l'asile politique en Allemagne fédérale il y a douze ans, Karel Charva, âgé de trente-quatre ans et diplômé de psychologie. Les mobiles de sa folie homicide n'ont pas encore été établis. — *(A.F.P., Reuter.)*

République Sud-Africaine

● ACCORD SUBVERSIF AVEC *LE LESOTHO*. — L'Afrique du Sud et le royaume du Lesotho, dont les relations se dégradaient depuis plusieurs mois, se sont mis d'accord, vendredi 3 juin, à Johannesburg, pour « *reprimer les éléments subversifs qui mettent en péril la sécurité des deux pays* ». L'accord vise, sans toutefois les nommer, d'une part, le Congrès national africain (ANC) exilé à Maseru et, de l'autre, les combattants de l'Armée de libération du Lesotho (LLA), qui opèrent à partir de l'Afrique du Sud. — *(Corresp.)*

Turquie

● LA CONDAMNATION A MORT de deux sympathisants de l'extrême gauche a été ratifiée vendredi 3 juin à Ankara par le Conseil national de sécurité, que préside le général Evren. Il s'agit de MM. Selcuk Duracik et Halil Esendag, qui n'appartiennent à aucune organisation politique, mais ont été condamnés à mort pour avoir tué quatre ouvriers d'extrême droite et pillé une boulangerie. Dans une déclaration publiée le même jour, le parti socialiste français « *tient à faire connaître sa très vive préoccupation à propos des condamnations à mort récemment prononcées par les tribunaux de Turquie ainsi que des opérations entreprises par l'armée turque de part et d'autre des frontières sud-est de ce pays, avec l'accord des autorités irakiennes* ».

Vietnam

● LES RESTES DE NEUF AMÉRICAINS disparus pendant la guerre du Vietnam ont été remis le vendredi 3 juin par les autorités vietnamiennes à une mission d'experts militaires américains. De sources américaines, on évalue à 510 au Nord-Vietnam et 870 au Sud le nombre d'Américains disparus pendant la deuxième guerre d'Indochine. Washington fait état au total de 2 433 disparus dans toute l'Indochine (au Vietnam, au Laos, au Cambodge et en mer). Depuis mars 1974, selon les chiffres officiels vietnamiens, les autorités d'Hanoï ont remis aux États-Unis les dépouilles de 79 disparus. — *(A.F.P.)*

La grande peur du F.M.I.

Père Fouettard, gendarme, ou sauveteur providentiel ? le Fonds monétaire international, créé en juillet 1944 lors de la conférence de Bretton-Woods, mérite tous ces qualificatifs à la fois.

Les fonctionnaires de l'organisation, dont le siège est à Washington, imposent en effet aux nations qui sollicitent un prêt de durs sacrifices, qui toujours visent un même objectif : rééquilibrer les comptes extérieurs du pays demandeur. Mais sans ces mesures et sans l'aide du FMI la chute du niveau de vie pourrait, à terme, se révéler plus sévère encore.

La volonté de développement économique, d'exploitation des richesses naturelles, a poussé beaucoup de nations à se lancer dans la grande aventure économique en s'endettant, souvent massivement. Remboursant déjà difficilement leurs dettes il y a déjà quinze ou vingt ans, elles ont été incapables de continuer à le faire lorsque les taux d'intérêt ont fortement monté. Le F.M.I. a dû intervenir afin d'éviter des catastrophes en chaîne. Le Mexique, le Brésil, l'Argentine, totalisent à eux seuls une dette considérable, voisine de 200 milliards de dollars. Des dizaines de pays sont actuellement « sous perfusion » du F.M.I., depuis l'Inde jusqu'au Chili, en passant par la Côte-d'Ivoire, le Pérou, Madagascar, l'Ouganda, les Philippines, le Kenya, le Togo, le Bangladesh, la Hongrie... On en passe. Toujours est-il que les banques privées n'acceptent plus de fournir de nouveaux crédits.

Si les consultants du Fonds ne sont pas tendres avec les pays assistés, si leurs remèdes sévères (l'activité économique est deux fois sur trois ralentie pendant un temps à la suite des mesures prises) ne sont pas toujours efficaces, du moins la démarche de ces grands banquiers internationaux est-elle claire, si claire qu'elle fait souvent apparaître au grand jour la déplorable gestion des pays emprunteurs, voire la corruption et les désordres qui affaiblissent bon nombre d'entre eux. Quoi qu'il en soit, l'utilité du Fonds monétaire international n'est guère discutable : les demandes de crédit ont été telles depuis dix-huit mois que les pays membres du Fonds ont dû, en février 1983, décider d'augmenter leur contribution et de porter celle-ci à quelque 100 milliards de dollars.

(Dessin de PLANTU.)

Le Père Fouettard de l'Amérique

A la fin du mois d'avril, une jeune femme s'apprêtait à descendre de voiture à l'hôtel National, le principal établissement de Brasilia, quand une meute de photographes l'obligea à rebrousser chemin et à se cacher derrière un journal pour échapper aux flashes. Les reporters eurent le temps d'apercevoir, néanmoins, une brune aux traits gracieux, habillée d'une robe un peu démodée avec une collerette d'écolière.

« *C'est une actrice ?* », demanda le portier de l'hôtel.

« *Oui, mais qui joue un drame appelé F.M.I.* », répondit un des journalistes, qui avait fait le pied de grue pendant des heures à la porte de l'établissement.

La dame mystérieuse, de nationalité chilienne, avait pris toutes les précautions pour passer inaperçue. Elle avait donné à la réception et au standard de l'hôtel des consignes précises pour dépister les curieux. Elle prétendit, tant que ce mensonge fut possible, qu'elle se trouvait à Brasilia pour « *faire du tourisme avec son mari* ».

En fait, fonctionnaire du Fonds monétaire international, la Chilienne était bien l'« *actrice d'un drame* », comme l'avait dit le journaliste, d'un drame qui avait commencé six mois plus tôt. C'est en novembre dernier, en effet, que le Brésil, étranglé par une dette voisine de 90 milliards de dollars, et à court de devises pour en payer les intérêts, avait appelé à l'aide le F.M.I.

L'organisme de Washington avait répondu «oui», mais, deux mois après, il avait envoyé un émissaire pour vérifier si les promesses de sagesse qui avaient été faites en échange étaient effectivement tenues.

Pendant plusieurs jours, la cliente de l'hôtel National mit son nez dans les comptes du pays. Elle s'intéressa surtout aux chiffres du déficit public, dont son organisation avait demandé une réduction draconienne. Elle voulait savoir si les « *critères* » brésiliens pour calculer ce déficit étaient bien les mêmes que ceux du F.M.I. : une façon élégante, dirent quelques impertinents, de traduire la crainte de Washington que certaines statistiques ne soient truquées.

Un sceau glorieux et infamant

Pendant plusieurs jours, la « *dame du F.M.I.* » tint la vedette dans la presse. Il ne manque pourtant pas de visages gracieux, au Brésil, et de corps qui ne le sont pas moins pour occuper la première page des journaux. Ni de drames ou de spectacles en tous genres : révoltes de la faim, sécheresses qui « *flagellent* » une région, inondations qui en submergent une autre... Mais, depuis six mois, le F.M.I. était une vedette qui surpassait toutes les autres. Même lorsqu'on apprit, après enquête, que la fonctionnaire dépêchée à Brasilia n'était que «de second rang», elle ne perdit rien de sa popularité. Elle portait sur elle, comme un sceau à la fois glorieux et infâmant, ces trois lettres redoutables : F.M.I.

Quand il faisait très chaud à Rio, à la fin de l'année dernière, les conversations de la rue ne portaient pas sur la température, ni sur le prochain carnaval, mais sur une entité dont le sigle, généralement abstrait, prenait tout à coup une chair familière.

« *On va au F.M.I., c'est sûr !*

— *Vous croyez ?*

— «*Ils*» *mentent quand ils disent qu'on n'y va pas. On y est déjà.* »

Ce « *ils* » désignait les économistes du gouvernement qui prétendirent, jusqu'au dernier moment, que le Brésil ne solliciterait pas un nouvel échelonnement de sa dette. Annoncer au pays qu'il « *irait au F.M.I.* », c'était la même chose que pour le général Galtieri, en juin 1982, avouer que les Argentins s'étaient rendus aux Britanniques à Port-Stanley : d'ailleurs, il ne l'avoua jamais. Dans la conscience populaire brésilienne, en effet, le F.M.I. est une sorte de caverne de voleurs, où l'on n'entre que pour se faire égorger.

Les caricaturistes le représentent aussi sous la forme d'un ogre particulièrement vorace, qui dévore à belles dents les petits enfants d'un monde où les adultes se regroupent volontiers sous la bannière étoilée. Quand le Brésil eut fini de négocier avec le F.M.I., les opposants au gouvernement de Brasilia ne se gênèrent pas pour ricaner. Ils dirent de leur adversaire préféré, M. Delfim Neto, ministre du plan et artisan d'un «miracle» économique en trompe-l'œil, qu'il était « *allé au F.M.I.* » comme on dit de quelqu'un qu'il va à Canossa, pour signifier qu'il s'humilie.

Un recours déshonorant

« *Et il va y retourner* », affirment-ils avec un mauvais sourire, depuis plusieurs semaines. C'est fait : le Brésil est de nouveau en pourparlers avec le « *monstre* », dont les griffes, entre-temps, se sont allongées.

Dans toute l'Amérique latine, la vision du F.M.I. est la même : il est toujours déshonorant pour un gouvernement de recourir à cette instance « maléfique ».

Bons et mauvais élèves...

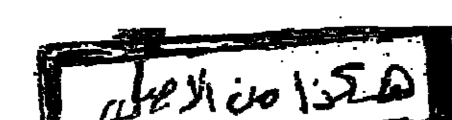
Le mercredi 18 mai 1983, M. Carlos Langoni, gouverneur de la Banque centrale du Brésil, prenait, en toute hâte, l'avion pour Washington, siège du F.M.I. Très inquiet sur le versement, fin mai, des 411 millions de dollars correspondant à la deuxième tranche du prêt de 4,9 milliards de dollars sur trois ans accordé en février par le Fonds, il venait demander *un délai pour l'exécution des strictes conditions posées à l'octroi du prêt*. Ces conditions portaient, on le sait, sur une sévère réduction du déficit budgétaire brésilien et du rythme de l'inflation, tout à fait vertigineux. Le lendemain de son arrivée, M. Langoni déclarait à la presse que *« le Brésil pensait pouvoir atteindre les objectifs fixés d'ici la fin de l'année »*. Il précisait, toutefois, que le F.M.I. n'avait pas encore décidé si son pays avait rempli ou non les conditions exigées pour le premier trimestre de l'année. *« Nous recherchons un consensus sur les moyens de mesurer certaines variations »*, ajoutait, prudent, M. Langoni, faisant allusion à des controverses sur la valeur des chiffres fournis officiellement par le gouvernement brésilien, et mis en cause par les experts du Fonds.

Bien lui en prit, car, huit jours après, le Fonds faisait connaître qu'il repoussait au 10 juillet 1983 le versement de ses 411 millions de dollars, en raison de *l'« insuffisance » des mesures prises par le* Brésil pour réduire son déficit budgétaire et son inflation. Pendant les quatre premiers mois de l'année, la hausse des prix s'était, effectivement, accélérée pour atteindre un rythme annuel de 140 % avec une cascade d'augmentations des tarifs. En outre, l'amélioration escomptée de la balance commerciale s'avérait moins rapide que prévu.

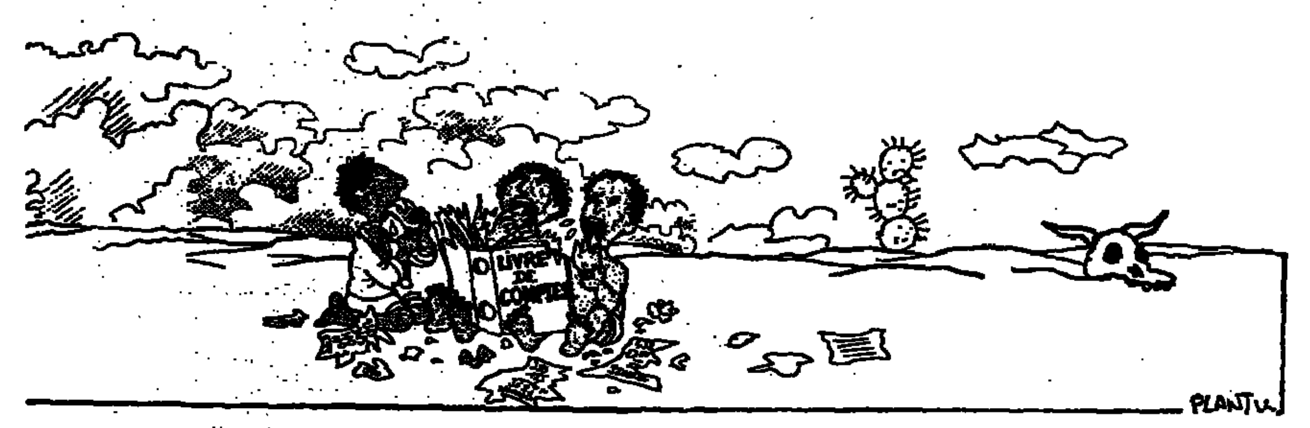
Contre mauvaise fortune...

L'émotion fut grande dans les milieux financiers internationaux, car la libération des 411 millions de dollars du Fonds au titre de la deuxième tranche était la condition posée par un certain nombre de grandes banques du monde entier pour verser un acompte de six cent trente cinq millions de dollars sur les 4,4 milliards de dollars du prêt à moyen terme accordés par elles en février 1983, en même temps que celui du Fonds. Naturellement, cet acompte ne fut pas versé, et l'émotion desdits milieux fut d'autant plus grande que le milliard de dollars dont le versement était suspendu devait rembourser des crédits-relais à court terme accordés fin 1982 par la Banque *des règlements internationaux* à hauteur de 400 millions de dollars et par ces mêmes banques privées à hauteur de 540 millions de dollars. Il leur fallut bien faire contre mauvaise fortune bon cœur, ce qui autorisa M. Galveas, *ministre brésilien des finances*, à se montrer assuré de la *« compréhension »* des banquiers sur les difficultés de son pays. *« Ils attendent le déblocage de la deuxième tranche du Fonds pour être remboursés. »* Qu'auraient-ils pu dire d'autre, sauf à déclarer officiellement le Brésil en état de faillite et à perdre tout ou partie de leurs créances ? Reste à savoir quelle sera la décision des experts du Fonds d'ici au 10 juillet 1983, et si MM. Langoni et Galveas auront pu les convaincre de la bonne exécution du plan d'austérité brésilien.

En revanche, ces mêmes experts ont fait connaître fin mai *aux dirigeants mexicains que leur* pays avait, *« jusqu'à maintenant »*, rempli les conditions auxquelles il avait souscrit lors de l'octroi, à la fin de 1982, d'un crédit de 3,7 milliards de dollars. En conséquence, Mexico allait pouvoir tirer une nouvelle tranche de 325 millions de dollars sur le prêt en question. En bons maîtres d'école, les experts du Fonds lui ont donné un bon point, après avoir infligé une punition au Brésil, mauvais élève dans sa petite classe d'Amérique latine. — F.R.







latine

voire « perverse », du capitalisme international. Si ce gouvernement est de gauche, il n'est pas loin alors de la trahison.

Au Pérou, le général Morales Bermudez en fit l'expérience. Quand il prit le pouvoir, en 1975, les caisses avaient été vidées par son prédécesseur, le général Velasco Alvaredo, qui avait voulu tenir les promesses de la révolution nationaliste et socialiste commencée en 1968. En échange de quelques prêts, le nouveau président dut suivre les *« recommandations »* de l'organisme prêteur, c'est-à-dire du F.M.I.

Appelé il y a huit ans à Lima, le F.M.I. n'en est jamais reparti. Il tient pratiquement le pays sous sa tutelle. Ses experts ont établi avec les Péruviens une relation quasi conjugale, difficile, parfois diabolique, toujours tourmentée.

Pendant longtemps, c'est une femme, comme à Brasilia, qui est venue de Washington à Lima pour éplucher les comptes. Elle s'appelait Mme Koenig. *« L'ineffable Koenig »*, disaient, par dérision, les Liméniens. A partir de 1975, il fallut prendre des mesures d'austérité. Elles déclenchèrent des grèves interminables. Depuis, le malaise social n'a pas cessé. Exploité par la guérilla, il tourne à la tragédie.

Une affaire de virilité

Le général Bermudez n'était pas plus à droite que ses pairs. Simplement, en tant qu'ancien ministre des finances, il avait voulu tenir compte des réalités. Mais d' *« être allé au F.M.I. »* lui valut d'être vomi par la gauche, qui lui lança l'insulte suprême dans cette moitié latine du continent : il n'avait pas de *huevos*. Ce qui veut dire, en langage académique, qu'il n'avait pas manifesté la *« virilité »* nécessaire face aux *gringos* du Fonds.

Partout où le F.M.I. est appelé, et s'impose, c'est le même psychodrame. Il faut dire que ses recettes conduisent à une baisse brutale du pouvoir d'achat et de l'emploi. En Europe, une telle baisse est déjà redoutable. En Amérique latine, où tant d'économies sont fragiles, elle mène à l'asphyxie.

C'est pourquoi l'homme de la rue, à Rio ou ailleurs, parle du F.M.I. commme s'il était un expert en économie internationale. Ce sigle est pour lui objet de sarcasme ou de mauvaise humeur. Porté à rejeter, pas toujours à tort, la responsabilité de ses malheurs sur les puissances du nord, et sur leur bras séculier, le Fonds monétaire international, il n'oublie pas pour autant d'accuser ses propres dirigeants, dont il connaît bien les faiblesses, et la propension à de désastreuses *« fuites en avant »*.

CHARLES VANHECKE.

Potion amère pour le Portugal

De notre correspondant

Lisbonne. — Lentement, des milliers de voitures franchissent en files compactes le pont sur le Tage. Ce jeudi 2 juin est férié. Les portes et les fenêtres s'ouvrent dans les petites résidences secondaires, qui poussent comme des champignons au sud de la capitale portugaise. Au cours des dernières années, des bulldozers ont éventré les pinèdes de Caparica et de Sesimbra et dévasté les vallées de Palmela. Les lotissements clandestins s'y sont multipliés, et, à bon compte, on a pu s'acheter une parcelle de terrain de 300 mètres carrés à quelques dizaines de kilomètres de Lisbonne. Clandestinement on y a édifié une maison. Sans eau courante ni électricité, certes. Mais à deux pas de la mer.

L'heureux propriétaire y passera un long week-end, puis, le dimanche soir, il lui faudra regagner Lisbonne : une heure au moins pour parcourir les douze derniers kilomètres avant le pont. Si l'on tient compte du prix de l'essence à plus de 5 francs le litre, cela fait cher. Mais on économisera ailleurs. D'autant que le vendredi 10 juin est aussi férié et la perspective d'un nouveau week-end prolongé bien tentante.

Plus modestes dans leurs ambitions, d'autres *Lisboetas* n'auront pas quitté la capitale. Ils envahissent les pelouses qui entourent la tour de Belem ou profitent du soleil sur les plages polluées de la côte de l'Estoril. Restent les sédentaires, des artistes, beaucoup de journalistes, quelques écrivains en quête d'un éditeur et certains initiés dans la politique qui préfèrent vivre la nuit. Pour eux, les occasions d'échapper à l'ennui ne manquent pas non plus. En particulier dans les vieux quartiers de Lisbonne, où abondent les bars et les cafés-concerts : le Snob, le Procopio, le Stones. Ponctuée de whiskies à 18 francs, la discussion porte sur la composition du prochain gouvernement. On apprend les dernières nouvelles en matière de désignation à des postes importants à la télévision, à la radio ou dans les journaux. On critique le dernier film ou la pièce la plus récente de tel ou tel groupe de théâtre indépendant.

Des emprunts gagés sur l'or

On ne parle pas, en revanche, de la crise. Sauf dans le plus luxueux hôtel de Lisbonne, où une centaine de notables du parti social-démocrate s'affrontent sur l'opportunité de passer un accord de gouvernement avec les socialistes. Les caméras de la télévision suivent l'événement. *« Demain, vendredi 3 juin, on connaîtra le verdict du P.S.D. »* Au centre de la polémique, plusieurs exigences des sociaux-démocrates, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une nouvelle réglementation libéralisant les licenciements et suscitant des difficultés à l'exercice du droit de grève, ce que les socialistes n'accepteraient pas. Les négociations entre les deux principaux partis politiques portugais traînent depuis la victoire des socialistes aux élections législatives du 25 avril dernier. Cependant, M. Balsemao, chargé, depuis qu'il a donné sa démission en décembre 1982, d'assurer la gestion des affaires courantes, tire la sonnette d'alarme: *« Il faut qu'un gouvernement soit constitué le plus tôt possible, car la situation financière du pays devient dramatique. »* Des compromis urgents avec la dette extérieure ont obligé la Banque du Portugal à emprunter récemment auprès de la Banque des règlements internationaux 400 millions de dollars gagés sur l'or. Parallèlement, le gouvernement a essayé de négocier une opération avec un consortium de banques étrangères portant sur 650 millions de dollars. Il n'en a obtenu que la moitié dans de très mauvaises conditions. La crise internationale, associée à l'instabilité politique, entame sérieusement la crédibilité du pays sur le marché des capitaux.

Dans son bureau austère au premier étage de l'hôtel particulier qui abrite l'état-major de la Caisse des dépôts, M. Silva Lopes ne se fait pas d'illusions: *« Aussitôt après son investiture,* nous dit-il, *le nouveau gouvernement doit reprendre les négociations avec le Fonds monétaire international. »*

Une dette extérieure doublée

Tâche très difficile, reconnaît l'ancien ministre des finances : *« La situation économique du pays exige l'adoption d'un plan de stabilisation beaucoup plus rigoureux que celui de 1978. »* Le déficit de la balance des paiements représentait, à l'époque, 4,5 % du P.I.B. et la dette extérieure ne dépassait pas 3 milliards de dollars. Une convergence de facteurs extrêmement positifs avait amené, en outre, les autorités portugaises à ne pas respecter intégralement les clauses de l'accord conclu alors avec le F.M.I. La période révolutionnaire était passée. Rassurés, les émigrés envoyaient au Portugal le produit de leurs économies accumulées pendant les années précédentes. Le tourisme reprenait.

L'existence de stocks et d'une capacité productive non utilisée permettait de relancer les exportations sans augmenter les importations. En 1979, le déficit de la balance des transactions courantes était pratiquement annulé, et pourtant le crédit n'avait pas été ramené aux limites très basses *« suggérées »* par le F.M.I., et le produit s'était accru à un taux nettement supérieur à celui des autre pays de l'O.C.D.E. Le chômage ne s'était pas aggravé et la perte de salaire réel était inférieure à toutes les prévisions. Soucieux de gagner les élections législatives d'octobre 1979, M. Sa Carneiro essaya de tirer profit de la situation pour diminuer l'inflation. On a réévalué l'escudo ; les salaires réels, les allocations de chômage, les pensions de vieillesse ont été améliorés ; il fallait donner l'impression que le pays sortait finalement de la crise, et on s'est lancé dans une politique d'expansion. Les partis de l'Alliance démocratique remportaient certes les élections, mais à quel prix ! En 1980, la balance des transactions courantes présentait à nouveau un déficit qui, depuis, n'a cessé d'augmenter : 11,3 % du P.I.B. en 1981 et 14 % en 1982.

Contesté au sein de son propre parti, le successeur de M. Sa Carneiro, M. Pinto Balsemao s'est borné à gérer la crise, faisant systématiquement appel à la Banque mondiale. Au cours des deux dernières années, la dette extérieure a doublé. Elle dépasse actuellement 13 milliards de dollars. Rien que pour payer les taux d'intérêt, le pays a dépensé en 1982 une somme équivalente à plus de 5 % du produit national et largement supérieure aux recettes du tourisme. Une timide dévaluation de l'escudo décrétée l'été dernier n'a pas donné les résultats escomptés : l'escudo reste surévalué par rapport aux autres monnaies européennes, ce qui encourage la fuite des capitaux.

Théoriquement, les salaires se sont dépréciés de janvier 1981 à janvier 1983 de plus de 20 %, mais la consommation n'a pas baissé. Un professeur du secondaire gagne environ 1 200 F par mois et un cadre moyen de la fonction publique 2 500 F. L'indemnité parlementaire est de 3 000 F, et le président de la République lui-même ne dépasse pas 5 000 F. A l'occasion de la coupe du monde de football, les magasins ont pourtant épuisé leurs stocks de télévisions couleur. Le prix de la plus petite automobile est supérieur à 30 000 F, mais le secteur n'a jamais été aussi prospère.

Faillites et chômage

La corruption et les marchés parallèles expliquent en partie cette apparente contradiction. Mais elle s'explique aussi par le fait qu'un grand nombre de Portugais cumulent plusieurs emplois. Tel journaliste ajoute à son salaire, inférieur à 3 000 F, les sommes qui lui sont versées par certaines grandes entreprises en quête d'une attention particulière à la publicité de leurs produits. Un maçon reçoit plus d'un dixième de son salaire mensuel pour un samedi de travail « au noir ». Beaucoup d'employés de banque collaborent en privé avec des compagnies d'assurances. Dans les municipalités, et même au niveau de l'administration centrale, le pourboire devient la règle si l'on veut faire accélérer les délais pour l'obtention d'un permis de construire ou d'un certificat quelconque. Et les pots-de-vin ne manquent pas pour ceux qui dans de grandes entreprises, notamment publiques, dirigent des départements d'achat. Ainsi, alors que pour la moyenne des pays de l'O.C.D.E. la dépense intérieure a augmenté de 0,6 % en 1981 et stagné en 1982, au Portugal, elle s'est accrue respectivement de 4,3 % et de 3,8 %.

« Nous avons vécu sur le crédit facile. Mais les temps ont changé et on ne peut plus compter sur l'argent des émigrés ni des touristes », s'exclame M. Silva Lopes, qui prévoit, à l'issue d'un nouvel accord avec le F.M.I., une croissance zéro, des faillites en cascade, une réduction drastique des salaires et une importante aggravation du chômage. Et de soupirer : *« Toute solution passe donc par la réduction radicale des dépenses. »*

JOSÉ REBELO.

Etranger

Pékin proteste officiellement contre les expulsions des Chinois de Mongolie

De notre correspondant

Pékin. — Le gouvernement de Pékin a protesté formellement, le vendredi 3 juin, contre l'expulsion, ces dernières semaines, de plusieurs centaines de ressortissants d'origine chinoise de République populaire de Mongolie. Dans une note remise à l'ambassadeur mongol, la Chine exige *« solennellement »* de la partie mongole qu'elle cesse *« immédiatement »* cette action. Elle demande en outre aux autorités d'Oulan-Bator qu'elles restituent aux Chinois leurs biens confisqués et qu'elles assurent une vie et un travail normaux aux Chinois qui restent encore en Mongolie.

Selon la note de Pékin, mille sept cent soixante-quatre Chinois sur environ six mille vivant à Oulan-Bator se sont vu intimer l'ordre, à partir du 9 mars et jusqu'au 1er juin, de quitter la capitale pour s'installer, dans un délai de quatorze jours, dans des fermes d'Etat situées dans des zones éloignées. Devant le refus de nombreuses familles, les premières expulsions vers la Chine ont commencé le 30 mars. Elles se poursuivraient jusqu'à ce jour. Au 1er juin, environ six cents ressortissants chinois avaient été effectivement contraints par les autorités mongoles de regagner leur pays d'origine.

La note s'élève contre l'attitude de la douane mongole à la frontière. *Elle dénonce, en particulier,* des cas de saisie de biens, ainsi que des fouilles corporelles *« humiliantes »* de voyageurs mis dans l'obligation de se dévêtir entièrement.

D'un ton relativement modéré, la note de Pékin révèle l'embarras des autorités chinoises devant des événements dont elles avouent elles-mêmes qu'elles ont *« beaucoup de peine à les comprendre »*. Depuis le début de ces incidents, Pékin, par l'entremise de son ambassade à Oulan-Bator, a fait des démarches à quatorze reprises auprès du gouvernement mongol, tout en maintenant un silence complet sur cette affaire. C'est dire la patience manifestée et le désir de ne pas envenimer les choses.

On note ici que l'action mongole a démarré le 9 mars, précisément au moment où se tenaient à Moscou la deuxième phase des consultations sino-soviétiques. On a peine à croire à une simple coïncidence. De même, étant donnée l'étroite dépendance dans laquelle la République populaire de Mongolie se trouve par rapport à Moscou, est-il difficile d'imaginer que le régime d'Olan-Bator ait agi de sa propre initiative. Il est clair, en tout cas, que cette tension crée, comme le souligne la note chinoise, de *« nouveaux obstacles »* à l'amélioration des relations entre la Chine et la Mongolie, ce qui risque d'affecter par contre-coup l'évolution des rapports entre Pékin et Moscou.

MANUEL LUCBERT.

Le Vietnam se retire « temporairement » de l'Organisation internationale du travail

De notre correspondante

Genève. — Les pays proches de l'U.R.S.S. poursuivent leur campagne contre la structure actuelle du Bureau international du travail (B.I.T.). Après les délégations du gouvernement, des employeurs et des travailleurs polonais, qui ont refusé de se rendre à la conférence internationale du travail, où siègent, du 1er au 22 juin, au Palais des nations, plus de deux mille participants (*le Monde* du 3 juin), ce sont les représentants du Vietnam qui ont décidé de ne pas assister à cette importante réunion annuelle.

Qui plus est, dans une lettre adressée à M. Francis Banchard, directeur du B.I.T., l'ambassadeur du Vietnam auprès des Nations unies, M. Nguy En Thuong, annonce que son pays *« se voit, à son grand regret, dans l'obligation de cesser temporairement sa participation à l'Organisation internationale du travail pour une durée qui ne peut encore être définie »*. Il justifie cette défection par *« une certaine insatisfaction »*, estimant que *« les résultats obtenus jusqu'ici n'ont pas répondu à son attente, aussi bien dans les questions d'assistance ou de structure que dans certaines mesures prises sur la foi d'allégations mal fondées »*.

En fait, ces *« allégations »* semblent viser non pas la politique du travail du Vietnam, mais celle de l'U.R.S.S. ; elles ont pour origine une lettre datée du 8 février 1982, transmise par l'ONU au B.I.T., et faisant état d'une communication de la Confédération mondiale du travail (C.M.T.), selon laquelle *« un grand nombre de travailleurs vietnamiens ont été transférés en U.R.S.S. et dans d'autres pays d'Europe orientale »*.

A la suite de quoi une commission d'experts du B.I.T. a demandé des éclaircissements au gouvernement soviétique sur la situation de ces travailleurs vietnamiens qui, selon la C.M.T. et la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.), seraient soumis au travail forcé sur les chantiers de construction du gazoduc sibérien.

L'ambassadeur d'Hanoï ne fait pas allusion à cette affaire, exposée pourtant dans le rapport de la commission d'experts qui est actuellement examiné par la conférence internationale du travail. Dans sa lettre, il précise que la décision de son gouvernement est également due aux difficultés financières que connaît son pays et qui l'empêchent de s'acquitter de sa contribution au budget du B.I.T. Celle-ci s'élève à 37 016 dollars pour 1983, à quoi s'ajoute un arriéré de 31 519 dollars.

Dans sa réponse, M. Blanchard affirme qu'il *« regrette sincèrement »* la décision du gouvernement vietnamien.

ISABELLE VICHNIAC.

Malaisie

EN REMANIANT SON GOUVERNEMENT

M. Mahathir veut remettre de l'ordre dans la coalition

Le premier ministre malaisien, M. Mahathir Mohamed, a remanié, *jeudi 2 juin,* son gouvernement, nommant quatre nouveaux ministres et plusieurs secrétaires d'Etat. Ainsi, M. Shahrir Abdul Samad devient ministre du territoire fédéral ; M. James Ongkili, ministre sans portefeuille auprès du premier ministre ; M. Chin Hon Ngian remplace à la santé M. Chong Hon Nyan, qui est chargé des transports, portefeuille détenu par M. Lee San Choon, qui a démissionné de son poste et de la présidence du principal parti chinois, le M.C.A. ; enfin, M. Anwar Ibrahim remplace à la culture, la jeunesse et les sports M. Mokhtar Hashim, condamné à mort pour meurtre.

Ce qui frappe le plus dans ce remaniement, qui ne touche pas les principaux portefeuilles, c'est la rapide promotion de M. Anwar Ibrahim, ancien opposant qui a rejoint la coalition il y a un an à peine, et qui est très proche de M. Mahathir. M. Anwar pourrait prendre part à la lutte qui semble déjà s'ouvrir pour un poste à la direction du principal parti gouvernemental, l'UMNO (United Malays National Organisation) dont le congrès doit se tenir en 1983.

Dans ce contexte, M. Mahathir a mis en garde ces derniers temps contre les luttes au sein de l'UMNO.

Etranger

M. Mitterrand recevra le 9 juin à l'Elysée les ministres des affaires étrangères de l'alliance atlantique

M. Mitterrand recevra à dîner, jeudi 9 juin à l'Elysée, les ministres des affaires étrangères des pays de l'alliance *réunis* à Paris à l'occasion de la session d'été du conseil Atlantique, a annoncé l'Elysée le vendredi 3 juin. Il prononcera un discours qui *lui fournira l'occasion de dire « ce qu'il pense du sommet de Williamsburg »*. Le président de la République a fourni cette précision à l'issue de la rencontre qu'il a eue vendredi à Latche avec M. Schmidt, ancien chancelier ouest-allemand.

La position prise par la France à Williamsburg continue de faire l'objet de critiques à Moscou. Rendant compte de l'intervention de M. Cheysson au Sénat (*le Monde* du 4 juin), l'agence Tass accuse le ministre des relations extérieures de s'être prononcé « *pour le désarmement unilatéral de l'Union soviétique* », d'avoir « *réaffirmé la volonté de son pays de se conformer à la position de Reagan* » et d'être « *peu convaincant* » dans ses références à de Gaulle. L'agence soviétique constate encore, sans commentaire, que le porte-parole du gouvernement a rejeté « *la proposition des communistes* (français) *d'attirer tous les gouvernements européens dans les négociations de Genève consacrées au désarmement* ».

Le parti social-démocrate allemand a rendu compte dans un document de synthèse publié, vendredi 3 juin, de la journée d'étude organisée deux jours auparavant par son groupe parlementaire sur la question des euromissiles (*le Monde* du 4 juin). Sans se prononcer directement pour ou contre le déploiement des engins américains à la fin de l'année, le S.P.D. se prononce pour la fusion des deux négociations de Genève (START sur les armements intercontinentaux et F.N.I. sur les *forces nucléaires intermédiaires*), affirmant que c'est dans ce cadre global que devraient être prises en compte les forces françaises et britanniques. Il ajoute que « *l'offre informelle, mûrement réfléchie, du négociateur américain à Genève de renoncer au stationnement des Pershing-2 en contre-partie d'une réduction substantielle des SS-20 soviétiques doit être formellement présentée par Washington* ».

On sait que M. Schmidt, ancien chancelier S.P.D., a récemment jugé « *parfaitement acceptable* » ce projet de compromis dans lequel Soviétiques et Américains auraient disposé de soixante-quinze lanceurs de missiles en Europe, les seconds se contentant de missiles de croisière. Le S.P.D. avertit en même temps Moscou qu'il considère les SS-20 comme « *une menace militaire et politique que nous ne pouvons accepter* ».

M. Kohl, qui recevait M. Nitze, chef de la délégation américaine aux pourparlers F.N.I. de Genève, a fait savoir par son porte-parole qu'il était convaincu que Washington s'efforce « *très sérieusement et de façon responsable* » de parvenir à un accord avec Moscou. Il répondait ainsi à M. Schmidt, qui s'était dit récemment non convaincu de la volonté américaine de négocier sérieusement.

A Washington enfin, le porte-parole du département d'État a salué les déclarations faites par M. Andropov à l'occasion de la visite à Moscou de M. Harriman et plaidant en faveur d'une « *modération réciproque* » des États-Unis et de l'U.R.S.S. (*le Monde* du 4 juin). Tout en espérant que ce vœu « *sera suivi de mesures soviétiques positives et concrètes dans des domaines tels que les droits de l'homme, le contrôle des armements, les questions régionales et les relations bilatérales* », M. Romberg a déclaré que, dans ce cas, Moscou « *trouvera dans les États-Unis un partenaire disponible* ». – (*A.F.P., Tass.*)

● *M. Mitterrand en Tunisie à l'automne.* – Le président de la République a confirmé au président Bourguiba qu'il visitera la Tunisie cet automne à une date qui reste à fixer. « *Cette rencontre constituera un temps fort dans les relations franco-tunisiennes et marquera notre commune volonté d'imprimer à celles-ci l'élan nécessaire à leur approfondissement* », déclare-t-il dans un message adressé au chef de l'Etat tunisien à l'occasion de la fête nationale célébrée le 1er juin. – (*Corresp.*)

M. Yasser Arafat se rend en visite à Bucarest, et son « second » à Moscou

Malgré la mutinerie qui a éclaté, *il y a un mois, dans les rangs de* l'O.L.P., le président de l'organisation, M. Yasser Arafat, a repris ses activités diplomatiques. Il effectue *depuis vendredi 3 juin une visite* officielle en Roumanie et doit se rendre au début de la semaine prochaine en Inde, a annoncé, à Damas, *un de ses collaborateurs.*

Parallèlement, M. Salah Khalaf, plus connu sous le nom d'Abou Iyad, considéré comme le « *second* » de M. Arafat, *se trouve depuis mercredi* à Moscou, pour une visite de cinq jours, à la tête d'une importante délégation.

Avant de gagner Bucarest, M. Arafat avait passé une semaine au Liban pour tenter de mettre un terme à la dissidence. Il a également visité des positions de la brigade palestinienne « Yarmouk », stationnée dans la vallée de la Bekaa. Selon M. Rafik Al-Natché, représentant de *l'O.L.P. à Ryad, M. Arafat a repris* ses activités diplomatiques parce qu'un compromis a été trouvé entre la direction du Fath et les officiers *contestataires sur deux points* de divergence.

Selon M. Natché, les nominations de deux officiers, Al Hadj Ismaïl et Abou Hajem, *décisions qui avaient* suscité le mouvement de contestation, ont été annulées. Le premier avait été nommé au commandement *des forces palestiniennes* au Nord-Liban et le second dans la Bekaa.

Le général Amir Drori, commandant *en chef des forces israéliennes* dans le nord, a déclaré que de six cents à sept cents combattants palestiniens ont été tués au Liban depuis le début de la guerre. « *Les forces israéliennes ont été empêchées d'asséner aux Palestiniens un coup mortel, et, maintenant, il est impossible de les frapper sans une confrontation armée avec la Syrie* », a-t-il déclaré au journal *Haaretz*. A la question de savoir si militairement un retrait israélien sur la rivière Awali serait avantageux, il s'est contenté de dire que ce « *point est aussi bien d'ordre politique que militaire* ». En revanche, il a admis que ses troupes auraient intérêt « *à se désengager des affrontements permanents entre Druzes et chrétiens dans le Chouf, le plus rapidement possible* ».

Bien que ce retrait de la région du Chouf ait été envisagé par plusieurs de ses ministres, M. Begin a rejeté « *catégoriquement* » cette suggestion, également adoptée à l'unanimité par la direction du parti travailliste.

Enfin, le gouvernement maltais a offert d'accueillir la conférence internationale sur la Palestine, qui devait se tenir au siège de l'UNESCO à Paris et dont le transfert a été décidé (*le Monde* du 4 juin) à la suite d'objections du gouvernement français. – (*A.F.P., Reuter, A.P.*)

Pologne

Le syndicaliste Edmund Baluka est condamné à dix ans de prison

Varsovie. – Le syndicaliste polonais Edmund Baluka, qui était accusé de « *complot contre l'Etat* », a été condamné, vendredi 3 juin, par le tribunal militaire de Bydgoszcz (250 kilomètres au nord-ouest de Varsovie), à dix ans de prison ferme, a-t-on appris, à Varsovie, à l'agence de presse officieuse Interpress. Il est privé aussi de ses droits civiques pour cinq ans et condamné à la confiscation de ses biens.

L'un des principaux organisateurs de la grève des chantiers navals de Szczecin en décembre 1970, M. Baluka s'était réfugié par la suite à *l'étranger, notamment* en France, avant de revenir en Pologne clandestinement en avril 1981. Interné pendant l'état de siège, il avait été placé en état d'arrestation *quelques mois* plus tard. Aucun observateur étranger n'a été autorisé à assister à son procès.

Le ministère public lui reprochait notamment d'avoir fait parvenir des « *informations tendancieuses* » à la station américaine Radio-Europe libre, émettant en langue polonaise à partir du territoire de la R.F.A., d'avoir tenté de mettre sur pied des « *groupes clandestins* » pour lutter contre le pouvoir, et d'avoir propagé un « *programme politique visant à renverser le régime socialiste* » en Pologne. Quatre témoins ont souligné que le parti socialiste polonais du travail (non reconnu officiellement), auquel avait adhéré M. Baluka, n'avait pas pour objectif de prendre le pouvoir et avait prouvé sa volonté d'agir dans la légalité en adressant *son programme* au Conseil d'Etat et à la Diète.

UNE SÉRIE DE MANIFESTATIONS EN EUROPE

Naples, notre Constantinople...

De notre envoyé spécial

Naples. – Dans toute la Campanie, les souvenirs de l'Occident s'entassent, de Cumes à Paestum, sous la mer, sous la lave, sous la poussière durcie. Dans les greniers, les salons, les musées, les églises, les toiles de maîtres s'écaillent, les vases se brisent. Et dominant la baie sublime, du *Pausilippe au* Vésuve, les structures modernes de béton se fendillent ou disparaissent un beau jour dans les cavernes des Bassi.

Naples est l'un des pôles de notre mémoire collective, l'autre étant Istanbul. Les deux métropoles méditerranéennes se renvoient leurs grandeurs et leurs *dégradations. La gloire de* Naples, pourtant, n'a jamais été captive. Celle d'Istanbul le demeure, Byzance à jamais soumise autour de Sainte-Sophie cernée de minarets.

Naples, en cette fin de vingtième siècle, appartient-elle irrémédiablement à ce monde du Mezzogiorno, à ce Midi d'Europe où *il faut que « tout change pour que tout reste pareil »*, comme l'un des héros de Lampedusa le disait de la Sicile ? Le cadre urbain, les paysages, sont, bien sûr, intransformables. Dix mille habitants au *kilomètre carré ! Les* habitudes de vie, les groupements sociaux, en découlent. Les *lazzaroni*, les grands et petits voleurs, coexistent avec les ouvriers, les petits bourgeois, sans que varient les équilibres. Naples angoisse toujours un peu l'étranger *qui hésite* à se laisser noyer par les interminables brassages de voitures dans le labyrinthe de la topographie.

Naples charrie des images de saleté, d'épidémies, de rats, de sous-prolétariat surgi des cavernes sous la chaleur écrasante et la brume du golfe. C'est Marseille en pire, *géré* par les bandes de la Camorra, qui se sont adaptées aux nouveaux trafics, des cigarettes à la drogue.

Que signifient alors ces expositions de l'héritage napolitain à Londres, à Washington et à Paris, ces rendez-vous culturels de spécialistes, ces échanges durables de spectacles avec Venise, et cette conférence des ministres européens de la culture en septembre dernier ? Tentatives éperdues d'une vieille dame qui veut faire belle figure, ou expression de la vitalité d'une communauté, ou du moins d'une minorité active d'intellectuels dirigeants ?

Le projet de la gauche

Il faut revenir une dizaine d'années en arrière, lorsque de grandes catastrophes s'abattirent sur Naples : le choléra, les mouvements violents d'une masse sous-prolétarienne qui tendait à s'organiser elle-même, désespérée des impasses où *l'avaient* conduite les recours aux réseaux de clientèle, traditionnels dans leur structure mais remodelés dans l'après-guerre *par* de nouveaux patrons politiques. Cette Naples qui, en 1946, avait voté monarchiste à 90 % allait, en 1975, donner la majorité aux partis de gauche et porter à sa tête un maire communiste.

Comme jadis dans le commandeur Lauro, puis dans le leader démocrate chrétien Silvio Gava, une majorité de Napolitains – évidemment pas la même – se reconnaissait dans un homme, le *maire* Valenzi, une de ces personnalités auxquelles le P.C.I. tolérait une certaine allure charismatique, une certaine identification du communisme en lui, quitte un jour à le déplacer, ce qui n'est pas encore venu.

Si son affabilité et son prestige le faisaient prendre un peu – par les étrangers du moins – comme le président d'une république parthénopéenne, l'héritier des vice-rois, il ne s'agissait pas *pour autant d'une république* démocratique et populaire. L'avènement des partis de gauche à la mairie, sous son égide, signifiait celui de l'héritage des Lumières, d'une rationalité, d'un projet enfin : refaire de Naples une des capitales européennes, l'adapter à sa vocation de *charnière entre l'Europe* et le tiers-monde, non pas avant-poste d'une entreprise néo-colonialiste, mais cœur d'une politique d'échanges et de coopération, impliquant toute la région que Naples avait jadis gouvernée : le Mezzogiorno.

Retrouvailles d'une identité ? Rajeunissement de la « *napolitanité* » ? Ces termes furent beaucoup utilisés. Ils risquaient de renforcer le confinement, le repli sur soi, qu'il s'agissait justement de briser. Ils faisaient écho à la préservation de l'héritage, alors qu'il n'était même pas matériellement recensé. Reste que le projet ne fut pas l'apanage de la direction communiste. Toute une génération de nouveaux dirigeants napolitains, *y compris* dans la démocratie chrétienne, s'y employa. Le centre-gauche avait posé les préliminaires du changement.

L'évolution fut favorisée par la transformation générale du Mezzogiorno, qui a, depuis dix ans, profondément cassé son image classique de « désert italien ». Des centres de recherche, des entreprises de technologie avancée, se sont implantés à Naples. Les universités scientifiques acquièrent un haut niveau. Et les signes d'une renaissance intellectuelle se sont multipliés, à tous les niveaux, depuis les quartiers.

Dégager une « identité »

L'exercice du pouvoir et la résistance des réalités ont contraint la municipalité de gauche à tempérer les projets par le pragmatisme. Car l'emprise de la criminilité organisée, partout présente, même dans les syndicats, ne se désagrège pas par des interventions de police. Ses victimes rêvent de solution de force en *constatant* que, de gauche comme de droite, les détenteurs du pouvoir politique demeurent impuissants.

Pour réelle qu'elle soit et de vastes implications qui répondent aux goûts napolitains pour le spectacle, la renaissance culturelle touche une minorité étudiante, ouvrière, déjà intellectuellement engagée. Le sous-prolétariat lui demeure étranger, pris dans ses habitudes séculaires et ses besoins immédiats, à commencer par ceux du logement et du travail, qui en font le terrain du système d'organisation de la Camorra.

En ces dix dernières années, l'expression politique des spécificités de Naples s'est largement atténuée. Tout comme l'assimilation du Mezzogiorno à l'ensemble italien progressait nettement en dépit des préjugés, les Napolitains ont opéré leurs choix idéologiques selon les mêmes critères que l'ensemble de la nation. Le *mouvement de dégagement* d'une « identité », de l'adaptation du rôle et du sens de la métropole, loin d'être contradictoire, marquait le dépassement et la fin de cette sorte de séparatisme mental qui revenait à s'endormir *sur les fastes passés*, à donner au mot de « capitale » le poids d'une rivalité avec Rome ou Turin.

Plus que jamais, la cité capitale de la région prédomine. Naples, Bologne, Milan, Turin, Gênes, aimantent les énergies, et leurs responsables politiques sont connus de tous, quand on ignore généralement leurs noms en Campagnie, en Emilie-Romagne, en Lombardie, au Piémont *ou en Ligurie*.

De cette tendance générale à la restauration du rôle de Naples en Europe et dans le monde, preuve est donnée par une entreprise qui ne relève pas de la municipalité : le Banco di Napoli. Quatrième banque italienne, *elle était essentiellement* localisée dans le Midi. Sous l'impulsion de son nouveau directeur général, le professeur Ventriglia, elle va s'ouvrir au marché international, à la fois pour y favoriser la pénétration des entreprises méridionales et pour en tirer des capitaux à investir dans le Mezzogiorno. Simultanément, elle tend à réduire le mouvement de transfert de l'épargne du sud vers le nord de l'Italie et accroît sa participation à l'Isveimer, institut de crédit à moyen terme qui finance les activités productives *dans le Midi.*

Faut-il parler d'une « redécouverte de Naples » et d'un héritage où tant d'autres nations d'Europe ont fait racine ? Espagnols, Français, Allemands, Anglais, y ont *successivement* apporté, avec une présence militaire et politique oppressive, des influences intellectuelles que la cité a récupérées et faites siennes. Les mauvaises légendes autant que les difficultés de *communication* en ont, depuis trente ans, renforcé une image exotique. Ce fut cependant l'un des rendez-vous du « grand tour » d'Europe qui donnait au dix-huitième siècle son initiation à l'homme de culture. « *Uomo di cultura* », un concept italien dont Naples, justement, peut restituer la saveur et la force.

JACQUES NOBÉCOURT.



« *Types napolitains – les Oiseaux sorciers* », le Monde illustré, *1863.*

« Mois napolitain » à Paris

La Naples des Anjou et des rois d'Aragon, de Giotto, d'Antonello de Messine, de Jean Fouquet et de Pétrarque, une autre année peut-être, ses témoignages la restitueront au monde. C'est le visage de l'avènement et de l'épanouissement du baroque aux dix-septième et dix-huitième siècles, puis du néo-classicisme au dix-neuvième, que présentent les différentes manifestations organisées pendant le mois de juin sous l'égide de l'Institut culturel italien.

Les Habsbourg, puis les Bourbons d'Espagne, en firent une capitale opulente où l'aristocratie, *la bourgeoisie, l'Eglise*, financèrent fastueusement tous les arts d'expression. Le centre des manifestations se situe au Grand Palais (jusqu'au 26 août), avec « La peinture napolitaine, de Caravage à Luca Giordano », du réalisme noir aux bergeries et à la théâtralité. Les musées de Naples, les établissements privés, ont prêté les toiles, certaines tout récemment découvertes, qui restituent l'itinéraire de Caravage et son influence à Naples.

A l'Ecole des beaux-arts (jusqu'au 10 juillet), les fonds de dessins napolitains ont fourni, pour les dix-septième et dix-*huitième siècles, des pièces* exceptionnelles, qui, parallèlement à l'exposition précédente, témoignent de l'originalité d'une école napolitaine de dessin tout récemment redécouverte.

Au trianon du parc de Bagatelle (du 1er au 30 juillet), les « Aquarelles de Giacino Gigante » révèlent un des principaux représentants de la peinture paysagiste au dix-neuvième siècle.

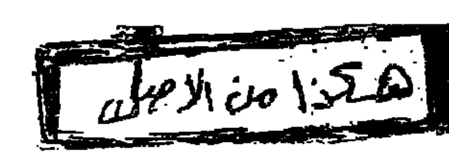
Les « Itinéraires archéologiques » de Naples et des environs sont présentés à l'Institut culturel italien (jusqu'au 1er juillet). Une sélection de quinze mille gravures de la seconde moitié du dix-huitième siècle restitue le parcours archéologique classique des voyageurs d'Italie.

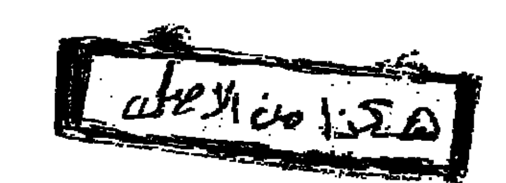
La tradition visuelle napolitaine est reprise dans une exposition photographique de sept auteurs, à la galerie FNAC-*Forum des Halles* (*jusqu'au* 18 juin).

Un spectacle enfin donné par le Théâtre San-Carlo de Naples, dans une mise en scène de Roberto De Simone : l'opéra bouffe *Flaminio*, qui fut la dernière œuvre de Pergolèse, à l'Opéra royal de Versailles, les 11 et 13 juin.

Une série de colloques et de conférences auront lieu pendant ce mois à l'*Institut culturel* italien sur les différents thèmes de ces manifestations (50, rue de Varenne ; tél. : 222-12-78).

J. N.





APRÈS LES MANIFESTATIONS DE POLICIERS A PARIS

Le chagrin dévoyé

De qui se moquait-il, ce représentant de la Fédération professionnelle et indépendante de la police (F.P.I.P.) qui, dès 14 heures vendredi, avenue Trudaine, à Paris, promettait pour seule manifestation *« une marche silencieuse et digne »* ? Croyait-il vraiment ce qu'il disait, en pariant sur le *« sens de la responsabilité des policiers »* ?

Les adhérents de ce syndicat d'extrême-droite ne se rassemblaient, à l'écouter, que pour *« honorer la mémoire de deux collègues, lâchement assassinés »*, le 31 mai, dans cette avenue du neuvième arrondissement. Une minute de silence, autour d'une trace sur le trottoir, pour le souvenir de Claude Caiola et d'Emile Gondry, quelques gerbes au pied d'un arbre, puis les policiers allaient se rendre, *« dans le recueillement le plus absolu »*, au ministère de la justice pour remettre une motion au garde des sceaux.

L'ennui, c'est qu'il y avait quelques raisons de douter d'un tel projet. Le matin même, les cérémonies officielles dans la cour d'honneur de la préfecture de police avaient débuté à peu près de la même façon, dans l'émotion et le recueillement. Puis, au départ des officiels et des familles des victimes, des cris de colère avaient retenti, plusieurs centaines de policiers conspuant MM. Defferre et Franceschi et réclamant la démission de M. Robert Badinter.

Le chagrin, le silence, avaient très vite laissé place à une hostilité ouverte, manifestement politique ; un cortège s'était formé, sans autorisation ni mot d'ordre officiel, avec à sa tête des syndicalistes proches de l'opposition – notamment des membres du Syndicat indépendant de la police nationale (S.I.P.N.) – qui avait gagné la place Vendôme.

Une agressivité très dirigée s'était libérée, rompant avec le style des récriminations traditionnelles des organisations professionnelles de policiers. *« Badinter, assassin ! »* D'autres slogans encore, tous aussi délicats, à l'adresse du ministre de l'intérieur. Une *« Marseillaise »*, lancée en direction des fenêtres de la chancellerie. Enfin, les manifestants « spontanés », ces *« policiers en colère »*, s'étaient dispersés dans le calme.

On en retrouvait plusieurs dizaines, plusieurs centaines peut-être, l'après-midi, dans les rangs de la F.P.I.P. De jeunes policiers surtout, des commissariats parisiens, qui voulaient profiter, tous syndicats minoritaires confondus, de cette autre manifestation, pour reprendre les hostilités de la matinée. Des gardiens de la paix en tenue, aussi, des « pervenches » – les fameuses « contractuelles », – qui n'avaient pas pu se libérer de leur service avant midi.

Beaucoup de gens, donc, parmi les deux mille cinq cents manifestants, qui n'avaient que faire des appels à *« la responsabilité »* des dirigeants de la F.P.I.P. et qui, après les agriculteurs, les commerçants et les étudiants, rêvaient tout simplement de la rue.

Une gravité de circonstance, soyons juste, devait être maintenue une heure durant, avenue Trudaine et le long des ruelles en pente du neuvième arrondissement.

M. Jean-Marie Le Pen, dont le mouvement, le Front national, avait appelé les Parisiens à s'associer à la manifestation, jouait le jeu, expliquant lui aussi,l'air sombre, que *« devant un tel drame »*, toute polémique était malvenue. *« Je suis toujours au côté des flics quand ils ont du chagrin »*, confiait-il, avant de se perdre, anonyme, dans les rangs des policiers qui avançaient à un pas d'enterrement.

Les masques tombèrent place de l'Opéra. Guettant tout au long du parcours la solidarité des passants qui s'était manifestée le matin, les policiers choisissaient de s'applaudir eux-même quand les bravos de la rue n'arrivaient pas. Sur les trottoirs, quelques dizaines de jeunes gardiens de la paix en civil, membres des brigades spéciales de la préfecture de police, ratissaient large, dépistant – provoquant ? – d'éventuels provocateurs.

Parmi ces policiers, trop nerveux, un couple, elle brune, lui blond, se tenant par la main. Elle, toute d'admiration, lui, prêt à en découdre avec tout ce qui bougeait, l'œil aux fenêtres, aux toits, pour repérer un tireur embusqué. Elle et lui, eux tous bientôt, abandonnés par la F.P.I.P. à leur grogne et qui, à l'Opéra, lorsque la foule fut assez dense, *« flairaient sous le nez »* les jeunes, les motocyclistes, quelques « rockers », des adversaires invisibles.

La tête du cortège, au début de la rue Royale, maintenait encore le cap de la *« dignité »*, mais l'arrière, les côtés, n'y tenaient. *« Tire-toi ou on t'embarque »*, s'entendait-dire un gosse à vélo. Un autre inconscient qui supportait mal l'embouteillage reçut un jet de bombe lacrymogène en plein visage. L'arrière, les côtés, se faisaient les nerfs et la voix, se rôdaient, en somme, pour être prêts, à l'unisson, trois cents mètres avant le ministère de la justice. *« Badinter assassin ! »*. *« A Moscou ! »* *« Hors de France ! »* *« Badinter démission ! »*

« Le Pen président ! »

Remake. Un style avait été testé le matin même. Slogans, *Marseillaise* servie bras tendus et doigts faisant le « V » de la victoire. *« Badinter, en prison ! »* Un même scénario : des gardiens de la paix, ceux-là en service, formaient la première ligne, devant des gendarmes mobiles, à la porte de la Chancellerie. A l'approche du cortège, comme le matin même, ils retirèrent leurs képis pour se joindre aux manifestants.

Le responsable de la F.P.I.P, celui de l'appel à *« la responsabilité »*, s'affolait, tentait de retenir sa base qui poussait le frêle, le si frêle cordon de gendarmes. Le jeune couple, au premier rang, voulait forcer le passage.

M. Le Pen, entouré d'une garde prétorienne de jeunes gens aux cheveux courts, criait, chantait maintenant à tue-tête. On ne voyait plus que lui, gonflé d'importance par les cris de la foule – *« Le Pen président ! »*, – qui défiait du regard une fenêtre de la chancellerie. Il reprenait la pose pour les photographes, en rajoutait, récupérait à lui la rage policière, au point qu'un manifestant, furieux de ce détournement, l'agrippa par le revers de son veston.

« La marche silencieuse » était fichue. La base du F.P.I.P. refusait d'en rester là. Les policiers voulaient aller clamer leur colère sous les fenêtres du ministre de l'intérieur. Des manifestants, sept à huit cents peut-être, les plus jeunes en tout cas, tournaient le dos à leurs dirigeants pour gagner la rue de Rivoli et, delà, par les Champs-Élysées et l'avenue Marigny, la place Beauvau.

Ils réussirent. Spectacle rarement vu, une manifestation parvenait à moins de 100 mètres de l'Elysée, forçant, bousculant l'un après l'autre les cordons de gendarmes mobiles et de C.R.S. qui étaient censés empêcher l'accès du périmètre interdit par excellence. Quatre fois, une même scène incroyable : les forces de l'ordre, un rang, un rang si mince, se disposant à la hâte,cédant bien vite avec le sourire, visiblement, presque effrontément complices.

Certains manifestants eux-mêmes n'en revenaient pas. Beaucoup pensaient que la préfecture de police était surtout soucieuse d'éviter les affrontements entre policiers. Les gardiens de la paix, chargés avenue Marigny, de la sécurité du chef de l'Etat, saluaient leurs collègues, s'effaçaient, bienveillants. Un dernier cordon de C.R.S. le long de l'Elysée, ouvrait son flanc, goguenard, puis regardait les fonctionnaires du ministère de l'intérieur fermer précipitamment leur grille.

Quelques passants s'étonnèrent quand même de cette fraternisation douteuse. Ils se trouva même une femme pour crier aux C.R.S. : *« Allez-y, ne vous gênez pas ! Prenez le pouvoir ! Il n'est plus qu'à 100 mètres ! »* Les C.R.S., traînant les pieds, toujours amusés, consentirent à boucler la rue Saint-Honoré, alors qu'à côté d'eux, à 10 mètres, les manifestants chantaient : *« Defferre, t'es foutu, ta police est dans la rue. »*

Bien sûr, chacun savait qu'on allait en rester là. Le jeune couple repartait déjà, main dans la main, pour une belle fin d'après-midi ensoleillée. Bien sûr, ce n'était qu'une manifestation pacifique, le temps d'un coup de gueule, et on se dispersa bien vite, remerciant les collègues en service d'avoir laissé faire cette farce innocente. Mais ce jeu-là, cette farce-là, avaient une valeur très symbolique.

PHILIPPE BOGGIO.

De 1958 à 1981

Des précédents

Le 13 mars 1958, en plein conflit algérien, à l'appel de la Fédération syndicale des personnels de la préfecture de police, sept mille policiers avaient manifesté dans Paris. Ils réclamaient la mise en place d'une « prime de danger » pour tous les personnels actifs, ainsi que des révisions indiciaires.

D'abord silencieuse et cantonnée aux abords de la préfecture de police, cette manifestation devait dégénérer, plusieurs milliers de policiers se dirigeant vers le Palais-Bourbon. Dans les jours qui suivirent, M. André Lahillonne, préfet de police, était remplacé par M. Maurice Papon. M. André Roches, directeur général de la police municipale, était relevé de ses fonctions. M. Félix Gaillard avait refusé la démission que lui avait proposée le ministre de l'intérieur, M. Bourgès-Maunoury.

Le 6 novembre 1967, des policiers en civil avaient organisé une marche silencieuse vers le Palais-Bourbon pour attirer l'attention sur leur situation difficile à l'occasion du vote, par l'Assemblée nationale, des crédits des personnels de police.

Le 10 septembre 1971, à l'occasion du congrès du Syndicat national des policiers en tenue, une manifestation avait eu lieu à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. M. Roger Deurelle, secrétaire général du syndicat, avait été révoqué.

Le 20 janvier 1979, à l'appel de la Fédération autonome (FASP), plusieurs milliers de policiers, défilant entre la place de la Bastille et la préfecture de police, avaient réclamé de meilleurs moyens de lutte contre la criminalité. Cette manifestation avait été organisée à la suite du meurtre d'un gendarme ardéchois.

Enfin, le 7 novembre 1981, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, avait été pris à partie à Lyon par des policiers lors des obsèques d'un policier tué par un malfaiteur.

Les principales organisations syndicales dénoncent les comportements extrémistes

● LA FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS DE POLICE (FASP) *« réprouve le comportement indigne des dirigeants de certains syndicats de police qui exploitent honteusement l'émotion légitime du corps policier après l'assassinat de nos deux collègues. Ces provocations, dénoncées par avance par notre organisation, témoignent du climat préoccupant qui règne au sein de la police nationale et ne sont pas sans rappeler les débordements qui ont eu lieu le 13 mars 1958 à Paris. La FASP, représentative de l'immense majorité des policiers en tenue, attachée à la démocratie et au respect des institutions républicaines, se refuse à faire l'amalgame entre l'action politique irresponsable de ces collègues et la participation de certains collègues qui se sont laissés abuser en voulant exprimer leur profonde émotion que nous partageons »*.

● LA FEDERATION F.O. DE LA POLICE, vendredi 3 juin après-midi, déclare notamment : *« Nous avons assisté avec consternation aux manifestations déplacées et pour le moins prématurées qui ont troublé la cérémonie organisée à la préfecture de police pour honorer la mémoire des deux policiers récemment assassinés dans l'exercice de leurs fonctions. Tout en approuvant le légitime besoin des policiers d'extérioriser une colère bien compréhensible, la fédération condamne avec la plus grande fermeté ceux qui, depuis toujours, se conduisent comme de véritables nécrophages et tentent de récupérer des sentiments respectables pour les utiliser à des fins qui n'ont qu'un très lointain rapport avec les problèmes de la police. »*

● LA C.F.D.T.-POLICE *« s'indigne de l'attitude de certains policiers lors de l'hommage rendu vendredi matin à nos malheureux collègues »* et *« dénonce la récupération politique que tentent de faire certaines organisations syndicales »*. La fédération *« s'inquiète du laxisme du pouvoir et de son manque de courage politique quand il s'agit de s'engager véritablement vers les réformes de la police nationale. Constatant ainsi que le doute s'empare des policiers quant à la crédibilité du pouvoir, elle lance un appel aux organisations syndicales démocratiques afin qu'elles réfléchissent aux risques qu'il y aurait à laisser cette situation se développer »*.

● LA FÉDÉRATION C.G.T. DE LA POLICE *« condamne de la manière la plus totale le comportement indécent d'éléments fascisants fanatisés qui, bien qu'autour des catafalques mais sans respect ni pour les collègues morts victimes du devoir ni pour la douleur des familles, n'ont pas hésité à vociférer des slogans politiques hostiles aux ministres – totalement oublieux qu'ils étaient des circonstances dramatiques qui rassemblaient les policiers – et allant jusqu'à faire le V de la victoire.*

» Les événements qui ont suivi l'après-midi à l'initiative de policiers factieux auxquels s'étaient joints des extrémistes de droite non policiers doivent interpeller les autorités auprès desquelles nous dénonçons depuis longtemps la présence dans les rangs de la police de cette minorité maladivement politisée sur des bases hyper-réactionnaires et qui depuis longtemps quadrille et contrôle, souvent avec l'accord plus ou moins passif des chefs, pratiquement chaque service de police et chaque commissariat.

» Le changement de gouvernement en les fragilisant dans les fiefs où ils avaient pleins pouvoirs et totale liberté de manœuvre ne fait que découvrir un mal qui cependant ronge l'institution de l'intérieur et annihile tous les efforts de changement. »

LA POLICE ET SES SYNDICATS

Les policiers constituent un corps fortement syndicalisé, puisqu70 % des cent vingt mille fonctionnaires de police sont adhérents à une organisation.

La Fédération autonome des syndicats de la police (F.A.S.P.), qui, par l'intermédiaire de différents syndicats, fédère presque toutes les catégories de policiers, a remporté plus de 65 % des suffrages aux élections professionnelles de 1982. Avec une base composite, unie sur les revendications catégorielles, mais fort diverse sur le plan politique, la F.A.S.P., est dirigée par des hommes classés à gauche.

Loin derrière viennent ensuite les syndicats dépendants des confédérations (C.G.T., C.F.D.T., C.G.C., C.F.T.C., F.O.) qui ne dépassent pas la barre des 10 %, tandis que l'Union des syndicats catégoriels de police (U.S.C.P.), classée à droite, et qui tente de s'opposer à la F.A.S.P., dépasse, depuis 1982, 20 % des suffrages.

La Fédération professionnelle et indépendante de la police (F.P.I.P.) ne regroupe que 2,83 % des voix, mais a étendu son influence ces dernière années, grâce à l'adhésion massive des fonctionnaires des brigades de sécurité du métro, plus confrontés que d'autres à la petite délinquance. Classée à l'extrême droite par les autres syndicats, la F.P.I.P. est souvent jugée fort proche du mouvement légitime défense.



France

APRÈS LES MANIFESTATIONS

Les têtes qui tombent

La chronique policière bégaie. Dans les rues de Paris, vendredi, des fonctionnaires de police ont manifesté qu'ils s'accommodaient mal de la gauche au pouvoir, comme à Lyon – en novembre 1981, – lors des obsèques d'un autre de leurs collègues. Là aussi, entre Saône et Rhône, plus d'un millier de policiers avaient dérouté un cortège funèbre pour s'en prendre à M. Defferre, ministre de l'intérieur, en le conspuant et en bloquant la voiture ministérielle.

Le malaise est indubitable, même s'il ne s'explique pas seulement par le 10 mai 1981... En 1979, déjà, des policiers exhibaient leur grogne sur le pavé parisien sur l'air connu : « *Bonnet, on t'a eu, les policiers sont dans la rue !* »

Cette mise en perspective ne saurait être rassurante ni satisfaisante pour autant. Vendredi soir, MM. Defferre et Franceschi ont dû régler, à chaud, une crise qui couvait depuis des semaines. Le ministre de l'intérieur et son secrétaire d'Etat n'ont pas fait dans la dentelle. D'un coup, il a été mis fin aux fonctions du plus haut responsable de la police en France, M. Paul Cousseran, et du numéro un de la police parisienne, M. Jean Périer. L'un a été démis de ses fonctions ; l'autre a démissionné.

D'autres décisions de cette nature pourraient intervenir sous peu, avant mercredi. Comme au début de l'année, en Corse, c'est à une opération coup de balai, à la tête, que l'on assiste, brutalement, sous la pression des événements.

Le limogeage de M. Cousseran, directeur général de la police nationale, est sans conteste la sanction la plus importante. Ses liens d'amitié avec le secrétaire d'Etat à la sécurité publique et les appels récents de deux syndicats de policiers demandant son départ semblaient pourtant devoir le conforter dans sa position. Mais plusieurs éléments ont joué contre lui :

– La détérioration des rapports entre MM. Defferre et Franceschi, tout d'abord. Sans que l'on sache exactement quelle est son ampleur, celle-ci a eu son rôle. D'une certaine manière, le limogeage de M. Cousseran révèle que M. Defferre entend s'occuper à nouveau de la police et superviser de près le travail de son secrétaire d'Etat. Peut-être marque-t-il aussi le regret de M. Defferre à propos de la « démission », en mai, de M. Frédéric Thiriez, directeur de cabinet de M. Franceschi ;

– Son « antisyndicalisme » supposé. La Fédération autonome des syndicats de police (F.A.S.P., socialisante), fédération particulièrement puissante, accusait, en effet, M. Cousseran depuis plusieurs mois de renier « *les engagements de M. Franceschi* ». Plusieurs syndicalistes n'hésitaient pas à reprocher au directeur général de la police des opinions politiques modérées ou de droite. En fait, M. Cousseran symbolisait une nouvelle attitude par rapport à la F.A.S.P. qui avait été longuement et attentivement écoutée par M. Defferre en 1981 et au début de 1982. La lune de miel était bien finie...

– Un poste «superflu». Administrativement, le poste de directeur général de la police nationale se conçoit, en effet, surtout lorsqu'il n'y a pas de secrétaire d'Etat chargé de la police. Depuis la nomination de M. Franceschi, certains considéraient que la fonction de M. Cousseran «doublonnait» inutilement.

Bien d'autres raisons, tant techniques que politiques, expliquent vraisemblablement cette sanction particulièrement sévère à l'encontre de M. Cousseran. Selon certaines informations, M. Defferre avait déjà demandé le départ de M. Cousseran il y a quinze jours.

Précautions

La «démission acceptée» de M. Périer, préfet de police de Paris, s'explique plus aisément. Il est directement reproché à ce haut fonctionnaire de n'avoir ni prévu ni réussi à contenir les manifestations de vendredi. Responsable de plusieurs services de police en cause, il paye donc une accumulation de fautes. De manière plus profonde, ce grand commis de l'Etat porte aussi le «*poids*» des *manifestations* étudiantes qui ont eu lieu, de façon parfois très débridée, à Paris, depuis le début de l'année, et les coups de sifflets sur le passage du président de la République, le 14 juillet 1982.

Il est du rôle de la police de savoir contenir une manifestation. On reproche, de toute évidence, à M. Périer de n'avoir pas pris suffisamment de précautions ou même de n'avoir pas interdit le cortège «subversif» du 3 juin. En septembre 1982, M. Périer n'avait pas hésité à s'opposer sans appel à une manifestation de «policiers mécontents».

LAURENT GREILSAMER.

LES POLICIERS TUÉS OU BLESSÉS DEPUIS 1970

L'hôtel Matignon a diffusé, vendredi soir, les statistiques rappelant le nombre des policiers tués ou blessés en opérations de police depuis 1970 :

Années	Tués	Blessés
1970	7	314
1971	3	247
1972	1	188
1973	4	167
1974	7	184
1975	5	208
1976	8	203
1977	7	159
1978	5	163
1979	10	215
1980	9	242
1981	3	225
1982	8	285
1983	2	98
	(au 1 juin 1983)	(au 30 avril 1983)

M. JEAN PÉRIER : UNE CARRIÈRE PRÉFECTORALE

M. Jean Périer, dont la démission du poste de préfet de police de Paris a été acceptée vendredi 3 juin, occupait cette fonction depuis le 15 juillet 1981. Il avait alors remplacé M. Pierre Somveille.

∴

Agé de cinquante-huit ans (il est né dans le Calvados le 28 mai 1925), M. Périer a fait toute sa carrière dans l'administration préfectorale. Licencié en droit, licencié ès lettres, diplomé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration (1952-1954), il débute comme chef de cabinet du préfet de l'Aisne (1954-1956), devient sous-préfet de Sainte-Menehoulde (Marne) (1956-1959), de Vouziers (Ardennes) (1959-1961). Directeur du cabinet du préfet du Pas-de-Calais (1961-1963), il dirige de 1963 à 1967 le cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Côte-d'Azur jusqu'à 1970. Cette année-là, il est nommé sous-préfet à Saint-Nazaire. En 1972, il est préfet de l'Yonne pendant quelques mois avant d'être le premier à occuper, de septembre 1972 à juin 1974, les fonctions de préfet délégué pour la police dans le Rhône. Préfet de Saône-et-Loire (1974-1976), du Val-de-Marne (1976-1978), il sera, de juin 1978 à juillet 1981, préfet d'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne avant d'être nommé à Paris aux fonctions qu'il doit abandonner aujourd'hui.

Lors de sa prise de fonctions, il avait déclaré : « Nous devons faire en citoyens une police au service des citoyens. Ces méthodes peuvent et parfois doivent changer ». *Il avait entrepris une réforme des structures de la police judiciaire dans la capitale et les départements de la petite couronne* (le Monde *du 12 février*), *qui devait aboutir l'été prochain.*

M. PAUL COUSSERAN : UN PROCHE DE M. FRANCESCHI

M. Paul Cousseran, qui a été démis le 3 juin de ses fonctions de directeur général de la police nationale, occupait ce poste depuis le 24 octobre 1982. Il avait alors remplacé M. Bernard Couzier.

∴

[Agé de soixante et un ans – il est né le 30 juillet 1922 à Uzerche (Corrèze). – M. Cousseran est un proche de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique.

Résistant et déporté à l'âge de vingt et un ans, il est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1954). Administrateur de la France d'outre-mer, il est détaché au ministère de l'intérieur en 1956. En 1960, il est conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la communauté – alors M. Jean Foyer – puis directeur du cabinet.

Directeur du cabinet du ministre de la coopération – M. Foyer – en 1961, il est nommé ambassadeur de France au Gabon (1963-1965) puis, après un passage à la division « organisation » du secrétariat général de la défense nationale, il est nommé en 1967 directeur du cabinet du secrétaire général pour la police, M. Jacques Aubert. Il sera ensuite préfet (La Réunion 1969-1972, Haute-Savoie 1972-1974, Essonne 1974-1977). De décembre 1977 à juillet 1981, il est haut-commissaire de la République, chef du territoire de la Polynésie française. Nommé préfet de la région Corse après l'arrivée de la gauche au pouvoir, il occupera ce poste jusqu'à la fin de septembre 1982.]

M. FRANCESCHI : JE COMPRENDS L'ÉMOTION DE CERTAINS POLICIERS

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, a fait, vendredi 3 juin en début de soirée, la déclaration suivante : « *Dans la vie de la République, ce n'est malheureusement pas la première fois que des policiers manifestent leur émotion et leur colère devant les actes criminels atteignant certains d'entre eux. Je comprends donc l'émotion qui a pu s'emparer de certains policiers au moment où était rendu, en présence du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, l'hommage solennel du gouvernement, de la police nationale, de la préfecture de police et des Parisiens, à deux fonctionnaires de police abattus dans des circonstances particulièrement odieuses.*

» *Pour ma part, seuls comptent à mes yeux, chez les fonctionnaires de la police nationale, au-delà de leurs opinions politiques que je respecte, leur valeur professionnelle, leur goût de servir l'Etat, leur discipline, leur attachement à la République.*

» *La manière dont j'ai personnellement ressenti le déroulement de cette cérémonie* [dans la cour de la préfecture de police] *me conduit à affirmer une nouvelle fois toute la sympathie, toute la solidarité que j'éprouve et que je manifeste à tout moment à l'égard de tous ceux qui concourent à assurer la sécurité des citoyens.*

» *Ce matin, dans la cour du 19-Août, devenue trop petite, de la préfecture de police, était rassemblée émue, silencieuse devant le drame des familles, une foule considérable de policiers de tous grades, dans un hommage auquel de nombreux Parisiens avaient tenu à s'associer, jusqu'au moment où l'atmosphère de recueillement a été troublée par certains éléments liés à l'extrême droite.* »

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Savary : *nous souhaitons la pluridisciplinarité mais nous ne l'imposerons pas*

L'Assemblée nationale continue, vendredi 3 juin, la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur commencée mardi 24 mai, et particulièrement de la partie du texte concernant l'organisation des universités.

● *Le conseil d'administration.* – Sa composition (*le Monde* du 4 juin) sera semblable dans les universités comprenant une unité médicale à ce qu'elle est dans les autres, décide l'Assemblée par 320 voix (P.S.-P.C.) contre 154 (R.P.R.-U.D.F.). Les amendements de l'opposition tendant à préciser les pouvoirs de ce conseil et à restreindre ceux du ministre de l'éducation nationale, par exemple dans la répartition des postes d'enseignants, sont repoussés.

● *Le conseil scientifique.* – Il propose des orientations au conseil d'administration. M. Sueur (P.S., Loiret), au nom de la commission des affaires sociales, fait préciser que celui-ci est consulté « *sur les programmes de formation initiale et continue* ».

Ce conseil sera composé de 50 à 70 % de représentants des enseignants-chercheurs et des chercheurs, de 7,5 à 12,5 % de représentants des étudiants, dont au moins la moitié appartiendront au troisième cycle, de 10 à 30 % de personnalités extérieures et – fait ajouter la commission – de 7,5 à 12,5 % de représentants des personnels administratifs, ouvriers et de service, dont la moitié seront des ingénieurs et techniciens. Un amendement de M. Masson (R.P.R., Moselle) demandant que les étudiants ne soient pas représentés dans le conseil scientifique est repoussé. M. Gautier (U.D.F., Paris) ayant critiqué le fait que, par le jeu du collège électoral unique, les professeurs puissent être absents de ce conseil, M. Sueur réplique : « *Vous avez mal lu le projet, son article 37 prévoit que les professeurs auront la moitié des places des enseignants-chercheurs.* »

A la demande du R.P.R. et de l'U.D.F., M. Savary, ministre de l'éducation nationale, accepte de revoir dans la suite de la discussion parlementaire la possibilité de places privilégiées pour les titulaires de hautes récompenses scientifiques.

● *Le conseil des études et de la vie universitaire.* – Création de ce projet de loi, il fera, lui aussi, des propositions au conseil d'administration. Il sera composé de 75 à 80 % d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et d'étudiants (les deux catégories étant à égalité), de 10 à 15 % de représentants du personnel et de 10 à 15 % de personnalités extérieures.

Le projet gouvernemental prévoyait que ce conseil « *veille au respect des libertés politiques et syndicales étudiantes* ». M. Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine) critique cette formule, qui, dit-il, « *limite les franchises universitaires* » ; il demande sans succès que les libertés qui doivent être respectées ne soient pas précisées et que cela ne s'applique pas qu'aux étudiants. La commission fait remplacer, malgré les réserves du ministre, « *il veille* » par « *il est garant* ».

● *Les unités de formation et de recherche (U.F.R.).* Elles remplacent les unités d'enseignement et de recherche créées par la loi de 1968. L'article 30 qui les régit prévoit une *réglementation spécifique* pour les U.F.R. de médecine et d'odontologie ; mais l'autonomie de celles-ci n'a pas été jugée assez large par leurs professeurs. L'opposition reprend cette argumentation, M. Blanc (U.D.F., Lozère) parlant de l'« *angoisse* » des responsables de l'enseignement médical et M. Toubon (R.P.R., Paris) de la nécessaire « *autonomie* » des U.F.R. de médecine en matière de gestion, de finances et de pédagogie.

M. Lareng (P.S., Haute-Garonne), qui est justement professeur de médecine, réplique : « *Une certaine autonomie est nécessaire, mais il serait dangereux d'aller vers la création d'écoles pratiques.* » M. Hage (P.C., Nord) prévient que son groupe estime que le gouvernement a trop cédé aux médecins. Il déclare : « *Il ne serait pas bon que les adversaires du changement marquent des points, fût-ce dans ce domaine.* » M. Savary, qui se réserve de s'expliquer sur la médecine quand l'alinéa en question viendra en discussion, indique : « *Il n'est pas question d'étendre à d'autres formations la spécificité prévue pour la médecine, ce serait faire éclater l'université.* »

Pourtant, M. Madelin demande – mais il n'est pas suivi – que soit reconnue la spécificité des facultés de droit, d'économie, de gestion, de médecine, d'odontologie, de pharmacie. En revanche, un amendement de M. Dumas (P.S., Dordogne) précisant que les U.F.R. « *associent* » et non « *regroupent* », comme prévu dans le projet gouvernemental, « *des départements de formation et des laboratoires ou centres de recherche* » est adopté. Mais l'opposition défend la « *pluridisciplinarité* » contre les critiques de la majorité.

Par 318 voix (P.S.-P.C.) contre 166 (R.P.R.-U.D.F.), puis par 329 voix (P.S.-P.C.) contre 159 (R.P.R.-U.D.F.), l'Assemblée repousse deux amendements qui faisaient de la présence dans une U.F.R. d'enseignants de disciplines différentes une simple possibilité. M. Savary avait confirmé avant le vote : « *Il ne sera pas obligatoire pour une U.E.R. de se transformer pour devenir une U.F.R. Nous n'imposerons pas la pluridisciplinarité, mais nous aiderons à son développement.* »

Th. B.

● *Un concours de recrutement exceptionnel d'instituteurs* sera organisé dans la seconde quinzaine de juin afin de pourvoir des postes vacants à la rentrée 1983. Ce concours, pour lequel deux mille sept cents postes sont offerts, s'adresse aux titulaires du diplôme d'études universitaires générales (DEUG) ou de titres et diplômes jugés équivalents. Les candidats, âgés de trente ans au maximum, doivent se présenter, le plus rapidement possible, au rectorat ou à l'inspection académique du département où ils souhaitent concourir. C'est la seconde fois que le ministère a ainsi recours à un concours exceptionnel, *le nombre d'élèves-instituteurs* sortant des écoles normales étant insuffisant.

AU SÉNAT

Une commission veillera à la « sécurité des consommateurs »

Commencé jeudi matin 2 juin, l'examen du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (le Monde du 16 avril) « relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1er août 1905 » s'est achevé vendredi par l'adoption à l'unanimité du texte après qu'il a été modifié.

Ce projet crée une obligation générale de sécurité pour tous les produits et services destinés à être mis sur le marché, institue une commission de la sécurité des consommateurs et procède à une « toilette » de la loi de 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services.

Mme Lalumière, secrétaire d'État chargé de la consommation, a justifié la nécessité des dispositions envisagées en rappelant le nombre de décès dus à des accidents « *domestiques* » : quelque vingt mille en 1980, soit près du double des accidents de la circulation et presque dix fois celui des accidents du travail.

Au nom de la commission des affaires économiques dont il est le rapporteur, M. Jager (un. cent., Moselle) a souhaité qu'on ne tire pas argument des principes de sécurité et de santé du public pour transgresser ceux, fondamentaux, du droit et instituer un système généralisé d'interdiction administrative et de délation.

Pour les porte-parole de la gauche, et en particulier pour M. Noé (P.S., Essonne), la compétitivité des entreprises a tout à gagner d'une amélioration de la qualité de leurs produits. Ce débat fut aussi l'occasion pour Mme Bidard (P.C., Seine-Saint-Denis) de demander l'interdiction de l'exportation de tout produit dangereux pour la santé et la sécurité.

Avec l'accord du gouvernement, le texte voté par l'Assemblée a été précisé par les amendements de la commission. Sans recueillir l'approbation globale de Mme Lalumière, le Sénat s'est inspiré des modèles de la Commission des opérations de Bourse, ou de celle des marchés à terme de marchandises ou encore de la commission nationale Informatique et libertés pour déterminer, protéger les compétences, le fonctionnement et la composition de la Commission de la sécurité des consommateurs (C.S.C) dont la création est prévue par le texte. Par ses amendements, le Sénat confère une plus grande autonomie à la C.S.C. en ne le rattachant pas au ministre chargé de la consommation, et lui donne la composition suivante : un président nommé par décret en conseil des ministres, quatre membres désignés par le premier ministre sur proposition conjointe des ministres chargés de la consommation, de l'agriculture, de l'industrie et de la santé. Le président de l'Institut national de la consommation ou son représentant, le président du laboratoire d'essais créé par la loi du 10 janvier 1978 ou son représentant, le président du Conseil supérieur d'hygiène publique de France ou son représentant, le président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ou son représentant. Un commissaire du gouvernement désigné par le premier ministre siégeant auprès de la commission pourrait dans les quatre jours d'une délibération de la commission provoquer une seconde délibération.

M. GÉRARD LEFEBVRE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Le conseil des ministres du 1er juin a nommé M. Gérard Lefebvre préfet, commissaire de la République du département de Saint-Pierre-et-Miquelon, en remplacement de M. Philippe Parant, qui occupait ce poste depuis le 7 avril 1982.

[Né le 25 mai 1930 à Poitiers (Vienne), licencié en droit, breveté de l'École nationale de la France d'outre-mer, M. Gérard Lefebvre était sous-préfet de Cherbourg depuis octobre 1980. Auparavant, il avait occupé notamment les fonctions de secrétaire général de l'École nationale de la santé publique (1962), de conseiller technique auprès du ministre de la santé publique de la Côte-d'Ivoire (1967), de directeur du cabinet du préfet de Lot-et-Garonne (1970), de secrétaire général de la Haute-Saône (1972), et sous-préfet de Coutances (1975).]

M. Giscard d'Estaing à Tours

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE A UN PROJET COMMUN

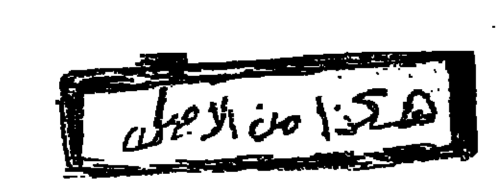
(De notre correspondant.)

Tours. – La fédération départementale du P.R. et le Mouvement des jeunes giscardiens ont accueilli plus de deux mille personnes au dîner-forum qu'ils avaient organisé, vendredi soir 3 juin, au palais des expositions de Tours, en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing. L'ancien président de la République a repris les grands thèmes de son récent discours de Lyon (*le Monde* du 31 mai), insistant sur l'urgence de « *se préparer à réussir l'alternance* », sur la nécessité de « *réfléchir ensemble à un projet commun* ». Il a notamment souligné : « *Le jour où il y aura une politique claire pour la France, ce jour-là, le franc se redressera.* » Il a estimé que de nombreux projets du gouvernement n'auraient pas été adoptés s'ils avaient été soumis à l'opinion publique. Aussi lui semble-t-il bon de compléter les possibilités actuelles de référendum par un recours à l'initiative populaire. Une telle procédure, selon lui, ne permettrait sûrement pas de faire adopter l'actuel projet de loi sur l'enseignement supérieur.

M. Giscard d'Estaing a approuvé la « charte » qui vient d'être signée par l'U.D.F. et le R.P.R. Il pense, toutefois, que sa démarche est différente, puisqu'il s'agit, pour lui, de proposer un « *projet pour la France* ». Interrogé sur les problèmes de sécurité, il s'est montré très prudent, soulignant qu'il est du devoir de l'Etat d'assurer la sécurité des citoyens et que différentes mesures techniques lui paraissent devoir être prises. Il s'est demandé par exemple si un homme seul peut décider de la libération d'un prisonnier qui a été condamné par plusieurs.

P. M.

● *M. Régis Debray au Centre d'expérimentation du Pacifique.* – « *M. Régis Debray, conseiller auprès du président de la République, a effectué une visite d'information sur les sites de Mururoa et de Fangataufa, du 23 au 25 mai.* » Telle est la teneur du communiqué diffusé par l'état-major du Centre d'expérimentation du Pacifique. La presse de Tahiti n'a pas manqué de faire un rapprochement entre cette visite et les cyclones qui ont balayé ces derniers mois les sites d'expérimentation nucléaire, d'autant que de grands travaux sont projetés à Mururoa. – (Corresp.).



DE POLICIERS A PARIS

M. MAUROY JUGE « AFFLIGEANT » LE COMPORTEMENT DE M. CHIRAC

L'hôtel Matignon a diffusé, vendredi soir 3 juin, la déclaration suivante de M. Pierre Mauroy commentant les propos tenus par M. Jacques Chirac après la mort de deux policiers à Paris (*le Monde* du 4 juin) :

« *Il est affligeant d'entendre un ancien premier ministre exploiter à des fins politiques la légitime émotion suscitée par la mort tragique de policiers dans l'exercice d'une profession dont chacun connaît la grandeur et les risques.*

» *Rien ne permet d'établir un lien entre la politique menée depuis deux ans par le gouvernement et le nombre de policiers victimes de leur devoir. Une analyse rigoureuse des statistiques de policiers tués ou blessés en opération ces dernières années le montre à l'évidence.*

» *J'ai eu l'occasion, lors de la campagne des élections municipales, de souligner le risque que l'opposition prenait en traitant si légèrement des problèmes de la sécurité des citoyens.*

» *Je regrette qu'une fois de plus M. Jacques Chirac, comme d'autres responsables de l'opposition, contribue* « à créer une sorte de climat » *qui conduit certains fonctionnaires à oublier que le premier devoir est de respecter et de servir l'État.*

» *Le gouvernement ne tolérera pas de manquement à ce devoir.* »

M. JOSPIN : UNE « EXPLOITATION ÉHONTÉE »

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S. a dénoncé, vendredi 3 juin, l'« *exploitation éhontée* » des meutres des deux policiers « *par le R.P.R. et des syndicats de police proches de la droite et de l'extrême droite* ».

M. Jospin assure que son parti « *s'indigne des actes criminels dont viennent d'être victimes des policiers dans l'exercice de leurs fonctions* », et qu'il « *rappelle le rôle indispensable des forces de maintien de l'ordre dans la prévention et la répression du banditisme* ». Au nom de son parti, M. Jospin relève que « *contrairement à une campagne présentant les réformes de la justice conduites par le gouvernement comme la cause de tous les maux, les statistiques montrent que depuis deux ans la justice s'est montrée plus sévère, que les échecs des libérations conditionnelles sont plus rares et qu'il n'y a pas augmentation du nombre des policiers tués* ».

M. Jospin ajoute : « *La droite, qui connaît parfaitement ces données, fait donc preuve d'irresponsabilité dans son exploitation sans scrupule de la douleur des familles et de l'émotion légitime de la police.* » « *Il devrait être interdit à quiconque, et particulièrement à des responsables politiques, de jouer à des fins partisanes avec la police de la République* », conclut M. Jospin.

● *La Ligue des droits de l'homme* dénonce « *la campagne de haine déclenchée contre le ministre de la justice* ». Elle déclare :

« *L'amalgame consistant à établir un lien de cause à effet entre l'abrogation des lois scélérates et la mort de deux policiers, ainsi que la campagne de haine déclenchée contre le ministre de la justice qui a osé vouloir voir la France redevenir un Etat de droit sont particulièrement ignobles.*

» *Les crimes dont ont été victimes les agents de la force publique tués en service commandé... devraient provoquer une réaction unanime, excluant toute exploitation politique. La Ligue des droits de l'homme tient à exprimer le dégoût que lui inspirent tous ceux qui, par des déclarations publiques ou des manifestations scandaleuses, qu'il s'agisse de certains chefs de parti politique ou de quelques policiers, se sont aussitôt servis de ces événements dramatiques à des fins partisanes.* »

La cohérence et la cohésion

(Suite de la première page.)

L'opposition aux choix économiques, aux orientations diplomatiques, est, aussi, à l'intérieur de la coalition gouvernementale, et les débats entre MM. Chevènement, Delors, Jospin, Marchais et Gallo vont bientôt éclipser la voix des opposants. Peu importe, ceux-ci n'ont qu'à laisser faire en attisant le feu.

La gauche ne gagnerait rien à taire ses divergences et à se comporter en parti de « godillots » mais elle ne doit pas oublier qu'elle exerce le pouvoir. A trop donner l'impression du flottement et de la désunion, elle prend le risque de ne plus le mériter et de le perdre. Cela est arrivé à d'autres auxquels le droit de gouverner était, pourtant, moins fondamentalement contesté.

A. L.

L'enquête sur le drame de l'avenue Trudaine

La brigade criminelle de Paris a fait diffuser, vendredi 3 juin, les portraits-robots de trois des quatre meurtriers des deux gardiens de la paix, tués mardi 31 mai avenue Trudaine. Ces portraits, établis grâce aux témoignages de personnes ayant assisté à la fusillade, font apparaître que l'un des tueurs est de type asiatique, que la jeune femme a le teint très mat, que l'autre homme, plus âgé, portait une moustache assez fournie.

Les policiers recherchent toujours les quatre auteurs de la fusillade, mais aucune information nouvelle n'a jusqu'ici fait progresser leur enquête. La Renault R-5, immatriculée 3235 FH 94, dont le groupe s'était emparé pour s'enfuir, n'a pas été retrouvée.

La préfecture de police a d'autre part publié, vendredi, une mise au point sur l'état de santé du motocycliste de la police, M. Didier Vaillant, âgé de trente-huit ans, gravement blessé à la nuque, le 2 juin, rue de Courcelles, par un délinquant récemment libéré de la prison de Fresnes. M. Vaillant reste « *dans un état comateux mais stationnaire* », selon la préfecture de police. Certains manifestants, vendredi, *avaient annoncé* le décès du motocycliste.

Dans la presse parisienne

Le FIGARO : l'Etat socialiste s'effondre.

Jacques Jacquet-Francillon, dans *le Figaro* affirme : « *L'Etat socialiste s'effondre. Comme un château de cartes. On ne replâtre pas des cartes tombées. On les recolle comme on peut. (...) Un Etat – un Etat démocratique, bien sûr – est-il encore un Etat quand le spectacle de la rue montre qu'il est contesté par pratiquement tous les représentants des forces de l'ordre ?* »

L'éditorialiste du *Figaro* explique que « *tous les militants d'extrême gauche* » ont voulu voir dans la fraternisation entre C.R.S. et policiers la confirmation de l'existence d'un « *complot contre le République* ». Pour eux, estime-t-il, « *ce n'était pas des hommes d'ordre, désarmés par une politique qui refuse la moindre moyen de défense à la société, qui étaient descendus dans la rue, mais des « factieux » qui voulaient porter atteinte à l'intégrité de l'Etat* ».

LE QUOTIDIEN DE PARIS : Purge à l'intérieur.

Christian Guérin, dans *le Quotidien de Paris*, affirme : « *Entre les képis penchés à gauche qui trouvent que le changement ne va pas assez vite, que la « démocratisation de la police » n'est pas assez avancée, et les képis penchés à droite qui voient en Gaston Defferre un ventre mou et en Robert Badinter le complice de tous les voyous, le gouvernement de la gauche ne s'est jamais marié avec sa police.*

» *François Mitterrand a résolu le problème à sa façon ; il s'est entouré de gendarmes et leur aurait confié sans doute plus de pouvoirs encore si les artilleurs du GIGN ne s'étaient pas empressés d'utiliser à mauvais escient leurs nouvelles prérogatives.* »

Il ajoute : « *Face à la crise, Gaston Defferre a tranché. Il a réhabilité la guillotine, et deux têtes ont roulé au panier : celles de Paul Cousseran et de Jean Périer, hauts fonctionnaires bien cotés mais, hélas pour eux ! bien cotés sous tous les régimes. L'exécution des deux hommes est-elle un sacrifice rituel ou une intention de réforme ?* »

LIBÉRATION : La chienlit policière.

Sous ce titre, qui barre toute la première page de *Libération*, Gilles Millet écrit : « *Quinze cents policiers fascisants ont tenu Paris l'espace d'un après-midi. Tout leur était permis.* » Voyant dans ces manifestations « *l'échec du ministre de l'intérieur et de son secrétaire d'Etat à la sécurité publique* », il l'explique ainsi : « *En ménageant la chèvre et le chou et en se pliant aux moindres désirs du corps policier, y compris dans ses aspects les plus réactionnaires, les responsables du ministère de l'intérieur ont perdu la partie. Aujourd'hui, le gouvernement doit faire face à deux ans de politique irresponsable, à deux ans de laxisme à l'égard de toutes les forces de droite et d'extrême droite qui prospèrent dans la police. (...) Les sanctions « démissions » annoncées vendredi soir signifient-elles que le gouvernement a enfin réalisé qu'il n'avait rien à gagner à se montrer compréhensif à l'égard d'une institution si gangrénée qu'elle en devient dangereuse ? (...)* ».

L'HUMANITÉ : la journée Spaggiari

Le Matin rendant compte des faits sans les commenter, finalement seul des quotidiens parisiens du matin, « l'Humanité » soutient le gouvernement. Roger Pourteau écrit dans le journal communiste : « *Le chagrin et le recueillement ont été troublés, hier à Paris, par des policiers extrémistes pour qui l'assassinat de deux de leurs collègues importe moins, finalement, que les préoccupations politiciennes.* » Surtout il s'en prend à la presse, constatant : « *Les journaux qui reprochent au gouvernement d'avoir de la sympathie pour les gangsters sont les mêmes qui recueillent (sans pincettes) les confidences mégalomanes d'Albert Spaggiari. (...) Car on ne peut pas, à la fois, réclamer davantage de sévérité à l'égard des malfaiteurs et en faire des héros de bande dessinée. Il n'est pas possible, en même temps, d'ouvrir ses colonnes à Spaggiari et de pleurer sur les cercueils de deux policiers assassinés. Il faut choisir : on ne peut pas être aux côtés des policiers pour des raisons bassement politiques et avec les gangsters pour vendre du papier.* »

La législation sur les armes va être modifiée

L'acquisition, la détention et le port de toutes les armes de poing de calibre 22 long rifle seront prochainement soumis à autorisation préfectorale, a annoncé vendredi soir le ministère de la défense dans un communiqué.

« *A l'occasion de récentes affaires criminelles au cours desquelles plusieurs policiers ont été victimes de leur devoir, le ministre de la défense Charles Hernu rappelle que la lutte contre toutes les formes de criminalité constitue un objectif prioritaire du gouvernement* », indique le communiqué.

Soulignant « *l'insuffisance de la réglementation actuelle concernant ces armes de prédilection de la moyenne délinquance* », le communiqué précise que seront soumises au même régime les carabines 22 long rifle, « *proposées à bas prix avec des chargeurs d'une capacité extrêmement élevée* », et la catégorie des fusils de chasse dits fusils à pompe « *que leur dimension rend facilement dissimulables en vue d'agissements criminels* », indique le communiqué.

Un décret en ce sens sera publié très prochainement, ajoute le communiqué.

[La modification de la législation annoncée vise des armes largement répandues et bon marché qui se caractérisent soit par un encombrement réduit soit par une capacité de tir élevée. En effet, tant les carabines 22 L R à répétition ou automatiques que les fusils dits à pompe (réarmement par sous-garde) peuvent accepter un nombre plus ou moins élevé de cartouches dans leurs chargeurs ou magasin.

Ces armes sont utilisées en calibre 22 L R pour le tir sportif ou à la chasse s'agissant du fusil à pompe. Toutefois, la réglementation en matière de chasse interdit dans ce dernier cas que plus de trois cartouches soient emmagasinées.

***Ce changement* de catégorie d'arme, chaque catégorie réclamant des règles particulières, est envisagé depuis plusieurs années par le ministère de l'intérieur qui a normalement compétence en la matière, et une modification de la législation était attendue par les armuriers.]**

Les sept crimes de Joseph-Thomas Recco

1962 : Joseph-Thomas Recco est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre d'un garde maritime. 6 juin 1983 : nouveau procès. Joseph-Thomas Recco va répondre de six meurtres, dont cinq commis avec préméditation.

Cet homme a pris figure de symbole. Avant même que soit achevée l'instruction de son procès, dès l'instant où il fut arrêté, il devait incarner le type parfait, absolu du criminel irrécupérable, qui, de surcroît, avait pu récidiver parce que sa première condamnation, motivée par l'assassinat d'un garde maritime, loin d'être perpétuelle, devait être réduite et qu'ainsi il put retrouver la liberté en 1977. Le voilà donc en proie à une vindicte qui déjà se manifesta, pour s'étendre à ses défenseurs, tout au long d'une enquête jugée tatillonne et trop formaliste par quelques-uns qui ont montré que la loi de Lynch pouvait entrer dans nos mœurs.

Tout montre que ces passions, un peu assoupies depuis deux ans, vont se réveiller au palais de justice de Draguignan, même si, le temps aidant, Joseph-Thomas Recco n'encourt plus la peine de mort, aujourd'hui abolie, et à laquelle il aurait été promis. Et même si Draguignan, siège de la cour d'assises du Var, est assez éloignée de Carqueiranne, localité où furent commis trois des meurtres reprochés, et plus encore de Béziers, lieu de l'autre triple crime. De ces deux triples crimes, celui de Béziers, accompli le 22 décembre 1979 dans la salle de comptage d'un supermarché, où furent tuées trois jeunes femmes qui y étaient employées, précède celui de Carqueiranne dans le Var, le 18 janvier 1980. Mais c'est par l'enquête menée sur ce dernier que Recco devait se trouver impliqué dans l'autre. Que vaut ce dossier contre lequel Joseph-Thomas Recco, qui se dit « *innocent à 100 %* », va mener un combat désespéré ? Les charges n'y manquent pas. Mais s'il apporte assurément des éléments matériels, il laisse encore sur leur faim ceux qui, au-delà, attendent une explication du cas Recco.

Des aveux rétractés

Le 18 janvier 1980, à Carqueiranne, un homme entre dans la villa de Gilles Le Goff et tout de suite se prend de querelle avec lui. La fillette de Le Goff, apeurée, téléphone aussitôt à une amie de sa mère. Elle a le temps de lui dire : « *Il faut venir tout de suite, le cousin de René est là. Il se bat avec papa.* » Lorsqu'on arrive, on trouve Le Goff tué de deux balles dans la tête. A côté de lui, mort aussi, un voisin, Jacques Coutrix, qui avait tenté d'intervenir et qui a reçu une balle dans la tête. Enfin, frappée d'une balle dans la tête, Sandrine ne survivra pas non plus.

Les enquêteurs possèdent un indice: Qui peut être ce René dont a parlé Sandrine, qui, surtout, peut être son cousin ? On découvre ainsi, parmi les familiers de la famille, M. René Nappo. Et René Nappo a pour cousin Joseph-Thomas Recco. Recco, les gendarmes le connaissent. Depuis qu'il a été libéré en 1977, ils savent qu'il vit à Marseille. Ils vont l'y chercher dès le 19 janvier. Le 20, il avoue. Il dit qu'il a reçu récemment une lettre anonyme lui signalant que Le Goff courtisait son amie, M[lle] Chantal Blanc. Il a voulu des explications. Il est venu à Carqueiranne pour les obtenir, armé d'un Smith et Wesson. Gilles Le Goff s'est montré menaçant. Alors, Recco a tiré et en repartant a tiré encore sur Jacques Coutrix et sur Sandrine.

Le 21 janvier, lors de sa comparution devant le juge d'instruction à Toulon, il répète et précise. Le voilà inculpé, écroué. Volte-face le 23 janvier. Il a avoué, c'est un fait, mais parce qu'il a été frappé par les gendarmes. Il le dit à ses avocats, il le confirme au magistrat. Il donne des détails. Un examen médical est ordonné, suivi d'un autre. Les conclusions sont incertaines. Des traces de coups sont bien relevées mais sont-elles le fait de sévices ou d'automutilations ? Les experts ne peuvent le dire.. En tout cas, de ce jour, Thomas Recco ne variera plus : il est innocent.

Il ne suffit pas de l'affirmer. Puisqu'il en est ainsi, il va lui falloir préciser, pour commencer, son emploi du temps au moment du drame de Carqueiranne. Il jure n'avoir pas quitté Marseille. Il raconte par le menu qu'en rentrant de son travail, il a pris une douche au domicile de sa tante, Mme Antoinette Susini. Ensuite ? Eh bien, il a dîné après avoir fait des courses chez des commerçants du quartier. Mais sa tante ne l'a pas vu, les commerçants cités par lui non plus. Et son amie Chantal Blanc, auprès de laquelle il serait venu dormir, n'est pas plus en sa faveur. Tous ceux-là, il est vrai, renieront bientôt ces premières déclarations pour abonder dans le sens de Recco. C'est de la même façon qu'en 1962, lors du premier procès pour le meurtre d'un garde maritime, on avait vu des témoins, membres de la famille ou familiers, réfuter d'abord les alibis invoqués pour ensuite les confirmer avec un bel ensemble.

Ce n'est pas tout. Des traces de terre ont été relevées sous des chaussures de l'inculpé. Des experts, après comparaison avec des prélèvements de la terre du jardin des Le Goff, parlent d'analogie. Voilà encore une autre charge. Et en voici encore une avec la découverte, au domicile de la tante, d'un trousseau de clés de la villa du crime. « *C'est un coup des gendarmes*, répond le prisonnier, *ils veulent ma perte.* » Manque l'arme du crime. Au bref temps des aveux, Recco avait dit l'avoir jetée dans la campagne. Elle y est demeurée introuvable. Mais l'examen des balles a permis de l'identifier.

La mère et le frère Antoine

Voilà l'affaire Le Goff. Bien avant qu'elle aille à son terme, elle entraînait l'inculpation de Thomas Recco des trois assassinats qui avaient été commis à Béziers le 22 décembre 1979. Ce jour-là, trois jeunes femmes avaient été tuées dans la salle des coffres du supermarché Mammouth où avaient été volés ensuite 600 000 francs. Une agression sans précédent, un émoi à sa mesure. La jeunesse des victimes, Josette Alcaras, Renée Chamayou et Sylvette Morel, la façon dont elles avaient été tuées, chacune d'une balle dans le côté gauche de la tête, la douleur de leurs familles, tout concourait à une indignation à la mesure de ce scandale.

Mais, depuis un mois, les hommes de la police judiciaire de Montpellier n'avaient trouvé aucune piste sérieuse. Carqueiranne leur en fournit une. Comme à Béziers, trois victimes, comme à Béziers, des balles tirées dans la tête. Alors on compare les projectiles. Les experts concluent à des similitudes telles qu'on peut affirmer que la même arme a été utilisée dans les deux cas. Le 12 mai 1980, Thomas Recco était inculpé. Sa photographie, publiée par un journal, retient l'attention d'un témoin. Il s'appelle Raymond Maffre. Il a soixante-quinze ans. Le 22 décembre 1979, il se trouvait au supermarché et il a vu un homme qui – il en est sûr – est celui de la photo. Il en livre un signalement : la quarantaine, 1,70 m-1,75 m, l'allure sportive, les yeux très bleus. On lui présente une autre photographie de Recco. C'est bien l'homme. On les confronte. M. Maffre est toujours formel.

Thomas Recco n'en est pas ébranlé. Sur les crimes de Béziers, il niera du début à la fin. Il admettra seulement qu'il eut à livrer, une fois, du matériel de plongée à une employée du magasin, mais c'était le 13 juin 1979. Même si, à cette occasion, il lui fallut se faire ouvrir la salle des coffres, ce fut la seule. Car le 22 décembre, il n'a pas quitté Marseille... Là encore, il y aura des alibis à examiner. Il aura aussi à expliquer des dépenses dans les jours qui suivirent, apparemment peu compatibles avec le salaire de chauffeur-livreur qu'il était.

Reste l'homme, son destin hors du commun, celui de sa famille aussi. Depuis qu'il est en prison, il multiplie, à sa mère, à ses avocats, des lettres désordonnées. Il y compare son « *calvaire* » à celui du Christ. Il mêle la désespérance et l'espoir. Au village natal, en Corse, la maman le soutient, se tord les mains et se dit certaine, à 100 % elle aussi, de l'innocence de son petit. Comment ne pas penser aussi au frère Antoine, inculpé là-bas du meurtre de deux campeuses sur une plage, où, comme Thomas en 1961, il se livrait à des pêches pas toujours orthodoxes.

Les psychiatres ont planché sur cette personnalité. Ils ont vu un Recco-Janus, une double face : d'un côté un être affable, agréable, tout à fait capable de courtoisie, d'assiduité au travail ; de l'autre, un personnage secret, en retrait vis-à-vis des choses, toute affectivité abolie. Et celui-là, disent-ils, montre « *une indifférence majeure face aux notions de mort* ».

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Sports

LES INTERNATIONAUX DE TENNIS DE ROLAND-GARROS

Les battus des demi-finales masculines ont un pronostic pour la finale du tournoi de Roland-Garros : Yannick Noah vainqueur pour Christophe Roger-Vasselin ; Noah et Wilander à égalité de chances pour José Higueras. Résultats dimanche 5 juin à partir de 15 heures en Mondovision.

Les marathoniens

La demi-finale Wilander-Higueras ne fut pas un de ces matches brillants où l'attaque est risquée *sur tous les points*. Ce fut une empoignade de longue haleine, dont la durée – trois heures quarante minutes pour quatre sets – rappela la finale de l'an dernier Wilander-Vilas et que la foule considéra comme aussi accablante que la chaleur ambiante.

Contre le champion sortant, José Higueras se présentait avec des titres sérieux ; récent finaliste à Hambourg et à Rome, il avait éliminé ici même, depuis le début du tournoi, Carlos Kirmayr, Henri Leconte, Jaime Fillol, Andrès Gomez et Guillermo Vilas. Depuis des mois, *il* s'entraînait au jeu de volée à Palm-Springs, où il réside depuis son mariage avec une Californienne. Sa technique était jusque-là confinée dans la régularité sur la ligne de fond et les épreuves de longue patience qui l'ont fait comparer à des marathoniens tels que Solomon, Barazzutti... et Vilas.

Mais l'Espagnol à la barbe d'apôtre – moulé hier dans un affreux équipement, plus digne d'un gars de la marine que d'un élégant hidalgo – varie davantage les échanges, pratique l'amortie et surtout vient à bon escient terminer les points au filet. Son service-pendule, qu'il met des heures à remonter – comme le faisait naguère Dick Stockton, mais lui avec un profil en coin de rue – est toujours bien placé et sa façon de glisser ses répliques sans avoir l'air d'y toucher lui permet d'être ultra-rapide dans ses interventions à la volée.

Le plus étrange, c'est qu'avec tous ces atouts Higueras n'a pas toujours été le chef de file des tennismen espagnols. Que la renommée de *ses grands anciens* Andrès Gimeno, Manuel Santana, Manolo Orantès l'ait quelque peu éclipsé, passe encore. Mais depuis dix ans bientôt, malgré toutes sortes de maladies et d'accidents – et le dernier en date affecte cruellement son avant-bras, – il maintient son classement parmi les tout premiers joueurs du monde et on comprend mal qu'il ne soit pas sinon prophète en son pays, du moins une idole, au même titre qu'une figure de la tauromachie ou un danseur flamenco.

En fait de maestro, ce fut Wilander qui parut le patron du débat dès les premières balles. Il mena immédiatement 2-1 puis 3-2, puis 5-3, jusqu'à ce que Higueras recolle à 5 partout, ce premier set ne restant pas moins acquis à Wilander par 7-5.

Au deuxième set, les échanges avaient repris leur allure d'enterrement de première classe. Mais on sentait bien que le Suédois, fidèle à sa technique de l'an passé, était décidé à occuper le terrain aussi longtemps que ce serait nécessaire et qu'il spéculait sur la fatigue pour avoir raison de son adversaire. C'est pourquoi, à la différence des initiatives qu'il prenait devant McEnroe, il se gardait bien de monter au filet, ne pratiquant au contraire que la renvoyette en balles hautes et molles. A ce *petit jeu-là, il s'englua* lui-même à la fin de ce deuxième set, au point de se le faire souffler au tie-break.

Wilander s'était néanmoins repris au troisième set, qu'il boucla avec plus d'autorité par 6-3 . C'est alors *que l'on s'aperçut que, à force de galoper* sur toutes les balles, l'Espagnol était en train de baisser de pied. Il lutta encore avec l'énergie du désespoir au début de la quatrième manche. Cependant, ses gestes de scarabée en disaient long sur son *état d'épuisement.*

Mats Wilander, à présent, dominait totalement les opérations. 2-0, 4-0, 5-0, 6-0 : la cause était entendue, le public recru, Higueras carbonisé et le vainqueur convié pour la partie royale de dimanche.

OLIVIER MERLIN.

A LA TÉLÉVISION

SAMEDI 4 JUIN
TF 1

– En direct de 14 h à 15 h 30 et de 16 h 30 à 16 h 55 : finale dames (C. Evert-Lloyd c. M. Jausovec) ; puis finale double messieurs (*Jarryd-Simonsson* c. Edmondson-Stewart).

DIMANCHE 5 JUIN
TF 1

– En direct à partir de 15 heures : finale messieurs (Noah c. Wilander).
– *Résumé à 22 h 55.*

Pression, pression...

Pression. Le mot est devenu ces dernières années une clé du vocabulaire tennistique. Expression favorite de Bjorn Borg : *« I put the pressure on him »*, pour expliquer la conduite d'un match. Elle a été tellement galvaudée qu'il semble parfois que le jeu est une affaire de cheminots réglant les manomètres de la chaudière tennis. Ah ! le beau temps du tennis *à vapeur avec le « tchouk-tchouk »* du lift !

Pression. On hésite toujours à recourir à ce vocabulaire qui, à force de tout expliquer, ne veut plus rien dire. Mais comment faire pour apprécier l'effondrement de Christophe Roger-Vasselin face à Yannick Noah ? Une demi-finale conclue en 87 minutes sur le score cruel de 6-3, 6-0, 6-0, on n'avait pas souvent vu pareil avatar à Roland-Garros.

« Quand j'ai gagné le deuxième set, 6-0, j'ai vu qu'il n'avait plus de réactions. Sur certains points, je me suis surpris à grommeler « Allez Chris », dit le bourreau de Roger-Vasselin qui avait dû ferrailler cinq manches (6-7, 4-6, 6-3, 6-4, 6-3) contre lui lors du premier tour du National 1979. Ce n'est pas pour autant que Noah a pensé un instant lui laisser un jeu : *« Pourquoi pas un set ou deux ? Ce n'est pas le National, ici »*, a-t-il dit. Assurément, non, dit hier Noah qui se détendait comme un joueur de basket pour écraser des lobs trop riquiqui et était animé par une inexprimable rage de vaincre qui lui fit balayer comme une tornade noire le dernier obstacle qui se dressait devant sa première finale d'un tournoi du grand chelem. Roger-Vasselin a bien cédé sous la formidable pression qui l'a écrasé après son élimination de l'Américain Connors.

Avant de tomber « Jimbo », qui était-il ? Le numéro huit français classé 130e par l'ordinateur de l'A.T.P. (association des joueurs professionnels) après avoir connu des jours meilleurs. Un garçon de vingt-six ans, au tennis rétro à l'époque du tennis turbo. Son étrange gesticulation sur le court faisait dire qu'il délivrait son coup droit comme un coup de clé à molette et qu'il se déplaçait comme une tarentule. Plus de tête que de jambes. Le froid tacticien qui a ruiné les espoirs de Connors manquait de coffre. Ne parvenant pas à suivre le rythme d'entraînement imposé aux autres espoirs fédéraux, il s'était organisé sa vie tout seul après avoir renoncé également aux services d'un entraîneur privé.

En marge du système, il assumait, avec le flegme et l'humour qui trahissaient ses origines anglaises, sa condition de second plan français dont le public a cru un moment qu'il se prénommait Roger. Et il persévérait : *« Quand il sent qu'il a une chance, il se met à plat ventre jusqu'au bout »*, a noté Jean-Paul Loth, le directeur technique national de la fédération de tennis. Et puis, le 31 mai, le tête de série numéro un a roulé sur la brique pilée. voilà Roger-Vasselin promu au rang de vedette nationale.

Contrats

Le bon côté de la chose ce sont les 164 360 F qu'il a touchés auxquels vont s'ajouter la prime de son commanditaire habituel, Lacoste, et deux nouveaux contrats. *« Trente-cinq minutes après sa victoire, le P.-D. G. d'Evian signait un contrat de promotion pour la boisson énergétique Athlon »*, a reconnu Patrick Proisy, l'ancien finaliste de Roland-Garros qui est son agent pour le groupe Mark McCormack. IMG négociait ce contrat depuis plusieurs mois pour *Mats Wilander. L'affaire a été* conclue tambour battant en faveur de Christophe, après que les dirigeants de la société aient vu le match à la télévision. Une autre étiquette cousue activement sur la chemisette de Roger-Vasselin indiquait qu'un second contrat avait été signé dans des conditions analogues avec une marque de bonbons.

Le vedettariat a aussi un mauvais côté. *« En quelques heures, Christophe s'est découvert des centaines d'amis. Il a été sollicité de toutes parts. Il a dispersé son influx nerveux »*, a encore noté Proisy. Interviews, réceptions, coups de téléphone : *« Je n'ai pas eu une minute à moi pendant deux jours. Je n'avais pas l'habitude. Je n'ai pas su dire non. Je retiendrai la leçon »*, a déclaré Roger Vasselin après sa défaite. *« Je pensais pourtant que j'aurais pu surmonter les conséquences de cette victoire sur Connors et rester concentré sur le tennis. »* Malheureusement, ce ne fut pas le cas. *« J'ai fait des fautes non provoquées, j'ai joué trop court, j'ai accumulé les doubles fautes. »* Pourtant, Roger-Vasselin a cru qu'il avait sa chance comme face à tous les autres joueurs. *« J'ai eu le fol espoir de gagner. »*

Yannick Noah, *qui* avait fait ce genre d'expérience avant lui, s'était, au contraire, *« mis au vert »* avant cette demi-finale : *« Ce qu'il a fait pour arriver à ce stade du tournoi est fantastique, mais ce match était trop dur mentalement pour Christophe. »*

Pression. Cette demi-finale donna comme jamais le sentiment que le perdant s'enfonçait dans les abîmes du doute. Roger-Vasselin pourra-t-il s'en remettre ? Pierre Darmon, l'ancien numéro un français qui est l'agent de Noah pour le groupe Donald Dell avait remarqué avant le match : *« Christophe ne va pas se mettre à battre tous les jours des joueurs forts, son standing va dépendre beaucoup de ce qu'il va réussir par la suite. En 1980 Caujolle avait battu Connors à Monte-Carlo, puis avait eu une balle de match contre lui ici. Cela n'avait pas pour autant changé sa vie. »* Toute la différence qu'il y avait entre le numéro un français et le numéro huit apparaissait dans cette remarque : *« Quoi qu'il arrive maintenant, la vie de Yannick Noah sera changée. »*

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS DU VENDREDI 3 JUIN

SIMPLE MESSIEURS
Demi-finales

Noah (Fr.) b. Roger-Vasselin (Fr.), 6-3, 6-0, 6-0 ; Wilander (Suède) b. Higueras (Esp.), 7-5, 6-7, 6-3, 6-0.

DOUBLE DAMES
Demi-finales

Fairbank-Reynolds (Af. S.-E.-U.) b. Durie-Hobbs (G.-B.), 6-3, 6-2 ; Jordan-Smith (E.-U.) b. Madruga-Osses-Tanvier (Arg.-Fr.), 6-4, 6-4.

DOUBLE MIXTE
Demi-finale

Jordan-Teltscher (E.-U.) b. Turnbull-Lloyd (Aust.-G.-B.), 4-6, 6-2, 6-3.

★ **Entre parenthèses figurent le classement A.T.P. des joueurs.**

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avions écrit dans notre édition du 4 juin, l'équipe Dyke-Prajoux (Aust.-Chili) a été battue 6-4, 1-6, 6-3 par Gonzales-Pecci (P.-R.-Par.) en quart de finale du double messieurs.

FOOTBALL

Sixième titre pour Nantes

Nantes champion de France pour la sixième fois, Lyon et Mulhouse relégués en deuxième division, Tours appelé à disputer deux matches de barrage contre Nîmes pour tenter de préserver sa place en première division : le verdict de la dernière journée de compétition, disputée le vendredi 3 juin, était attendu.

Le suspense résidait en fait dans l'attribution des places d'honneur *qualificatives pour la prochaine* Coupe de l'U.E.F.A. Bordeaux, Lens et Laval devraient disputer cette épreuve. Les Lavallois devront toutefois attendre le résultat des demi-finales de la Coupe de France jouées le mardi 7 juin. Dans le cas probable d'une finale entre Nantes, le champion de France, et Paris-Saint-Germain, les joueurs de la capitale seraient qualifiés pour la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe et céderaient donc leur place en Coupe de l'U.E.F.A. aux Lavallois.

LES RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE JOURNÉE

*Nantes b. Mulhouse	2-1
**Monaco* b. Bordeaux	3-1
Paris S.-G. b. *Rouen	1-0
*Sochaux et Laval	1-1
Lens b. *Nancy	2-1
*Tours b. Brest	2-0
*Auxerre b. Lyon	3-1
*Lille et Metz	1-1
* Strasbourg b. Toulouse	3-0
*Saint-Étienne et Bastia	1-1

Médecine

RÉANIMATION ET CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

Des survies trop coûteuses ?

Traduire la mort en chiffres. Le trébuchet reste à inventer qui dira combien elle coûte et combien, à la repousser, on peut espérer économiser. Médecins, réanimateurs et économistes de la santé commencent pourtant à réfléchir à ces questions. Du même coup, ils conduisent à s'interroger sur la nature des rapports entre l'argent et l'euthanasie.

De notre envoyé spécial

Genève. – Les restrictions budgétaires en matière de santé amèneront-elles à une nouvelle définition de la médecine et son projet ? Les choix économiques ont-ils déjà dans ce domaine des conséquences ethiques ? Questions difficiles, trop rarement posées de manière concrète. A Genève, où vient de se terminer la seconde réunion européenne de réanimation, on n'a pas craint d'ouvrir ce débat à l'occasion du quarantième anniversaire de la revue suisse de langue française « *Médecine et hygiène* ». Née il y a une trentaine d'années, la réanimation est devenue une discipline coûteuse, à la fois vitrine et miroir des progrès médicaux dans les pays industrialisés. Elle subit aujourd'hui les assauts conjoints des partisans de la « mort douce » et des contraintes budgétaires.

En ces temps de crise, chacun découvre à sa manière que – pour reprendre une formule à la mode, – « *si elle n'a pas de prix, la santé a bient un coût* ». Les charges croissantes imposées par les dépenses de santé pourraient faire rapidement découvrir quelles sont,à cet égard, les vraies limites de la solidarité nationale. Dans ce domaine, la réanimation se situe en première ligne.

Née dans le début des années 50, cette discipline médicale est la résultante des découvertes biologiques et des réalisations techniques de l'immédiat après-guerre. Elle apparaît presque simultanément en France et dans les pays scandinaves, avant de se généraliser en Europe puis aux États-Unis.

S'individualisant progressivement, elle prenait en charge, pour les assurer et les corriger, les besoins circulatoires, respiratoires, rénaux, métaboliques et nutritionnels des organismes gravement lésés (1). Son objectif : éviter les morts indues.

Où en est-on aujourd'hui ? « *En 1966*, dit le docteur W. A. Knaus, de l'université de Washington, *on pouvait lire dans le magazine* Life *un article consacré à l'avenir de la médecine. On expliquait qu'on serait mieux à l'hôpital dans la mesure où il existerait des unités de soins intensifs comportant tous les outils et les appareils imaginables pour corriger les défaillances de l'organisme. Aujourd'hui*, poursuit-il, *tout ce que* Life *décrivait, nous l'avons. Mais l'enthousiasme de 1966 a disparu.* » Conséquence ou non, les soins intensifs ont constitué une charge financière rapidement croissante. De 1960 à 1983, ils sont passés aux Etats-Unis de 0 à 20 % des dépenses hospitalières. Ils absorbent, à eux seuls, dans ce pays, aujourd'hui près de 1 % du produit national brut. Les mêmes tendances ont été observées en Europe où les dépenses de santé représentent maintenant entre 7 % (Suisse) et 14 % (Pays-Bas) du P.N.B. et où la réanimation prend une part d'environ 15 % des dépenses hospitalières.

Trente-quatre paramètres biologiques

Les soins intensifs constituent donc l'un des principaux chapitres dès lors qu'on s'intéresse à la maîtrise de ces coûts. « *Nous devons avoir le courage de prendre de nouvelles responsabilités* », estime le professeur Claude Perret (Lausanne). « *Les limites économiques et éthiques des soins intensifs sont aujourd'hui un débat essentiel. Si les médecins ne l'entament pas, d'autres le feront à leur place.* » Pour les orateurs réunis à Genève un travail scientifique d'évaluation de cette discipline devrait être réalisé avant toute discussion économique ou philosophique. En d'autres termes, il s'agit pour eux de mettre au point un règlement permettant de définir l'attitude la plus rationnelle possible ; une stratégie en forme de discrimination thérapeutique « éclairée ».

Dans ce domaine, le docteur Knaus fait figure de pionnier. Il a mis au point, à Washington, un système informatisé de mesure du degré de gravité de l'état de ses patients. Ce système fait notamment appel à trente-quatre paramètres biologiques. Il permet le calcul d'une « *probabilité de mortalité* » en fonction d'un état pathologique donné et représente *déjà une méthode « d'admission sélective des patients ». « L'autre voie majeure par laquelle la thérapie des soins intensifs pourrait être rendue plus sélective est de mettre fin aux soins plus tôt chez les patients qui ne répondent pas à des efforts initiaux énergiques »*, explique le docteur Knaus. Ainsi, une étude faite sur deux mille cas lui permet d'affirmer qu'il n'existe aucun précédent de survie lorsque trois défaillances de systèmes vitaux persistent pendant plus de quarante-huit heures.

Une autre étude réalisée à Copenhague par le docteur Jesper Kvist (2) vient *a posteriori* définir les vraies limites des soins intensifs. L'analyse des résultats à long terme sur plus d'un millier de cas montre qu'un an après leur admission dans un service de réanimation la moitié des survivants ont repris une activité « normale » mais aussi que le temps passé en activité « limitée » est le double du temps passé en activité normale ; 12 % des malades sont morts après la sortie de l'hôpital, qui, s'ajoutant aux décès durant l'hospitalisation, portent à 42 % la mortalité après un an.

« *A l'hôpital de Créteil*, a expliqué le professeur Jean-Roger Le Gall, *nous mettons en œuvre dans certains cas une thérapeutique de « confort » qui a pour but d'adoucir la douleur et de ne pas prolonger inutilement la vie des malades.* » La décision doit être prise à l'unanimité de l'équipe soignante, les familles n'y étant pas associées. Ce service reçoit sept cents malades par an, cent soixante-quinze décès sont enregistrés en moyenne. Pour le professeur Le Gall, « *si ce traitement de confort, actuellement décidé sur des critères subjectifs, avait été mis en place cinq jours plus tôt sur des critères objectifs, un bénéfice annuel de 220 000 dollars aurait été réalisé pour l'ensemble du service* ».

Ces préoccupations économiques surviennent alors que se dessine un courant de plus en plus fort réclamant le droit à une mort « douce » : un courant que n'ont pas freiné, loin de là, les images caricaturales d'une réanimation à outrance ; notamment pour certains chefs d'Etat. Le fait que les deux tiers des dépenses de santé soient concentrés sur les derniers mois de la vie et le vieillissement croissant de la population occidentale amèneront-ils à une redéfinition de la pratique et de l'éthique des soins intensifs ? En d'autres termes, la question, aujourd'hui, est de savoir si, sous la pression de l'argent,l'euthanasie trouvera un droit de cité à l'hôpital.

JEAN-YVES NAU.

(1) Il convient de faire la différence entre les réanimations médicales, chirurgicales (postopératoires) et néonatales.

(2) Cette étude est réalisée à l'Unité mixte de soins intensifs, chirurgicale et médicale, à l'hôpital Herlev, dans la région de Copenhague, en collaboration avec l'Institut danois des études cliniques épidémiologiques.

3 000 francs par jour

La réanimation pratiquée en France est-elle différente de celle des *États-Unis ? Les résultats* présentés à Genève par le professeur Jean Roger Le Gall (hôpital Henri-Mondor à Créteil) apportent quelques intéressants éléments de réponse.

L'étude a porté sur mille deux cent quatre-vingts malades de sept services français et de cinq services américains équipés de manière similaire. Dans tous les cas, il s'agissait d'une organisation multidisciplinaire recevant, à la fois, des malades médicaux et chirurgicaux. Seules exceptions : les cardiaques et les brûlés.

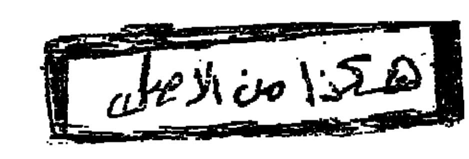
L'auteur note que le nombre des infirmières est de deux à quatre fois plus élevé outre-Atlantique (une infirmière par malade aux États-Unis).

La durée moyenne de séjour varie notablement (10,9 jours en France contre 5,3 jours aux États-Unis). La gravité des *affections et la mortalité globale* apparaissent néanmoins comparables.

« Il est difficile de préciser, conclut le professeur Le Gall, *si les services les plus coûteux sont les services français ou américains. Certes, dans ces derniers, le prix de journée doit être plus élevé, car la densité en personnel est plus forte. Mais la durée de séjour est significativement plus longue en France, si bien que, pour une maladie donnée,le prix de revient est peut-être supérieur. »*

Actuellement, le prix de journée d'un service de réanimation se situe aux environs de 3 000 francs, soit un séjour moyen d'un montant de près de 33 000 francs.

J.-Y. N.



Culture

Satisfaction à Dakar après l'élection de M. Senghor à l'Académie française

Dakar. — L'élection de l'Académie française de l'ancien président sénégalais Leopold Sedar Senghor jeudi 2 juin a été accueillie à Dakar avec fierté, mais sans enthousiasme particulier.

Le fait que le premier Noir devenu « immortel » soit un Sénégalais remplit de satisfaction les intellectuels et l'élite politique du Sénégal, fiers de la consécration ainsi apportée aux théories sur la négritude et l'avenir de l'Afrique, chères à l'ancien président.

L'homme de la rue, en revanche, saisit difficilement la portée de l'événement, d'autant qu'en général son français est encore hésitant, sinon embryonnaire. Les qualités littéraires et poétiques du « chantre de la négritude » ne sont guère perçues par ceux qui vivent effectivement les réalités quotidiennes de l'homme noir. Ils n'en sont pas moins fiers, cependant, de la distinction accordée au « père de la nation sénégalaise ».

L'élection fait la « une » des deux quotidiens dakarois, mais seul le journal d'opposition *Takusaan* (le Soir) l'a commentée.

« Au-delà de toute considération politique, l'élection de M. Senghor représente enfin, de la part de l'Europe, la reconnaissance de « l'autre négro-africain » et une consécration a posteriori *de la négritude »*, estime le journal.

De son côté, le président sénégalais, M. Adbou Diouf, a, dès l'annonce de l'élection, adressé à son prédécesseur un télégramme de félicitations : *« L'histoire retiendra cet événement comme un moment significatif dans la vie de l'Académie française qui, nul doute, grâce à votre action personnelle, va s'ouvrir encore davantage à la fraternité des cultures »*, écrit notamment le président (A.F.P.).

● *Le premier ministre, M. Pierre Mauroy,* a adressé vendredi 3 juin un télégramme de félicitations à M. Leopold Sedar Senghor pour son élection à l'Académie française. *« C'est un honneur pour la France de voir un homme tel que vous siéger dans cette institution prestigieuse. Toute votre action est associée au combat pour la liberté et l'émancipation des peuples,* écrit M. Mauroy. *Vous symbolisez la rencontre entre une langue et des cultures et vous avez su faire de la francophonie un creuset particulièrement fécond. Votre combat est aussi le nôtre, c'est celui d'une politique capable d'apporter un espoir aux peuples des pays du Sud comme à ceux des payx du Nord. »*

LA MAISON DE LA CULTURE DE NANTES MENACÉE

La maison de la culture de Nantes et de l'agglomération nantaise craint de voir dénoncée la convention qui la lie à la municipalité, dirigée par le sénateur R.P.R. Michel Chauty. La commission culturelle aurait décidé de proposer au conseil municipal, qui se réunit le 13 juin, de mettre fin à partir du 1er janvier 1984 à sa collaboration avec la maison de la culture, qu'elle finance à plus de 60 % et dont les crédits d'investissement et de fonctionnement ont déjà été ramenés au niveau de 1982 : 4 500 000 francs.

● *A l'Est Républicain,* une nouvelle audience de référé a eu lieu vendredi 3 juin au tribunal de commerce de Nancy. Six actionnaires du « clan » Boileau-Fournier réclamaient le remplacement de l'administrateur provisoire, ou à tout le moins la nomination d'un co-administrateur, et le report de l'assemblée générale prévue le 10 juin. Les avocats de la partie adverse, le « clan » Lignac-Pinchard, et ceux du *Républicain lorrain,* avaient auparavant introduit une requête à fin de renvoi pour cause de suspicion légitime envers les magistrats du tribunal. Celui-ci rendra son jugement le 7 juin. *(Corresp).*

● *M. Max Dejour,* directeur de la rédaction de *Sud-Ouest,* vient d'être nommé président du Groupement des rédacteurs en chef de la presse quotidienne régionale. Il succède à M. Jules Chauwaert *(Nord-Eclair)*, président depuis la création du groupement, en 1969.

● *La cour d'appel de Paris* a annulé, par un arrêt du jeudi 26 mai, la « sentence arbitrale » rendue par M. Jean Pierre-Bloch en faveur de M. Gaston Boyer, ancien administrateur du *Petit Méridional.* Celui-ci réclamait à la Société nationale des entreprises de presse (SNEP) plus de 20 millions de francs pour le transfert, illicite à ses yeux, de son ancien journal à la SNEP. La cour s'est en outre déclarée compétente pour juger sur le fond ; l'audience aura lieu le 10 novembre.

● PRÉCISION. — L'assemblée générale des porteurs de parts de la Société *le Monde* qui s'est réunie le 2 juin *(le Monde* du 4 juin) s'est prononcée sur la création d'une société constituée à parts égales avec Publicis – c'était une question préalable à la réalisation d'un *Monde illustré* – par un vote dont les résultats ont été les suivants : 81 % des parts se sont prononcées contre, 16 % pour, 1,5 % s'abstenant. Il y avait en outre un actionnaire absent, détenteur de 1,5 % des parts.

CORRESPONDANCE

M. Robert Hersant et l'Etat

M. Robert Hersant, propriétaire du Figaro, *nous écrit à nouveau, à la suite des informations que nous rappellions dans notre édition du 28 mai, en complément à sa précédente lettre sur les conditions de l'achat du* Figaro. *M. Hersant écrit notamment :*

Je vous confirme aujourd'hui ce que je déclarais hier : ces négociations avec des banques privées se sont déroulées hors de toute intervention de l'Etat, contrairement à ce que vous vouliez laisser supposer. D'ailleurs toutes les banques concernées étaient privées.

Le Monde du 28 mai a cru devoir ajouter : *« On se souvient que l'achat du* Figaro *par M. Robert Hersant en 1975 avait été grandement favorisé, sous le gouvernement de M. Jacques Chirac, par l'intervention de Mme Marie-France Garaud. »* Je vous indique que j'ai acheté *le Figaro* a M. Jean Prouvost sans aucune intervention d'une quelconque personnalité politique. Lorsque M. Jean Prouvost a décidé de se retirer et de me vendre *le Figaro*, je ne connaissais pas M. Jacques Chirac ni Mme Marie-france Garaud.

AU CONGRÈS DE L'UNION DES SYNDICATS D'ARCHITECTURE

Désordre moral et inquiétudes économiques

Crise de construction ; préparation lente et confuse d'une « réforme de la réforme » de 1977 qui régit leur profession : les architectes sont inquiets, matériellement et moralement. Ils l'ont exprimé avec virulence à M. Quilliot au congrès qui réunissait plus de quatre cents hommes de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA), à Avignon.

De notre envoyée spéciale

Avignon. — En juin 1981 à Biarritz, les architectes de l'UNSFA accueillaient un nouveau ministre de l'urbanisme et du logement, qui leur annonçait *« une politique d'accroissement des mises en chantier »*. Deux ans plus tard, à Avignon, le même ministre, M. Quilliot, est sérieusement chahuté et pris à partie par des professionnels qui subissent la crise générale du bâtiment : 343 000 logements mis en chantier en 1982, une baisse de 14 % par rapport à 1981. Or, depuis dix ans, le nombre des architectes a plus que triplé : de 6 300 en 1972 ils sont passés aujourd'hui à près de 20 000. Et on compte 16 000 étudiants.

A ce *« marasme de la construction »* qui menace la survie économique de la profession, et dont M. Quilliot a admis la réalité sans promettre la *« relance »* souhaitée, s'ajoutent les incertitudes concernant la réforme étudiée depuis plus d'un an au ministère.

La suppression de l'ordre des architectes et la création d'ateliers publics figuraient dans une proposition de loi déposée par les socialistes lorsqu'ils étaient dans l'opposition, puis dans les programmes électoraux de la gauche. Une réforme de l'enseignement était par ailleurs en gestation. Enfin M. Quilliot avait trouvé dans son héritage quelque deux mille dossiers de maîtres d'œuvre refusés par les commissions régionales et à qui il fallait donner, en vertu de la loi de 1977, une réponse définitive : leur dire si oui ou non ils pouvaient exercer comme architectes.

Peut-on faire de cet ensemble disparate de préoccupations une nouvelle loi ? C'est en tout cas l'objet des réflexions de l'administration depuis plus d'un an et des rencontres organisées depuis quelques mois avec des instances professionnelles, dont la représentativité est très variable.

Sous prétexte d'en réserver la primeur au conseil des ministres, qui entendra une communication sur ce sujet en principe le 29 juin, M. Quilliot n'a pas indiqué à Avignon les orientations générales de sa réforme. Il a même complètement éludé la question de l'ordre. En fait la position personnelle du président de la République et la réflexion qu'il a demandée à M. François Luchaire sur l'ensemble des professions libérales seront sans doute déterminantes. L'opposition formelle de l'UNSFA à la création de « chambres régionales » et à leur financement par une taxe (à la place de la cotisation obligatoire qui irrite depuis toujours les architectes de gauche) a été rappelée par M. Delaporte, qui a souligné la *« perte d'autonomie »* qui en résulterait. Le président de l'ordre, M. Jacques Vissière, plaide constamment de son côté pour le maintien d'une instance responsable de la déontologie, et il est vraisemblable que la majorité des architectes restent attachés au symbole.

Rien de nouveau à propos de l'ordre, donc. Sur les autres points du contentieux, M. Quilliot a apporté une ou deux réponses, du moins des indications. Pas question par exemple d'imposer aux collectivités locales la création d'ateliers publics dont les architectes craignent une *« concurrence déloyale »*. En revanche, à la vigoureuse demande de M. Delaporte de ne pas laisser l'architecture *« en pâture à l'amateurisme brouillon et à l'affairisme cynique »* des maîtres d'œuvre et des pavillonneurs, le ministre de l'urbanisme et du logement n'a pas cédé : il estime que la situation créée par la loi de 1977 est insupportable.

Relever la tête

Le pouvoir politique ne peut se résoudre à interdire d'agir comme architectes plusieurs milliers de maîtres d'œuvre qui bénéficient d'autorisations provisoires. Faut-il pour autant supprimer le recours obligatoire aux architectes pour les maisons de plus de 170 mètres carrés ? M. Quilliot pense que ce seuil n'a pas de sens et que cette mesure n'a pas donné *« réellement plus de travail aux architectes »*. Il envisage donc de limiter l'obligation légale de recours à l'architecte aux constructions publiques, aux constructions édifiées avec des fonds publics, ou recevant le public. Pour le reste, le ministre de l'urbanisme souhaite *« rendre l'architecte plus nécessaire qu'obligatoire »*, l'État donnant l'exemple et redevenant *« un grand maître d'ouvrage »*.

A qui profitera le démontage partiel de la loi de 1977 qui n'a pas tenu, il est vrai, toutes ses promesses à l'égard de la profession mais a permis, selon beaucoup, aux architectes de relever la tête, d'être mieux considérés et de faire comprendre l'utilité de leur intervention ?

Tout le monde semble d'accord dans ce dialogue tendu et houleux pour mettre en avant le nécessaire redressement de l'enseignement (contenu plus scientifique des études). Une satisfaction pour les architectes : l'enseignement restera sous la tutelle du ministère de l'urbanisme et du logement et ne subira pas les conséquences de la loi Savary, même si des « passerelles » avec l'Université sont ménagées pour les étudiants au bout de deux ans.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Paris / programmes

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES OISEAUX - Carré Silvia Monfort (531-28-34), sam., 16 h et 21 h.
LE MUSÉE NOIR - Plaisance (320-00-06), sam., 20 h 30.
L'IVROGNE DANS LA BROUSSE - Théâtre Noir (346-91-93), sam.-dim., 20 h 30.
LA VOUTE - Théâtre 18 (226-47-47), sam., 22 h ; dim., 18 h.
TRIO - American Center (321-42-20), sam., 21 h.
LE PRINCE TRAVESTI - Chaillot (727-81-15), sam., 20 h 30 ; dim., 15 h.
LA DÉBUTANTE - Aquarium (374-99-61), sam., 20 h 30 ; dim., 17 h 30.
LES PARAVENTS - Nanterre, Amandiers (721-22-25), sam., 20 h 30 ; dim., 17 h.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), sam., 19 h 30 : Luisa Miller.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), sam., 20 h 30 : les Estivants ; dim., 20 h 30 : le Médecin volant/Amphitryon ; Thermes de Cluny.
CHAILLOT (727-81-15), T.N.C.-Théâtre du Rond-Point, sam.-dim., à 15 h et 20 h 30 : le Gagaku.
PETIT ODÉON (325-70-32), sam.-dim., à 18 h 30 : Dialogue aux Enfers entre Machiavel et Montesquieu.
TEP (797-96-06), sam., à 20 h 30 (dern.) : Erendira.
BEAUBOURG (277-12-33). – Cinéma-vidéo : sam.-dim., 13 h : Solange Griaud née Tachée ; Au nom de la raison : 16 h : Petit Pierre, le Théâtre du triangle, Châteaux de sable ; Images, rue, images ; 19 h : En finir avec la faim.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) : sam., 20 h 30 : les Indes galantes.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), dim., 14 h 30 ; sam., 20 h 30 : Ballet Rambert ; sam., 18 h 30 : Compagnie/Centre national de danse contemporaine d'Angers Viola Farber.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTISTIC ATHEVAINS (355-27-10) sam., 20 h 30, dim., 17 h : le Deuil éclatant du bonheur ; Prélude à K. Mansfield.
ATELIER (606-49-24) sam., 21 h, dim. 15 h : le Neveu de Rameau.
ATHÉNÉE (742-67-27) sam., 16 h : Kean.
BASTILLE (357-42-14) sam., *21 h*, dim., 17 h : Description d'un combat.
CARTOUCHERIE, Epée de Bois (808-39-74) sam., 20 h 30, dim. 16 h : Patience... patience dans l'azur. – Tempête (328-36-36) sam., 21 h, dim., 16 h : les Amis de M. Gazon ; *Aquarium* (374-99-61) sam., 20 h 30, dim. 17 h 30 : la Débutante.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52) sam., 20 h 30 : Roman Rock à l'heure du thé.
CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE (508-09-46) sam., 20 h 30 : Lit vers Léthé.
CINQ DIAMANTS (580-18-62), sam., 21 h. : Monsieur Milord.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69). Galerie sam., 20 h 30 : Dialogue de l'arbre. – Resserre sam., 20 h 30 : la Musica. – Grand Théâtre sam., 20 h 30 : Roméo et Juliette.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) sam., *21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir* à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) sam., 21 h : Commissaire Nicole Bouton.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) sam., 20 h 30 : Si Guitry m'était chanté.
DAUNOU (261-69-14) sam., 21 h, D., 15 h : Un canapé-lit.
DECHARGEURS (236-00-02) sam., 20 h 30 : Mourir à Colone.
ÉDOUARD-VII (742-57-49) sam., 21 h, dim. 15 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42) sam., 20 h 30, sam. et dim., *15 h 30 : Théâtre de Bouvard.*
ESCALIER D'OR (523-15-10) sam., 20 h 30 : Abraham et Samuel.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54) sam., 18 h 30 : les Gros.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) sam., 20 h 30 : le Mariage de Figaro ; dim. à 17 h 30 : la Mouette.



FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (797-33-05) sam., dim., 21 h : les Noces de Figaro.
FONTAINE (874-74-40) sam., 20 h 30, dim., 15 h : S. Joly.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) sam., 20 h 30, dim., 15 h : Des jours et des nuits.
GALERIE 55 (326-63-51) sam., 21 h : *Play it again, Sam.*
HUCHETTE (326-38-99) sam., 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; 22 h 30 : les Atours de Neil.
JARDIN D'HIVER (255-74-40) sam., *16 h : Transat (dernière).*
LA BRUYÈRE (874-76-99) sam., 21 h, dim., 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. sam., 18 h 30 : Un ascenseur à la mer (dernière) ; 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h 15 : Archéologie. – II. sam., 18 h 30 : Fragments ; 20 h 30 : les Enfants du béton (dernière) ; Petite salle sam., 22 h 15 : Permis de séjour.
MADELEINE (265-07-09) sam., 20 h 45, D., 15 h : l'Amour fou.
MARAIS (278-50-27) sam., 20 h 30 : le Plaisir berlinois.
MICHEL (265-35-02) sam., 18 h 15 et 21 h 30, dim., 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22) sam., 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.
MONTPARNASSE (320-89-90) sam., 21 h, dim. 15 h : R. Devos ; Petit Montparnasse sam., 21 h 15, dim., 16 h : l'Astronome.
NOUVEAUTÉS (770-52-76) sam., 21 h, dim., 15 h : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52) sam., 20 h 30, dim. 16 h : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) sam., *21 h, dim., 17 h : Opéra-Louffe.*
PALAIS-ROYAL (297-59-81) sam., 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.
POCHE (548-92-97) sam., 21 h : Vera Baxter.
SAINT-GEORGES (878-63-47) sam., 20 h 45, dim. 15 h : Six heures au plus tard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) sam., 20 h 45, dim. 15 h 30 : *le Fauteuil à bascule.*
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. sam. 22 h, dim. 15 h : l'Ecume des jours. – II. sam., 20 h 30 : Huis clos ; sam., dim. 17 h : Fin de partie.
TEMPLIERS (272-94-56), sam., 20 h 30 : *Robinson Crusoé.*
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) sam., 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61) sam., 20 h 30 : Toul Avuc Tin Do, si tu peux ; 22 h 15 : le Monte-Plats.
THÉATRE 13 (588-16-30) sam., 20 h 30, dim., 15 h : le Piège de Méduse.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) sam., 20 h 30, dim., 17 h : l'Opéra de quat'sous.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Grande salle, sam., dim., 15 h et 20 h 30 : Gagaku. – Petite salle, sam., 20 h 30 : les Exilés.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) sam., 18 h 30 : la Crosse en l'air *(dernière) ; 20 h 30 : Merci Appoline ;* 22 h 15, J. Charby : Pour de rire.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) sam., 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : les Dix Petits Nègres.
VARIÉTÉS (233-09-92) dim. 15 h 30, sam. 18 h 45 et 22 h : l'Etiquette.

La danse

A DEJAZET (887-97-34), sam., 22 h 30, dim., 20 h 30 ; M. Vossen, S. Kessler.
BASTILLE (357-42-14), sam., dim., 20 h : Intérieur rouge.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), sam., 20 h 30 : S. et R. Panigraphi.
SUNSET STUDIOS, sam., 21 h : P. Cunneen.
TH. 18 (226-47-47), sam., 20 h, dim. 16 h : Cie Danse Consort (dern.).
TH. DE PARIS (280-09-30), sam., 20 h 30, sam. et dim. 15 h : Ballet A.-Gades (dern.).

Les concerts

SAMEDI 4

ESPACE CARDIN, 20 h 30 : Orchestre des Pays de Loire, dir. M. Soustrot (Clostre).
LUCERNAIRE, 21 h : T. Marmor, G. Campana (Mendelssohn, Strauss, Scarlatti...).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : R. Petrossian (Bach, Schumann, Schubert...)
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 16 h 30 : Journée Strauss : Auditorium 105, 18 h 30 : La Maurache.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, *20 h : Nouvel Orchestre philharmonique*, dir. F. Leitner (Strauss).
ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 21 h : Ensemble Vetera et Nova (Couperin).
ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 20 h 45 : Ensemble Carlos Vilo.
THÉATRE DE PARIS, 18 h : Quatuor de Tubas de Paris (Mozart, Prokofiev, Wagner...).
KIOSQUE DU JARDIN DU LUXEMBOURG, 15 h : American Youth Symphony.
ÉGLISE SAINT-GERVAIS, 16 h 30 : J. Ver-Hasselt (Couperin).
CONCIERGERIE, 17 h 30 : Concert de Paris, J.-Cl. Veilhan (Vivaldi).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Chorale Kammerchor Schmallenberg (Monteverdi, Dupré, Mendelssohn).

DIMANCHE 5

CENTRE CULTUREL CANADIEN, 11 h : P. Froment-Savoie (Menotti, Bach, Busoni).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h 45 : G. Benati (Cimarosa, Gherardeschi, Zampieri...).
CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : D. Maurer (*Bach, Brahms, Widor*).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : A. Goyen, S. Lannes (Monteverdi, Frescobaldi, Bach).
LUCERNAIRE, 18 h 30 : Musique électro-acoustique.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 4 - Dimanche 5 juin

ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : Chœurs de Schmallenberg (Frank, Vierne, Langlais).
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 19 h : Chorale Audite Nova (Haydn, Mendelssohn, Brahms).
ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : Ph. Bride, M. Bardon (Viotti, Haëndel, Vivaldi).
SORBONNE, Grand Amphithéâtre, 21 h : Chœur et Orchestre de Paris-Sorbonne, Chœur national, dir. J. Grimbert (Glück).

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER (321-42-20), dim., 16 h 30 : B. Few, Trio Butterfly.
ATMOSPHÈRE (249-74-30), sam., dim., 20 h 30 : M. Buhler ; à 23 h : A. More.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), sam., dim., 21 h 30 : F. Swing Quartet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) sam., 22 h 30 : Pakatak ; dim., 22 h 30 : Shoogar Combo.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), sam., dim., 23 h : Apartheid not.
DEPOT-VENTE (637-31-87), sam., 21 h 30 : J. Nacache et Sany Band.
MANU MUSICALE (238-05-71), 21 h 30 : sam., J.-F. Canape, F. Mechali, Mouthana, J. Sicard.
NEW MORNING (523-51-41), sam., 20 h : Slickaphonics ; dim., 20 h : Lounge Lizards.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : sam., Swing at Six.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), sam., dim., 23 h : M. Richard, N. et S. Rahoerson, M. Hery (dern.).
PHIL'ONE DEFENSE (776-44-26), sam., 21 h : Zaka Percussions.
SLOW CLUB (233-84-30), sam., 21 h 30 : R. Franc.

Festivals

VIIe SOIRÉES DE SAINT-AIGNAN
(354-96-60)

Sam.-dim. à 21 heures : L. Hay, J.-N. Catrice, P. Sirot, M. Lasson (Sammartini, Philidor, d'Herveloix...) ; D. Henry, A. Pondepeyre (Chausson, Duparc, Ravel...).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE
(723-40-84)

TREMBLAY-LES-GONESSE, Église, sam. 17 h : Orchestre J.-F. Paillard (Mendelssohn, Strauss, Grieg...).

BIENNALE NATIONALE DE DANSE DU VAL-DE-MARNE

IVRY, Th. des Quartiers (672-28-06), sam. 20 h 30 : Cie J. Pomarès ; 21 h 45 : l'Esquisse.
ORLY, Théâtre (687-33-66), le sam. 4 à 21 h : Ris et Danceries.
LA QUEUE-EN-BRIE, Gymnase Pierre-de-Coubertin (576-30-42), sam. 20 h 30 : Ardance ; 22 h 15 : Qu. Rouiller.
CHAMPIGNY, Th. G.-Philipe (880-96-28), dim. 15 h : l'Esquisse.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI 4 JUIN

15 h, le Plaisir, de M. Ophüls ; 17 h, *Panorama du cinéma australien : The* Night the Prowler, de J. Sharman ; Festival de Cannes 83 - Quinzaine des réalisateurs : 19 h, Eisenhans, de T. Dorst ; 21 h, Miss Lonelyhearts, de M. Dinner.

DIMANCHE 5 JUIN

Panorama du cinéma australien : 15 h, A good thing going, de A. Nicholson ; 17 h, F.-J. Holden, de M. Thornhill ; Festival de Cannes 83 - Quinzaine des réalisateurs : 19 h, Voie sans issue, de Y. Yosha ; 21 h, la Femme flambée, de R. Van Ackeren.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI 4 JUIN

15 h, Sa majesté la femme, de H. Hawks ; 17 h, Festival de Cannes 83 - Semaine de la critique : la Princesse, de P. Erdöss ; 19 h, Panorama du cinéma indien : l'Ascension, de A. Gopalakrishnan ; 21 h, Esthappan, de G. Aravindan.

DIMANCHE 5 JUIN

Festival de Cannes 83 - Semaine de la critique : 15 h, Faux-Fuyants, de A. Bergala et J.-P. Limosin ; 17 h, le Destin de Juliette, de A. Issermann ; Panorama du cinéma indien : 19 h, Des Marginaux, de M. Sen ; 21 h, Chorus, de M. Sen.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).
L'ARGENT (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
ATOMIC CAFÉ (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
LES AVENTURIERS DU BOUT DU **MONDE** (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62) ; (v.o., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. *Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.* Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).
LA BALANCE (Fr.) : Epée de Bois, 5e *(337-57-47) ; Maxeville, 9e (770-72-86).*
BANZAI (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
LA BELLE DE SAIGON (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
BERLIN HARLEM (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Cinoches St-Germain (H. sp.), 6e (633-10-82).
CARBONE 14, LE FILM (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44).
CIRCULEZ Y'A RIEN A VOIR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
COUP DE FOUDRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
DAR L'INVINCIBLE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES DERNIERS MONSTRES (It., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
DERRIERE LA PORTE (It., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
DIALOGUE DE ROME (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-70-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Palace Croix-Nivert (H. sp.), 15e (374-95-04) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.-v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
L'ÉVENTREUR DE NEW-YORK (A., v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-86).
FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
GAIJIN (Bré., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
GANDHI (Brit., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (359-19-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52).
L'HISTOIRE DE PIERRA (*Franco-ital.*, v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; *14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).
L'HOMME BLESSÉ (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
J'AURAI TA PEAU (A., v.f.) (*) : Lumière, 9e (246-49-07).
LE JEUNE MARIÉ (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

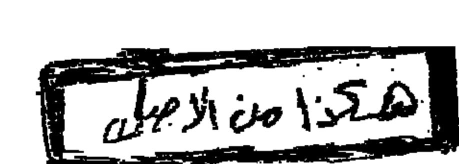
LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS, film australien de Peter Weir, v.o. : Forum 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
BALLADE A BLANC, film français de Bertrand Gauthier : Paramount Marivaux, 7e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
C'EST FACILE ET ÇA PEUT RAPPORTER... 20 ANS, film français de Jean Luret : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 14e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
FAITS DIVERS, film français de Raymond Depardon : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
FURYO, film japonais de Nagisa Oshima, v.o., Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e *(343-04-67)* ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01).
LA MAITRESSE DES SINGES, *film américain de Larry Buchanan*, v.f., Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MORTELLE RANDONNEE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA MORT DE MARIO RICCI (franco-suisse) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).
LE MUR (Franco-Turc, v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15e (575-79-79)* ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).
PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
PENITENCIER DE FEMMES (Fr.-It., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76).
PIÈGE MORTEL (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 7e (742-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
RAMBO (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
ROCK AND TORAH (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).
SARAH (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
SUPERVIXENS (A., v.o.) (**) : Boîte à Films (H. sp.), 17e (622-44-21).
T'ES FOU JERRY (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
THE VERDICT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
TOOTSIE (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA TRAVIATA (It., v.o.) : Forum Cinémas, 1er (297-53-74) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA VALSE DES PANTINS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e *(359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e* (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
LE VENT (Mal., v.o.) : Saint-*André-des-Arts, 6e (326-80-25).*
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (297-53-74) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
VIE PRIVEE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) *: Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).*
ZIG ZAG STORY (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
ZOMBIE (A., v.o.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnos, 14e *(327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43).*

Les grandes reprises

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napo*léon*, 17e (380-41-46).
LA BLONDE EXPLOSIVE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
CABARET (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34).
C'ETAIT DEMAIN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE CHINOIS (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Gobelins, *13e (336-23-44) ; UGC Convention*, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).
LA COURTISANE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (297-53-74).
DEEP END (Ang.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Cujas, 5e (354-89-22).
LES DIABLES (A., v.o.), (**) : Danton, 6e (329-42-62) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).
LES FAUCONS DE LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Mazéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LES FAUX COUPABLES (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).
LE JOUR SE LÈVE (Fr.) : Rialto, 19e (608-87-61).
JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re et 2e parties), Grand Pavois, 15e (554-46-85).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).
NEW YORK NEW YORK (version intégrale) : Calypso, 17e (380-30-11).
NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
OBSESSION (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
LA PARADE DE PRINTEMPS (A., v.o.) : Mac Mahon, 17e (380-24-81).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6e (633-10-82).
LE PIGEON (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-47-62).
PINOCCHIO (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PROCÈS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
LES QUATRE DE L'AVE MARIA (It., v.f.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LES RUELLES DE MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).
SATYRICON (It., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
LE VIOLENT (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).



EN 89 SUR LA SEINE

Les norias de Bercy-Javel

Inutile le coûteux mini-métro Aramis, éliminés les embarras de circulation, balayées les angoisses suscitées par le double site parisien de l'Expo de 1989. Un homme se fait fort de transporter sans efforts ni dommages vingt mille visiteurs à l'heure entre Bercy et Javel. Comment ? tout simplement en utilisant la Seine pour ce qu'elle est : une voie d'eau à grande capacité.

Cet homme « providentiel », c'est Jean Bruel, le patron des bateaux-mouches. Un personnage. Né-natif de Souillac, licencié en histoire, ancien sous-marinier, écologiste de cœur et aventurier de tempérament, ce colosse n'a nullement l'air de galéger du haut de ses soixante-six berges et de son mètre quatre-vingt-dix.

Et il peut prouver ce qu'il avance. Les premières unités de la noria fluviale dont il rêve sont à quai, dans Paris même, sous l'œil du zouave de l'Alma.

Le premier navire baptisé *l'Hirondelle* est une barge métallique au museau de squale qui peut embarquer sur ses deux étages mille deux cents passagers. Pour la sécurité des manœuvres, une turbine projetant un jet d'eau orientable à volonté est logé sous sa coque. Mais il n'est pas question d'entreprendre une traversée avec ce seul moteur. Pour s'élancer sur le fleuve, *l'Hirondelle* a besoin d'un pousseur.

Cette deuxième unité est une étrange machine, ramassée, vilaine comme un sabot, mais tout en muscle. Entendez par là qu'elle enferme dans ses flancs étroits trois moteurs totalisant 800 chevaux qui actionnent trois propulseurs différents. C'est Jean Bruel qui a imaginé et dessiné ce monstre. Vous le placez derrière la barge et en avant la musique. Un capitaine juché dans une cabine de pilotage escamotable (les ponts de Paris obligent) dirige le tout avec l'assistance d'un ordinateur.

L'idée du P.-D. G. des bateaux-mouches est simple. Il s'agit d'adapter au transport des hommes ce qui est couramment pratiqué pour charrier du sable ou du charbon. Un pousseur et ses quatre barges sont, par exemple, moins chers à construire et à exploiter que cinq automoteurs. Pendant que deux des barges sont à quai, en cours de chargement, les deux autres sont en route. Le pousseur, lui, tourne sans cesse.

Jean Bruel prétend qu'avec une douzaine de grosses Hirondelles, les unes en cours de remplissage à Javel et à Bercy, les autres en cours de poussage entre les deux sites de l'Expo, le problème du transport des visiteurs à l'intérieur de la capitale serait quasiment résolu. A 18 kilomètres-heure (maximum autorisée sur la Seine), les deux quais seraient reliés en moins de quarante minutes. Avec, en prime pour les touristes, la visite de Paris et pour la préfecture de police, des voies sur berges dégagées. Et en surprime une formidable économie d'énergie. La puissance nécessaire pour chaque passager n'excéderait pas celle d'un modeste cyclomoteur.

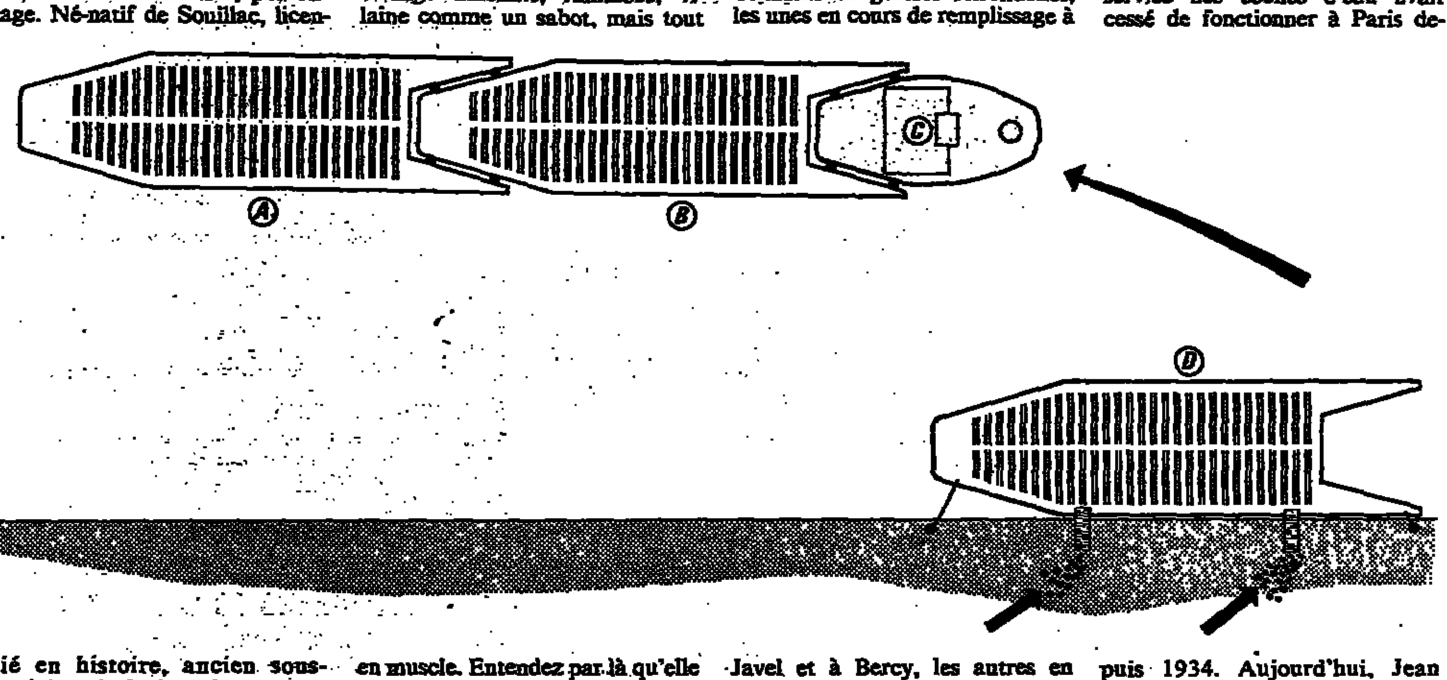
L'Hirondelle et son pousseur appareilleront dès que les services de la navigation, éberlués par cette nouveauté encore unique au monde, auront donné leur feu vert.

Ils hésitent et même rechignent. Les périples nautiques sur la Seine sont soumis à une réglementation draconienne. Les navires ne doivent pas dépasser 60 mètres de long, être bourrés de bouées de sauvetage et dotés de leur propre moteur. Admettre des barges et un pousseur serait déroger à ces règles sacro-saintes. Une fois de plus, Bruel dérange.

Il est vrai que le patron des bateaux-mouches *n'a pas cessé* d'étonner les pouvoirs publics, *voire de les agacer. En 1950*, il avait racheté un ancien coche d'eau désarmé et *s'était mis en* tête de promener des touristes. Personne n'y avait songé. Ses premiers clients furent des Suisse. L'un des guides, édité à Genève, avait oublié de mentionner que le service des coches d'eau avait cessé de fonctionner à Paris depuis 1934. Aujourd'hui, Jean Bruel arme sept bateaux capables de transporter simultanément six mille personnes. Quatre compagnies concurrentes l'ont imité. Mais le restaurateur de la navigation parisienne est le seul à passer ses jours et ses nuits à bord de sa flotte.

Son premier coche d'eau qui fonctionnait encore au charbon est toujours à quai, entièrement restauré comme une pièce de musée. Cette glorieuse antiquité est d'ailleurs entrée dans l'histoire. René Dumont et les «verts» y avaient établi leur quartier général lors de la campagne présidentielle de 1974. Appareillera-t-elle une dernière fois pour promener le président qui, en 1989, inaugurera l'Exposition universelle ?

MARC AMBROISE-RENDU.

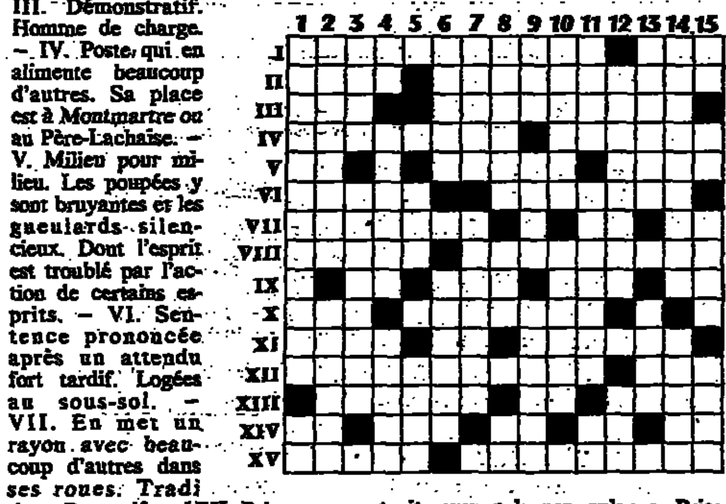


MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3464

HORIZONTALEMENT

I. Son problème consiste à soustraire d'une moitié une unité de multiplication. Le nez de Jobourg ou celui de Cyrano. – II. Créateur d'effets dans la haute couture. Sous son ciel, le soleil avait rendez-vous avec les étoiles. – III. Démonstratif. Homme de charge. – IV. Poste, qui en alimente beaucoup d'autres. Sa place est à Montmartre ou au Père-Lachaise. – V. Milieu pour milieu. Les poupées y sont bruyantes et les gueulards silencieux. Dont l'esprit est troublé par l'action de certains esprits. – VI. Sentence prononcée après un attendu fort tardif. Logées au sous-sol. – VII. En met un rayon avec beaucoup d'autres dans ses roues. Traditions. Possessif. – VIII. Primate assimilé à un arthropode. Incapacités de porter pouvant constituer un fardeau moral. – IX. Divinité. Première victime de la société de consommation. Mini-territoire. Partie joyeuse d'une sauterie. – X. Enchante le meunier et désespère le merlan. Exposition commerciale. – XI. Fatiguée à l'extrême. Chute de cheval. Couplé dans l'ordre qui devient désordre dans le tiercé. – XII. Se contracte en vue d'un rallongement. Son ardeur a tendance à ralentir la nôtre. – XIII. Le fait d'être en train n'implique pas qu'il soit dans de bonnes dispositions. Note. On lui demande de filtrer mais non de flotter. – XIV. Idée naissante. Article. Note. Forme d'avoir. Copulative. – XV. Exaltée ou réservée. Livre de modes.



VERTICALEMENT

1. Champignon mortel. Personnel. – 2. Voyageur de la S.N.C.F. dont l'homonyme voyage à pied. Fait usage de faux. – 3. Le sein de Notre-Dame. Autochtones d'une Terre de Feu en voie d'extinction. – 4. Feu vert à l'époque des diligences. Hauteur ou rondeur. Constante. – 5. La nouvelle est parue récemment. Ce qu'est à coup sûr une vieille fée. – 6. Bulbe secondaire. Leurs marches sont essouflantes. – 7. Couche à même le sol. Œuvrer pour la façade. – 8. Celui qu'on veut avoir détruit souvent le peu qu'on a. Prise d'eau avec laquelle on se trouve à sec. Coupure de journal. – 9. Aborigène nord-américain. Offre des vues claires dans les sites montagneux. Capta le courant. – 10. Limier en quête de faisans. Se débattent dans l'eau ou la mélasse. – 11. Traîne la jambe. Manifestèrent une humeur de rosse. Figurent au programme. – 12. On la reçoit avec aise, *mais* il faut être aisé pour la prodiguer. Enfoncement des côtes. – 13. Soutient des affaires pendantes. Victime mythique d'une erreur de transmission. – 14. Etreindre l'âme et faire plisser le front. Conduit à certains œillets une eau qui ne convient pas à d'autres. – 15. Symbole d'une unité de pression. Préposition. Ses tigres sont légion mais son Tigre est unique. Requiert un sujet vigoureux.

Solution du problème n° 3463

Horizontalement

I. Elégance. – II. Litanie. – III. Ebriété. – IV. Créner. Et. – V. Ta. Ecru. – VI. Oie. Roi. – VII. RR. Christ. – VIII. Air. Relie. – IX. Leude. Lô. – X. Tampons. – XI. Si. Néon.

Verticalement

1. Electorales. – 2. Librairie. – 3. Etre. Rut. – 4. Gaine. Dan. – 5. Anée. Chrême. – 6. Nitre. Ré. Pô (P.O.). – 7. C.E.E. Crillon. – 8. Erosion. – 9. Fatuité. Su.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

LUNDI 6 JUIN

«La Grande et la Petite Ecurie du château de Versailles», 14 h 30, grille de la Grande Ecurie (Caisse nationale des monuments historiques).

« Cristallerie de Baccarat », *15 heures, 30 bis*, rue de Paradis (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

MARDI 7 JUIN

«L'Opéra», 13 h 15, centre du hall d'honneur (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'Ile Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (ARS).

« Histoire des juifs en France », 16 h 30, 6, place Saint-Michel, *Mme Rouch-Gain*.

CONFÉRENCES

LUNDI 6 JUIN

14 h 45, 23, quai de Conti, G. Riond : «Le rayonnement français» (Académie des sciences morales et politiques).

15 h 30, 6, rue Ferrus, J.-J. Kirkpatrick : «Les États-Unis et l'Amérique centrale» (IFRI).

MARDI 7 JUIN

19 h 30, 5, rue Largillière, «Art et civilisation du Mexique» (Nouvelle Acropole).

20 h 45, 46, rue de Vaugirard, P. Bourdieu : «Démocratie, droits de l'homme, liberté» (Cercle J.-J. Rousseau).

Week-End d'un chineur

L'événement de la saison est l'ouverture, à Versailles (du 3 au 12 juin), d'un Salon d'antiquaires, à l'Orangerie, sous les voûtes du bâtiment construit par Mansard, voici tout juste trois siècles.

Noblesse oblige, les quatre-*vingt-cinq antiquaires* venus de toutes les provinces ont fait un effort de *sélection*, et la gamme des meubles ou objets d'art est largement diversifiée, avec une forte représentation du Grand Siècle et du dix-huitième classique (commodes mazarines, bureaux de pentes, cabinets en laque), sans oublier les meubles régionaux (armoires bourguignonnes, bahuts de l'Ardèche, commodes de port) ni les tapisseries des Flandres et d'Aubusson, les pendules et tableaux anciens de qualité.

Pour une chine plus modeste, signalons le passage de la Geole (entrée 10, rue Rameau) et la cour des Antiquaires, pittoresque brocante.

Toujours à Versailles, du côté des Chevau-Légers, grande activité des marteaux d'ivoire, le dimanche 5 juin : livres historiques et régionaux (10 et 14 heures), bijoux (10 heures), argenterie, *objets d'Extrême-Orient* (14 heures).

A *Paris, le Salon de la brocante* – qui groupe deux cent cinquante exposants – offre un vaste choix à prix honnêtes. A Senlis, rappelons la bonne tenue du premier Salon, à l'église Saint-Pierre.

Autres ventes hors Paris, le 5 juin : encore des tableaux modernes à Chartres et à Saint-Germain ; meubles rustiques à Provins.

Enfin, au Palais des congrès (porte Maillot), le « commissaire-coureur » Hervé Poulain propose aux enchères vingt bolides (14 h 30).

RADIO

Carbone bis

Là-bas, dans leur phare, au-dessus des côtes de la banlieue sud, les hommes de Carbone 14 se sont remis à souffler dans leur biniou. *On avait dit* l'équipe pulvérisée, l'émetteur à la casse, le 97,2 de la bande FM mis sous bâillon. Fini, disaient les voisins, terminé Carbone ; dents sciées, les turbulents ; à la trappe, les voyous !

Ils ronronnaient seulement, leur dossier sous la patte des promesses de la Haute Autorité, qui leur avait demandé de baisser *le ton, le temps qu'on mette de* l'ordre sur la ligne et désigne les élus de la « dérogation ».

Le couac : pas de Carbone 14 à l'arrivée ; recalé à l'oral. Ils l'ont sec, les joyeux farceurs, de cette entourloupe de leurs amis de gauche. Promoteurs d'insolence, ils se sont pliés aux ordres *pour finalement se faire rouler* dans la farine. Pas contents, furieux même. Du coup, les survivants ont rameuté les vieux de la vieille pour leur demander de venir retaper une grille de programmes et d'imaginer un calendrier *de grands sursauts. Ils sont* tous revenus.

Ainsi ce soir-là *Lafesse* faisait sa rentrée. *Lafesse* mis au placard depuis quelques mois et qu'on ressortait comme un tomahawk de guerre. *Lafesse*, champion toutes catégories de la confession à haute voix, pornographe *à l'oreille fine, tout entier* dévoué à la cause.

Une vedette très aimée de son public. Il passe de minuit à 2 heures du matin, dans une plage assez joliment titrée « Poubelle-Night ». Il est là dans le studio sous spots en pénombre entouré d'une petite cour *émue par sa remontée sur les* planches. Jeune homme aux mots crus, qui fait donner de l'artillerie lourde avec gentillesse et persuasion. *Lafesse*, gonfalonier de « Carbone », avec son pendant féminin, *Supernana*.

Pas vraiment obnubilées par « la chose », toutes ces bonnes gens, *mais persuadées que c'est* un « secteur » mal exploité ou, *du moins, pris sur un ton qui date* terriblement avec les réalités de l'époque. Ce n'est pas le seul domaine qu'ils croient laissé en jachère.

Au plus haut de la vague, Carbone 14 – créé en décembre 1981 – *sera crédité de près de* six cent mille auditeurs. Des fervents qui marchent à fond dans les trouvailles que cette philosophie du blasphème fait inventer à ces nouveaux déboulonneurs. L'amour en direct *(« Un quidam tout ce qu'il y a de vrai avec un tapin pêché au bois de Boulogne. Mille francs pour le tapin »)* ; la fausse mort de Mike Jaeger ; le faux suicide par téléphone ; la fausse alerte à la bombe... A Fresnes, les taulards applaudissent à tout rompre ; dans les banlieues-béton, on se marre ; *on en redemande*.

Après les « coups », ou en même temps, arrivent des émissions plus délicates à manier. « Cinquante millions de voleurs », dans laquelle les détenteurs de trucs (comment détraquer son percepteur, son parcmètre ou la machine à contravention) donnent les recettes et les détails. Une autre fera fureur, « Langue de pute », tribune sur laquelle on s'installe en direct, pour dire du mal de *son voisin ou du personnel politi*que en vigueur.

*Mais des informations par*viennent aussi chez nos démolisseurs. Du très beau matériel comme cette série de cassettes enregistrées sur les téléphones de certains ministères. Scabreux, très scabreux, mais on passe *tout de même à l'antenne*... C'est *Charlie-Hebdo* avec les soutes à renseignements du *Canard enchaîné*. Les caméras des télévisions étrangères débarquent dans la place, gloutonnes, ravies. C'est le succès.

Les allées du pouvoir, elles, résonnent de bruits de sécateurs. Carbone agace très fort. Cette façon de raconter le passé du président a beaucoup déplu. De quel bord au juste est cette radio de gauche ? On lui demandera, en la priant de bien réfléchir à son avenir...

Aujourd'hui, les jeux sont faits. Carbone est «pirate» comme une vingtaine d'autres «non dérogées». Quatre brouilleurs américains sont arrivés en France, machines invincibles capables de faire tourner en mayonnaise plus de dix-sept fréquences à la fois. Quelle sera *l'attitude du pouvoir ? La grande* opération «friture», la botte des C.R.S. au septième étage de Bagneux-Carbone 14 et martyr – ou bien l'étouffement par mort lente ?

Aldo Bucci, publicitaire, «beur» (1) et passionné par cette *«radio pour rien»*, vient de *prendre en mains les rênes de la* nouvelle équipée. *«Je suis l'un des souteneurs, elle me rapporte pas un rond* (la Carbone 14) *mais je m'amuse.»* Contre les radios privées locales et leur soupe à vendre, parce qu'il conviendrait de cesser de marcher aux ordres et surtout parce que partout sur les paillassons de la ville l'ennui et le désespoir fauchent de la vie à pleins bras, lui, le fils d'Algérien, propose une nouvelle version de Carbone.

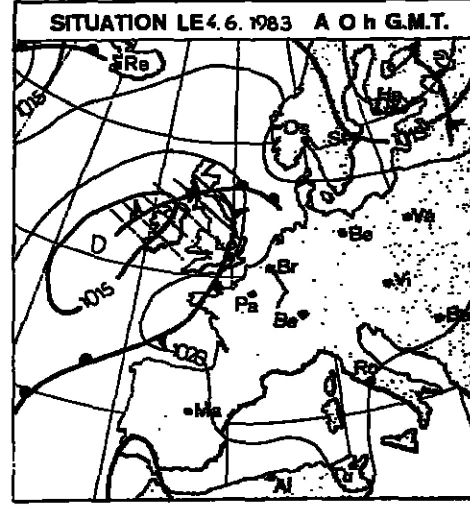
La première, s'en était-on aperçu, avait reçu l'hommage de *Philippe Lavergne, traducteur de Finnegans Wake*, qui dédiait l'impossible travail de Joyce aux animateurs de cette antenne du bout du monde perdu dans la nuit et les mots.

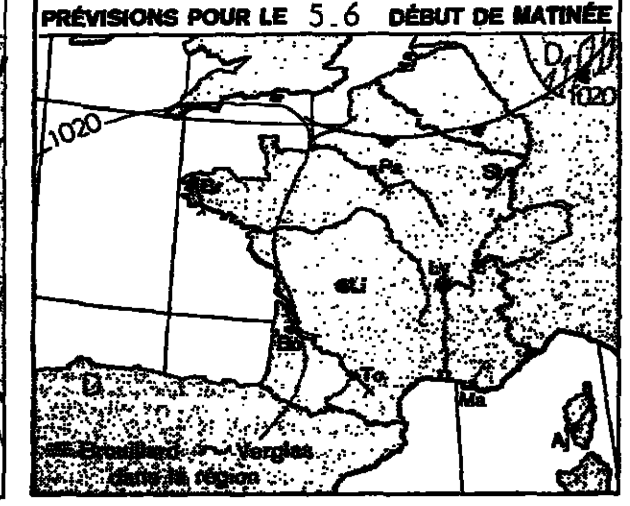
JEAN-PIERRE QUÉLIN.

(1) Immigré de la seconde génération. Arabe dit en verlan (argot dans lequel on inverse les syllabes des mots).

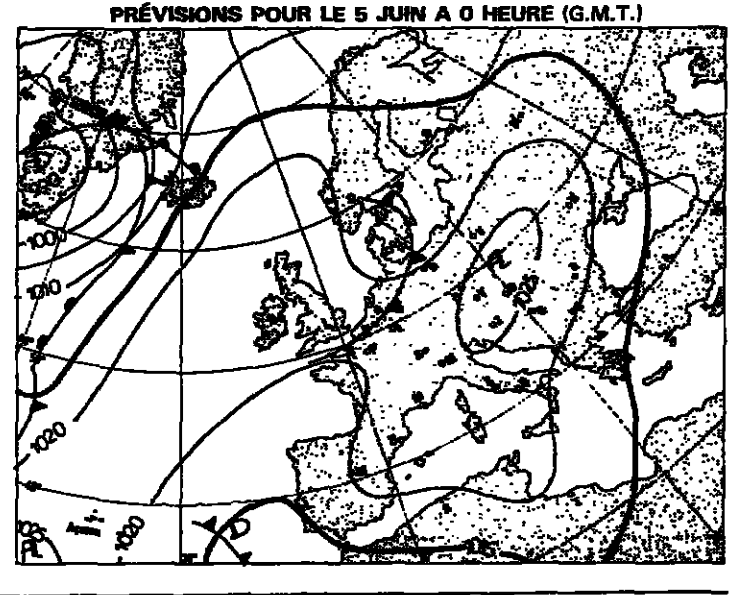
France / services

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France *entre le samedi 4 juin à 0 heure et le* dimanche 5 juin à minuit.



La situation est stable avec conditions anticycloniques sur la France. Cependant, une dépression relative au large du Portugal apportera dimanche soir une évolution orageuse modérée sur le sud-ouest du pays.

Dimanche, après la dissipation rapide de quelques nuages bas sur le Languedoc et le Roussillon, un temps chaud et très ensoleillé prédominera sur le pays ; les passages de cumulus seront plus fréquents de la Manche au Nord, et des nuages élevés apparaîtront dans l'après-midi sur l'Aquitaine où quelques orages isolés pourront éclater dans la soirée. Les vents seront faibles, et les températures toujours élevées.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 4 juin, à 8 heures, de 1 021,7 millibars, soit 766,3 millimètres de mercure.

Ajaccio, 28 et 15 degrés ; Biarritz, 29 et 14 ; Bordeaux, 30 et 15 ; Bourges, 25 et 9 ; Brest, 19 et 11 ; Caen, 26 et 14 ; Cherbourg, 20 et 12 ; Clermont-Ferrand, 29 et 13 ; Dijon, 26 et 12 ; Grenoble, 28 et 14 ; Lille, 23 et 15 ; Lyon, 29 et 14 ; Marseille-Marignane, 26 et 14 ; Nancy, 25 et 11 ; Nantes, 28 et 13 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 19 ; Paris-Le Bourget, 28 et 14 ; Pau, 30 et 16 ; Perpignan, 24 et 13 ; Rennes, 27 et 13 ; Strasbourg, 25 et 12 ; Tours, 27 et 14 ; Toulouse, 27 et 14 ; Pointe-à-Pitre 31 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 18 degrés ; Amsterdam, 19 et 13 ; Athènes, 29 et 20 ; Berlin, 23 et 13 ; Bonn, 22 et 12 ; Bruxelles, 23 et 15 ; îles Canaries, 22 et 18 ; Copenhague, 17 et 9 ; Dakar, 30 et 23 ; Djerba, 28 et 17 ; Genève, 27 et 10 ; Jérusalem, 25 et 10 ; Lisbonne, 28 et 15 ; Londres, 20 et 13 ; Luxembourg, 24 et 15 ; Madrid, 31 et 14 ; Moscou, 23 et 14 ; Nairobi, 23 et 14 ; New-York, 23 et 16 ; Palma-de-Majorque, 28 et 17 ; Rome, 27 et 17 ; Stockholm, 17 et 10 ; Tozeur, 36 et 21 ; Tunis, 30 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ENTRAIDE

DES LUNETTES POUR LE TIERS-MONDE

*Depuis 1970, le groupe du Haut-*Rhin de l'Union catholique des aveugles d'Alsace se préoccupe des problèmes posés aux aveugles du tiers-monde.

Une équipe de bénévoles trie les lunettes collectées, inscrit les dioptries sur les verres, met les lunettes dans les étuis et les emballe en colis de 3 kilos (quarante-quatre paires). Ces colis sont acheminés par avion vers la Haute-Volta, le Togo, le Cameroun, le Kenya, le Burundi, l'Ouganda, le Sénégal, Madagascar, la République Centrafricaine, le Congo Brazzaville, le Transkei, le Mozambique, l'Angola, Djibouti, la Tanzanie, l'Ethiopie, le Zaïre, le Mali.

Ces lunettes ne sont pas envoyées à des particuliers, mais à des personnes compétentes dans des cliniques, des dispensaires ophtalmologiques ou des stations de missions qui en font bénéficier les nombreux malvoyants pauvres de leurs pays.

Pour participer à cette opération, il convient d'envoyer au Père François, couvent, 68560 Hirsingue, uniquement les lunettes entières et en bon état, de vision ou de soleil, les montures en bon état. Ne pas envoyer de verres seuls.

★ Les frais d'envoi d'une paire de lunettes s'élèvent à 3 francs environ. Si l'on désire participer aux frais, on peut envoyer ses dons à : Arthur Meyer, C.C.P. Strasbourg 1 602 58 D, avec la mention « Opération lunettes ».

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 4 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Dallas.
J.R. chagriné tente de renouer avec Sue Ellen.
21 h 25 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.
Les cimetières de voitures... ou les voitures d'occasion.
22 h 50 Etoiles et toiles : Robert Bresson.
Magazine du cinéma de F. Mitterrand.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker. Avec Nicole Croisille.
22 h Sport : Basket-ball.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Tous ensemble ou... à chacun son programme.
● **Papier, rêve et montgolfières.**
Diffus. Rhône-Alpes, Auvergne.
● **Danse et musique à Lille.**
Diffusé dans les autres régions.
21 h 40 Cycle Charlie Chaplin : le Machiniste.
22 h 10 Journal.
22 h 28 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
22 h 30 Musi-Club.
Concert à l'Opéra de Bayreuth à l'occasion du centième anniversaire de la mort de Wagner : « Siegfried Idyll » et « Du berceau au tombeau » de Liszt, dir. Pierre Boulez.

FRANCE-CULTURE

20 h, « Les passagers de la maison brune », de Marc Agi. Avec J. Topart, C. Rich, P. Vaneck, A. Falcon...
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE MUSIQUE
JOURNÉE RICHARD STRAUSS

20 h, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : « Capriccio » de R. Strauss par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. F. Leitner, chef de chant, M. Paubon, 1er violon, J. Prat, sol. C. Casapietra, P. Gottlieb, T. Moser, H. Cuenod...
23 h, Le club des archives : R. Strauss, chef d'orchestre et les chefs d'orchestre straussiens ; œuvres de Mozart.

Dimanche 5 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h Le magazine de la semaine : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire : le sommet de Williamsburg vu par les télévisions ; les inondations en France ; va-et-vient vietnamien. Le grand témoin : Alain Peyrefitte.
20 h Journal.
20 h 35 Film : le Corbeau.
Film français de H.-G. Clouzot (1943), avec P. Fresnay, G. Leclerc, P. Larquey, M. Francey, Sylvie (N. Rediffusion).
Un médecin dont on ignore le passé s'est installé dans une petite ville de province. Il reçoit des lettres ordurières signées « le Corbeau ». D'autres se répandent à travers toute la ville, et les passions se déchaînent.
22 h 10 Passions, passions.
Emission d'A. Bercoff et P. Desfons.
22 h 55 Internationaux de tennis.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

18 h Dimanche magazine.
Le départ des Bo-doïs ; la Pologne avant le voyage du pape.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeu : La chasse aux trésors.
21 h 40 Série documentaire : Métiers dangereux et spectaculaires.
Pilote sur dragon, de G. Duduyer.
22 h 30 Magazine : Désirs des arts.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Boîte aux lettres.
Magazine littéraire de J. Garcin.
De Kafka à Pierre Desproges.
21 h 35 La métamorphose.
De F. Kafka, adaptation R. Vrigny, J.-D. Verhaeghe.
Une bonne adaptation grâce à la télévision « paluche ».
22 h 5 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : la Comtesse aux pieds nus.
Film américain de J.-L. Mankiewicz (1954), avec H. Bogart, A. Gardner, Ed. O'Brien, V. Cortese, R. Brazzi (v.o. sous titrée. Rediffusion).
Évocation, par trois témoins de sa vie, d'une danseuse de cabaret espagnole, devenue vedette d'Hollywood, qui ne connut jamais le bonheur et que personne ne put vraiment comprendre.
0 h 30 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
0 h 33 Prélude à la nuit.
Obrados, Dos Cantares Populares par Luigi Alva (chant).

FRANCE-CULTURE

18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : David Antar.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : James Joyce.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 6 mai 1940 au Carnegie Hall de New-York) : « Concerto pour piano et orchestre n° 2 », « Première Symphonie » de J. Strauss, par l'Orchestre symphonique de la N.B.C.

22 h 30, La nuit sur France-Musique : à 22 h 30, Les figurines du livre ; à 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Les mots de Françoise Xenakis.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 5 JUIN

– *M. Michel Jobert*, ancien ministre du commerce extérieur, est invité à l'émission « Le grand-jury-R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L., à 18 h 15.

– *Mme Edith Cresson*, ministre du commerce extérieur, participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

– *M. Alain Peyrefitte*, ancien garde des sceaux, est le grand témoin du magazine « 7 sur 7 », sur TF1, à 19 heures.

LUNDI 6 JUIN

– *Le général Jacques Mitterrand*, ancien président de la SNIAS, est reçu au journal de France-Inter à 7 h 40.

– *M. Georges Séguy*, ancien secrétaire général de la C.G.T., répond aux questions des auditeurs dans l'émission « Face au Public » à 19 h 15.

CARNET

Mariages

– Le docteur **Françoise HALPHEN**

et M. **Jean-Marc LOUBIER**,

ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré le 26 mai 1983 en la mairie de Paris-16e.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. René ALLOMBERT-GOGET,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
maire honoraire de Beaumont-sur-Oise,
ancien conseiller général
du Val-d'oise,
conseiller d'administration
scolaire et universitaire honoraire,
administrateur national honoraire
de la M.G.E.N.,

survenu le 1er juin 1983, à Marseille.

L'inhumation aura lieu au Poizat (Ain) le samedi 4 juin, à 16 heures.

Le Poizat, 01130 Nantua.
22, rue Voltaire,
95260 Beaumont-sur-Oise.

– Mme Pilar de Azcarate,
François et Ana Ribis,
Luis et Brigitte,
Juan et Joëlle,
Patricio,
font part du décès de

M. Luis de Azcarate,

survenu le 2 juin 1983.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à *Chein-Dessus (Haute-Garonne)*.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges FOSSEY,

survenu dans sa soixante-douzième année, qui sera incinéré comme il le souhaitait au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 6 juin, à 8 heures.

[Ancien commandant de compagnie du maquis de la Creuse, croix de guerre et médaille de la Résistance. En travaillant dans le milieu de la presse, il ne comptait que des amis et il laissera parmi eux le souvenir d'un homme juste et généreux.]

– **Le Frère Rosaire (Charles) GAGNEBET,**

de l'ordre des Frères Prêcheurs, a été rappelé à Dieu le 1er juin 1983, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Couvent Saint-Thomas-d'Aquin,
impasse Lacordaire,
Toulouse.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. François-Jacques GAVARINI,
directeur des préfectures honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,
combattant volontaire de la Résistance
(alias lieutenant Fletcher),
officier de l'ordre de l'Etoile noire,

survenu à Ajaccio au Centre hospitalier Notre-Dame de la Miséricorde, le 29 mai 1983, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

M. F.-J. Gavarini, né à Ajaccio le 25 avril 1900, a fait une longue carrière dans les préfectures de la Corse, de la Réunion et de la Savoie.

On lui doit l'organisation de ceux de l'île de la Réunion après la transformation de cette vieille colonie en département d'outre-mer (1950).

M. Gavarini, qui fut le premier Corse à recevoir la rosette de l'ordre du Mérite (1965), était titulaire de nombreux ordres nationaux et coloniaux et de décorations.

« La Louisiane »,
44, cours Lucien-Bonaparte,
20000 Ajaccio.

– M. et Mme Edouard Gilly
et leurs enfants,
Mme Jacqueline Fournet-Hinstin
et ses enfants,
Mme Fanny Salagnac de Peyrafort,
M. Jean Rigault,
ont le chagrin de faire part du décès du

capitaine de vaisseau
Pierre GILLY,
ancien
des Forces navales françaises libres,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palmes,
médaillé de la Résistance,

survenu le 28 mai 1983, à Paris.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

56 Fairfax road, Bellevue Hill,
Sydney N.S.W. 2023 Australia.
15, rue Vineuse,
75016 Paris.

– M. et Mme Alberto Salama
et leurs enfants, Pierre et Carole,
M. et Mme Charles Rossano,
Mme Camille Pardo,
Mme Stella Rossano,
Mme Yolande Rossano,
Les familles Rossano, Cohen, Ventura, *Molho, Algazi, Cicurel, Charbit*,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georgette SALAMA,
née Rossano,

survenu le 2 juin 1983, à Paris.

22, rue de Passy,
75016 Paris.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de notre cher *morénou harav*

Robert SOMMER.

L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse, à Paris, le lundi 6 juin, à 11 h 30 (réunion au 5, rue Emile-Richard).

La famille fera *chivea* à Jérusalem et ne recevra pas.

De la part
De Mme Pauline Sommer,
De leurs enfants :
Michou et Miriam Oppenheimer,
Féo et le grand rabbin Jacob Madar,
Claire et Raphaël Cohen,
Emmanuel et Hélène Sommer,
Cécile et Jean-Pierre Guttel,
Elie et Poria Sommer,
Sylvie et Gabriel Weil,
Eve Sommer,
Rose et Fortunato Benjamin,
De leurs trente-deux petits-enfants,
De leurs arrière-petits-enfants,
Et de toute la famille.
33, rue Croulebarbe, 75013 Paris.
11, rue Nily, Jérusalem.
Ni fleurs ni couronnes.

– Le grand rabbin de France,
Le grand rabbin du Consistoire central,
Le grand rabbin de Paris,
Le beth din de Paris,
Le Consistoire central,
Le Consistoire de Paris,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Robert SOMMER,
rabbin *honoris causa*,
ancien membre du Consistoire central
et du Consistoire de Paris,
ancien président
de la section religieuse de l'A.C.I.P.

L'inhumation aura lieu le lundi 6 juin 1983, à 11 h 30, au cimetière parisien du Montparnasse.

– Jacques et Magdeleine Le Clerc-Voillemin,
René et Suzanne Boulling-Voillemin,
ses enfants,
Alain et Françoise Casters-Voillemin,
ses petits-enfants,
Isabelle, Fanny et Charlotte,
ses arrière-petites-filles,
Les familles Bresson, Millou, Petit et Raynaud,
Ainsi que les amis fidèles qui l'ont assistée dans les dernières années de sa vie,
ont la grande peine d'annoncer le départ pour la maison du Père de

Marguerite VOILLEMIN,
née Ducreux,

le 26 mai 1983 à Rambouillet (Yvelines), dans sa quatre-vingt-sixième année.

Ils vous prient d'associer à son souvenir celui de son époux,

Louis VOILLEMIN,
ingénieur-physicien,

décédé le 4 janvier 1983.

Les obsèques religieuses à la Boissière et l'inhumation dans le caveau de famille à Paris, ont eu lieu dans l'intimité le lundi 30 mai.

Que ceux et celles qui l'ont connue et aimée marquent son souvenir par une prière.

« Vous donc aussi, vous êtes dans la tristesse ; mais je vous reverrai, et votre cœur se réjouira ; et nul ne vous ravira votre joie.

Demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. »

(Jean 16/22-24.)

8, rue de Varize,
75016 Paris.
7, place des Ilots,
59300 Valenciennes.

Remerciements

– Mme Jacques Bregy,
M. Jean-François Bregy,
Et toute la famille
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jacques BREGY,

expriment leurs sincères remerciements.

– Mme Caruhel, ses enfants et sa famille, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

M. Pierre CARUHEL,

prient tous ceux qui se sont associés à leur deuil de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

– Saint-Maur. Montpellier.
J.-J. Rassial, Eva et Sam, Esther, Théo, Jacques et Michèle et leurs enfants
expriment leurs remerciements à tous les amis qui se sont joints à eux dans leur immense peine après la disparition prématurée de

Adélie RASSIAL,
née Hoffenberg.

Anniversaires

– *Il y a un an, le 6 juin 1982,*

Fernand BRUYNINCKX

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et estimé aient une pensée pour lui.

– Pour le neuvième et douloureux anniversaire du rappel à Dieu de son fils chéri

Sandor KOZELKA,

enlevé brutalement à l'affection des siens à l'âge de quinze ans, Mme Paulette Zibi-Kozelka et sa famille font connaître que la prière de l'Asguir sera dite, lundi 6 juin 1983, à 18 h 30, à la synagogue, 28, rue Buffault, Paris-9e.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé *se souviennent.*

– Tous ceux qui ont connu et aimé

Mme Hélène POBERG,

auront une pensée pour elle en ce jour du cinquième anniversaire de sa mort.

– Pour le premier anniversaire de la mort de

Paul SERMAN,

une pensée toute particulière est demandée à ceux qui l'ont connu et garde son souvenir.

62100 Calais,
41, boulevard Pasteur.

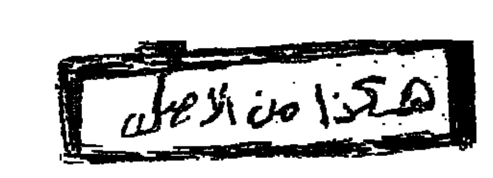
Soutenances de thèses

– Université de Reims, lundi 6 juin, à 14 h 30, salle du Conseil, Mlle Geneviève Laigle : « Le sens du mystère dans l'œuvre romanesque de Patrick White ».

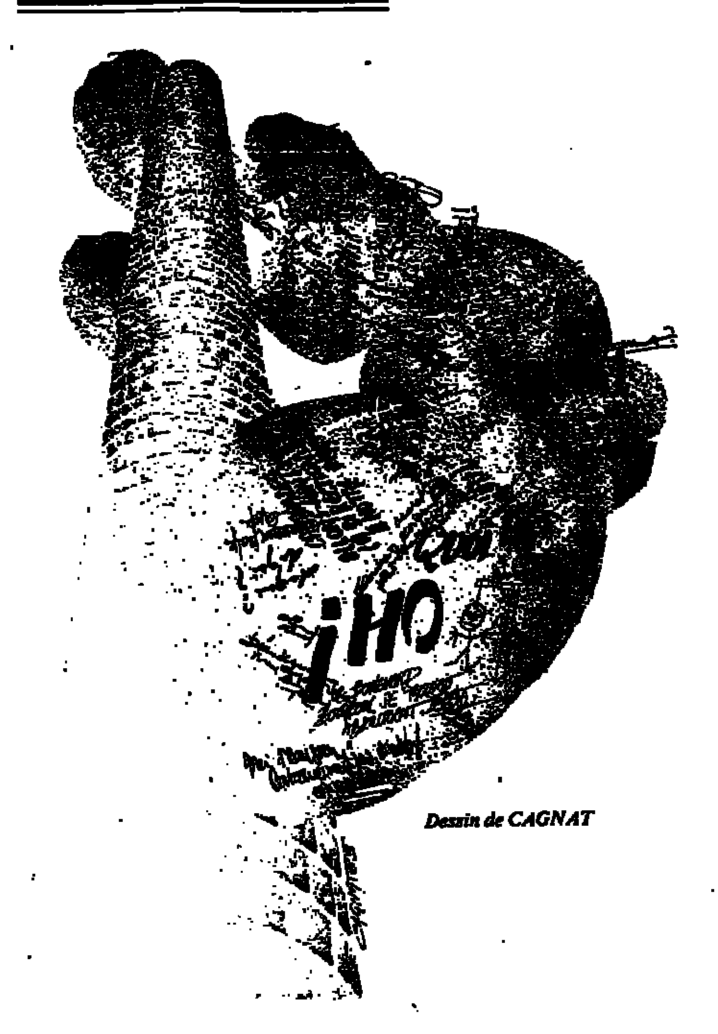
– Université de Paris-III (Sorbonne nouvelle), lundi 6 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Irène Beldiceanu : « Le monde préottoman et ottoman à la lumière des archives de Turquie (fin du XIIIe, milieu du XVIe siècle) ».

– Université de Paris-IV (Sorbonne), mercredi 8 juin, à 14 heures, salle des Actes, M. Jean Baraduc : « Le langage de la publicité contemporaine aux Etats-Unis ; études de la publicité des magazines ».

– Université de Paris-III (Sorbonne nouvelle), mercredi 8 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Paul Goujon : « Renée Vivien (1877-1909) ; essai de biographie et vues sur l'œuvre ».



Économie



Dessin de CAGNAT

Le droit à l'expression dans l'entreprise

A pas comptés

Le droit à l'expression dans l'entreprise pour tous les salariés en est à ses balbutiements. Le texte législatif qui l'instaure date pourtant du 4 août 1982. C'est une des quatre lois Auroux largement débattues au Parlement. Dix mois se sont écoulés : la plupart des entreprises sont encore en pleine négociation. Depuis février, chacun a mis les bouchées doubles. Du côté syndical, plus particulièrement à la C.G.T. et à la C.F.D.T., des sessions et documents de formation ont été réalisés pour les délégués locaux. Sur ce droit nouveau, ces derniers reprennent les arguments confédéraux. Car la négociation commence à peine à l'échelon local. Du côté patronal, la volonté est manifeste de développer les divers groupes d'expression existant déjà sur le terrain de la production. Quant à la base, bénéficiaire de la réforme et objet de toutes ces attentions, elle ne se sent que très rarement concernée. Le sera-t-elle davantage quand la réforme entrera dans les faits ? Ce droit nouveau à l'expression est devenu un enjeu. Et chaque camp s'y prépare.

La pie qui chante ou la complicité du silence... L'anecdote est surprenante. C'était en décembre dernier. Un accord sur l'expression des salariés venait d'être signé à La pie qui chante, filiale de B.S.N. située dans la banlieue lilloise. Un communiqué de la direction parut dans la presse pour célébrer un des premiers accords du genre, après la promulgation des lois Auroux. La pie qui chante, en quelque sorte, attisait la curiosité... Mais, quelques mois plus tard, ni la direction parisienne de B.S.N., ni le syndicat C.G.T. de l'usine n'acceptèrent de diffuser la moindre information sur les débuts d'application de l'accord. Les portes restèrent closes. Presse *non grata*... on ressentait un certain malaise. Quelques bribes d'explication recueillies auprès d'un responsable syndical de Lille éclaircirent le mystère. Côté C.G.T., on ne souhaitait pas, semble-t-il, donner d'éclat à un accord qui paraissait *a posteriori* consacrer le pouvoir de la direction plutôt que l'avantage du syndicat. « *Rappelez-moi dans un an. On parlera concret. Pour le moment, c'est du vent* », répondit, en guise de conclusion, un délégué cégétiste de l'usine. Le malaise était certain. Mais il n'a rien d'exceptionnel.

Freiner des quatre fers

L'expression des salariés a rempli les colonnes des journaux lors du débat parlementaire sur les lois Auroux. Ce droit nouveau prend progressivement forme, mais il continue à intriguer et à inquiéter les responsables du patronat comme ceux des syndicats. La base semble, pour le moment, à peine concernée. Alors que ce droit a été fait pour elle, pour qu'elle se fasse entendre, elle se tait. « *L'expression des salariés ? Ah bon... il y a une loi ? Ici, on n'en parle pas* », vous dit-on dans certaines entreprises. Ailleurs, on semble mieux informé. Mais, vous explique-t-on, « *la négociation se mène au siège, après seulement on en discutera dans l'usine* ». L'expression est aujourd'hui en pleine négociation.

Au 4 février 1983, date- limite fixée par le législateur pour ouvrir cette négociation qui est obligatoire, quelques dizaines de firmes seulement avaient réussi à signer un accord. Ce dernier n'est d'ailleurs pas une obligation. S'il n'existe pas, la proposition de la direction fait office de texte-cadre.

Au lendemain de ce 4 février, les six mille entreprises concernées par la loi Auroux se sont lancées dans la négociation. Au 1er mai, mille trente-six d'entre elles étaient parvenues à un accord, si l'on en croit le comptage réalisé par les directions régionales de la main-d'œuvre. C'est dire la prudence que l'on cultive sur le terrain de part et d'autre. Dans les grandes firmes, les accords existants prévoient d'ailleurs une période d'expérimentation. La durée, la fréquence et l'organisation des réunions sont prévues. Mais le contenu tournant autour des problèmes d'organisation du travail reste flou. Et surtout, on se réserve de modifier l'accord après quelques mois de pratique. Ainsi fera-t-on un premier bilan en août 1984, le ministère faisant le sien en juin 1985. Cette base à qui on octroie le droit à l'expression ferait-elle peur ? Pour l'heure, où l'application est encore balbutiante, on nage en pleine idéologie.

A l'évidence, les responsables patronaux et syndicaux ont mis le pied sur la pédale de frein avec plus ou moins d'insistance et pour des motifs divers. A peine reprend-on aujourd'hui un peu de vitesse. Le C.N.P.F. n'a jamais caché sa méfiance à l'égard des lois Auroux. Ses éléments les plus outranciers ont même brandi le spectre du « soviet », comparant les conseils d'atelier ou de bureau prévus par le législateur à « *une hiérarchie parallèle dangereuse* ». Force ouvrière n'a jamais été favorable à ces lois : seul le syndicat est apte à défendre les travailleurs. Inutile donc, et même nuisible, de mettre en place d'autres contre-pouvoirs. La C.G.C., « *prête à amorcer le mouvement pour ce droit nouveau* », ne tient pourtant guère à scier la branche sur laquelle elle est assise. Il faut à ses yeux protéger le rôle de l'encadrement si l'on ne veut pas désorganiser la production.

Pour leur part, la C.F.T.C., la C.G.T. et la C.F.D.T. ont soutenu la nouvelle loi. Mais la négociation qui a suivi a révélé de ce côté-ci également des méfiances. Chacun d'ailleurs le reconnaît. Ainsi en fut-il en février, lors d'une « table ronde » patronat-syndicats organisée par un consultant, M. Henri Vacquin. Pour ce dernier, « *c'est la bataille pour le contrôle de l'expression qui est devenue, hélas ! la préoccupation essentielle de la hiérarchie comme des syndicats. On ne discute guère du fond, ni des raisons positives qu'il y a à libérer l'expression. L'avènement d'une parole libérée fait peur. Au train où vont les choses, on peut craindre un enterrement en douceur* », redoute M. Vacquin.

De part et d'autre, on achoppe sur les mêmes questions. C'est d'abord celle du rôle de l'encadrement : qui animera les groupes d'expression ? Le choix de l'ordre du jour, la rédaction des comptes rendus, la transmission des résultats à la direction font tout autant problème. Des mille trente-six accords déjà répertoriés par le ministère du travail se dégagent déjà quelques réponses *(voir encadré)*.

Mais, pour certains syndicats, une sérieuse inconnue demeure : les groupes d'expression ne seront-ils pas détournés par les directions d'entreprise au profit d'une politique visant avant tout à améliorer les performances et la productivité.

L'appréhension est connue. De tout temps les syndicats français ont refusé de se mêler de ces questions de productivité. A chacun son job : le management pour les uns, la revendication pour les autres. Aujourd'hui, la négociation sur le droit à l'expression impose à chacun de redéfinir son rôle. L'organisation du travail, principal sujet sur lequel les salariés auront à s'exprimer, implique de fait que l'on pense performance et productivité. Car tout est lié. D'où le malaise de certains syndicalistes. Comment ne pas être l'artisan de sa propre exploitation ? Mais aussi, comment jouer un rôle dans les groupes et ne pas en être exclu, comme le sont les délégués des fameux « *cercles de qualité* » mis en place par le patronat ?

Chat échaudé craint l'eau froide. Les appréhensions sont d'autant plus fondées qu'en matière d'expression directe sur la production le terrain est déjà en partie occupé par les directions d'entreprise. Dans les faits, l'avance patronale est réelle. Cercles de qualité, groupes de progrès ou d'expression en tous genres prolifèrent. Et cela a commencé il y a belle lurette.

Cadence personnalisée

A la SNIAS-Marignane, dans le bureau de M. Carayon, directeur de l'usine jusqu'en janvier dernier... (1). « *L'expression, les gens s'en foutent, sauf si on crée quelque chose. Le principal, c'est d'avoir du boulot et gagner de l'argent. Nous avons inventé le rapport Auroux. Cela fait quinze ans que j'anime personnellement des assemblées générales par îlot de production où chacun peut évoquer tous les sujets qu'il veut* », lance, goguenard, M. Carayon. L'homme cultive la franchise, fût-elle brutale. La plupart des dirigeants d'entreprise se refusent, à l'inverse, à admettre le label « *expression loi Auroux* » pour les différents groupes qu'ils ont mis en place ces dernières années. Pourtant, M. Carayon a sans doute raison. Comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les entreprises pratiquaient l'expression avant la lettre... et la loi du 4 août 1982. L'exemple de la SNIAS à Marignane n'est pas unique. Chez Peugeot S.A., depuis toujours, des groupes ont fonctionné : « *progrès* », « *expression* », « *amélioration des conditions de travail* », « *qualité* » au fil des nécessités et des réorganisations de service, les noms ont fleuri. Mais la pratique n'a jamais cessé. La liste serait longue des entreprises de toutes tailles lancées aujourd'hui dans ce type d'expérience. La SNIAS-Marignane en est cependant un des plus beaux fleurons.

Dans l'atelier où sont montés les hélicoptères Écureuil, depuis cinq ans on travaille au « *fini-parti* ». Simple : l'ouvrier est libre de sa cadence et de son temps. La direction fixe le niveau de production à fournir pour le mois. Un ordinateur central relié aux consoles de l'atelier permet de suivre au jour le jour les résultats. Chacun module son rythme. Travail « fini », ouvrier « parti », telle est la règle du jeu. Le temps de loisir ainsi dégagé ne peut excéder cependant plus d'un jour par semaine. Ces jours pouvant d'ailleurs être regroupés si on le désire. Les professionnels de l'Écureuil sont tous des volontaires. Cette organisation du travail a permis d'augmenter la productivité de l'ordre de 50 %. L'expérience a beaucoup plu et les candidats n'ont pas manqué. Mais la restriction des ventes de l'Ecureuil sur les marchés étrangers a amené la direction à réduire l'activité de l'atelier. Certains ouvriers ont dû être mutés dans d'autres secteurs de l'usine. Ils redécouvrent les rigidités d'une organisation classique du travail. Ce n'est pas toujours facile. Tels sont les risques de la conjoncture. Tel est le prix de cette souplesse chère aux dirigeants français, mais suspecte à bien des syndicalistes. « *Si la loi Auroux doit conduire à cela, on n'est pas au bout de nos peines* », commente l'un d'entre eux.

Si 1982 est l'année des lois Auroux, c'est aussi celle des cercles de qualité. L'Association française pour les cercles de qualité, née en 1982, a réuni trois colloques en quelques mois, regroupant plus de deux mille participants. Un succès significatif. Dès l'automne, le mouvement s'amplifie. Né depuis quelques années dans les grandes firmes industrielles, il gagne alors les moyennes entreprises et même le secteur de la distribution. Ainsi les magasins Auchan sont les premiers à mettre en place des « *groupes de progrès* » dans ce secteur. Au magasin de Lille, l'expérience est lancée en novembre. Dans les rayons comme aux caisses, la maîtrise contacte quelques employés pour participer aux réunions du nouveau groupe. Peu d'élus : il faut commencer prudemment, explique la direction. Les exclus, indifférents au départ, s'intéressent peu à peu à l'expérience. Aujourd'hui, la direction vient d'augmenter le nombre de groupes. Chez Auchan toujours, d'autres essais se poursuivent. A Melun, les caissières pratiquent depuis deux ans l'autogestion pour l'aménagement de leurs horaires. Elles fixent entre elles tous les trois mois un calendrier de leur présence. Le nombre d'heures à réaliser dans le mois étant, bien entendu, déterminé par la direction. Tous les trois mois également, les caissières choisissent, parmi elles, celle qui sera la coordonnatrice chargée de veiller au bon fonctionnement du planning. « *On s'arrange bien entre nous. Je me sens libre, je ne pourrais pas revenir à l'ancien système* », explique une de ces coordonnatrices. Pour elle comme pour ses collègues, la loi Auroux, quand elle sera appliquée, permettra à l'ensemble du personnel de profiter de ces nouvelles relations de travail.

Est-ce si probable ? Aujourd'hui, une entreprise sur dix en est à appliquer concrètement la loi. Ailleurs, on est encore en pleine phase de négociation. Dans ces conditions, nul ne peut préjuger de l'avenir. Un fait est sûr : contrairement aux cercles de qualité et autres groupes dont les participants sont triés sur le volet par l'encadrement, les futurs groupes d'expression label « Auroux » réuniront de droit l'ensemble des salariés. Par cela, le nouveau groupe ne ressemblera pas aux anciens. La relation au travail, aux collègues et à la maîtrise s'en ressentira forcément. L'innovation est d'importance. Mais que produira-t-elle ? Il faudra attendre quelques mois pour en juger.

DANIELLE ROUARD.

(1) Depuis janvier 1983, M. Fernand Carayon est directeur industriel de la division Hélicoptères de la SNIAS. A Marignane, M. Étienne Lefort est directeur de l'usine.

1036 accords signés au 1er mai, selon le ministère des affaires sociales

Les négociations sur l'expression des salariés ont-elles fait naître une dynamique sociale dans les entreprises ? Au 1er mai, le ministère des affaires sociales avait recensé 1036 accords, soit 15 % des 6000 entreprises concernées. Dans 95 % des cas, la négociation est, sinon aboutie, déjà entamée. En tête des régions viennent l'Ile-de- France (267 accords), Rhône-Alpes (100) ; en queue, Provence-Côte d'Azur (55). Le ministère a analysé 300 de ces accords.

La C.G.T., la C.F.D.T. et la C.G.C. ont signé, selon le ministère des affaires sociales, respectivement 57 %, 45 % et 50 % des 300 accords, F.O. 37 % et la C.F.T.C. 16 %. Le rôle de l'encadrement se trouve confirmé pour *l'animation des groupes* (75 % des cas). Dans un accord sur cinq est prévu un autre animateur que l'agent de maîtrise : il peut s'agir alors d'un salarié du groupe, d'une personne extérieure au groupe ou d'une animation par rotation entre les participants au groupe. La fréquence des réunions est variable, indiquée précisément dans quatre accords seulement. 50 % des accords prévoient trois ou quatre réunions par an, 30 % deux, 15 % une, 5 % six ou douze. La durée de ces réunions varie de une à deux heures.

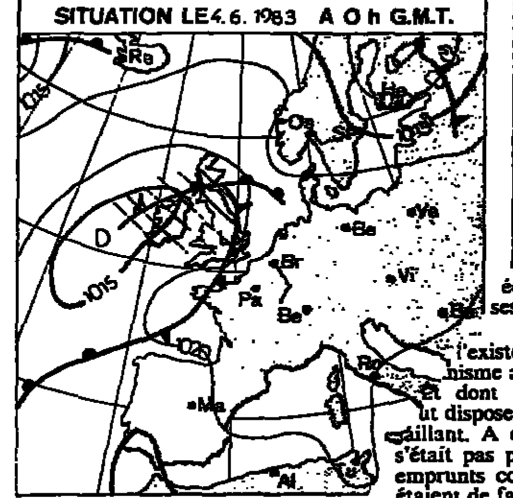
Dans la très grande majorité des accords analysés, l'objet des réunions est celui qui a été défini par les textes ministériels : les actions pour l'amélioration des conditions de travail, les caractéristiques du poste de travail et son environnement, les méthodes et l'organisation du travail. Les groupes d'expression auront en moyenne de quinze à vingt membres. Les grandes firmes ont opté pour une progressivité dans l'expérimentation du droit d'expression (sidérurgie, métallurgie, banques).

Le 20 mai, au cours d'une conférence de presse à l'issue du bureau national, M. Jean-Paul Jacquier, secrétaire national de la C.F.D.T., a indiqué : « *Nous n'avons pas encore atteint les équilibres quantitatifs et qualitatifs nécessaires à une dynamique sociale irréversible.* »

Sans généraliser ses observations, la C.F.D.T. s'est livrée à une analyse sur 102 des 750 accords qui lui sont parvenus à la date du 10 mai 1983. Sur 90 types d'accords identifiés, la moitié sont des accords-cadre, conclus dans des entreprises multi-établissements, l'autre moitié étant constituée d'accords d'établissements ou d'entreprises à un seul établissement. Là où les signataires sont connus, la C.F.T.C. a refusé de signer dans 10 % des cas, la C.F.D.T. et la C.G.C. dans 15 %, la C.G.T. dans 25 % et F.O. dans 50 %.

La C.F.D.T. relève que le rythme de mise en œuvre « *est pour moitié progressif, pour moitié concernant à bref délai l'ensemble des travailleurs* ». Dans la quasi-totalité des accords, la hiérarchie directe fait partie, de droit, des groupes d'expression. Dans 55 % des cas étudiés, l'animateur comme le rapporteur sont désignés par le groupe, mais c'est très souvent la hiérarchie qui transmettra les vœux du groupe et qui retransmettra ensuite les réponses de l'employeur. A titre d'exemple, la C.F.D.T. indique qu'à Turboméca « *ce sont les travailleurs qui discutent de leurs futures règles du droit d'expression avant qu'elles soient négociées* ».

MÉTÉOROLOGIE



Évolution probable du temps en France entre le samedi 4 juin à 0 heure et dimanche 5 juin à minuit.

La situation est stable avec con anticycloniques sur la France. sous la dant, une dépression relative sera Portugal apportera dimanch impor- évolution orageuse modéré initiale- ouest du pays. limiter aux

Dimanche, après la diard de dollars, de quelques nuages benilliards recher- doc et le Roussillon, millions de dol- très ensoleillé prédo le marché le per- les passages de cu à partir d'emprunts quents de la Mternationaux dotés de nuages élevés a fixes. Du fait de son midi sur l'Aqement assez modeste, isolés pourr pourrait dès lors être Les vents avec un taux d'intérêt exclu- tures tou basé sur le Libor, sans au- La pecours à la bête noire des em- nivearteurs qu'est le taux de base à 8 caire apéricain.

Que la durée soit de sept ou de huit ans, il est plus que probable que cette portion de la transaction sera assortie d'une marge venant s'ajouter au taux du Libor de seulement 0,375 % pendant les deux ou trois premières années, pour atteindre 0,50 % durant les dernières. Compte tenu de la réticence des eurobanques pour prêter à partir d'une marge de 0,375 %, celle-ci est devenue l'apanage de si peu de débiteurs que leur nombre se compte sur les doigts d'une main. La France ne pourrait dorénavant y prétendre à cause de son endettement extérieur excessif. En revanch, la C.E.E. fait partie des « *happy few* » qui le peuvent.

Le second plus important volet du financement de la C.E.E. devrait être une émission à taux d'intérêt variables, de l'ordre de 1 à 1,5 milliard de dollars. Bien que les conditions définitives n'en soient pas encore arrêtées, on peut déjà s'en faire une idée assez claire.

Tout d'abord sa durée pourrait s'étendre sur dix ans, à condition possibilité boursement Les investis- pas de rester ix ans avec un mboursement est a capacité du réci- à honorer sa dette. en effet se pose pour es est de savoir ce qu'il au cas où la France ne échéance, remplir tout ou ses obligations vis-à-vis de

l'existe apparemment aucun nisme autre que les moyens de dont un créancier ordinaire ut disposer contre un débiteur défaillant. A ce jour le problème ne s'était pas posé, soit parce que les emprunts contractés par la C.E.E. étaient de faible montant, soit parce que les entités européennes, pour qui les capitaux étaient recueillis, ne suscitaient aucune réserve. Malheureusement, avec une dette extérieure dépassant les 60 milliards de dollars, la République française est un débiteur qui appelle à la prudence. A cet égard il faut répéter que les eurobanques, tout comme les organismes internationaux comptabilisent l'endettement des banques de l'hexagone dans l'endettement du pays, calcul que les autorités françaises se refusent toujours à faire.

Afin de souligner son standing exceptionnel, la C.E.E. entend offrir des termes très serrés pour les prêteurs sur son émission à taux variables. L'intérêt semestriel ne devrait pas excéder l'addition d'une marge de 0,25 % à la moyenne des taux interbancaires offerts et demandés à Londres sur les dépôts en eurodollars à court terme (Libor). De plus la commission pour les banques sera, selon toutes probabilités, très basse, c'est-à-dire au maximum de 0,90 %.

Seul l'ECU...

Mais placer publiquement à ces conditions une masse aussi énorme de papier ne sera pas une mince affaire, tout particulièrement si l'on veut éviter que les euro-obligations à taux variables n'atterrissent dans les portefeuilles des banques qui alors seraient moins enclines à participer dans l'eurocrédit complémentaire.

Une seule banque internationale a jusqu'à présent fait la preuve qu'elle est en mesure d'y parvenir. Il s'agit de Crédit Suisse-First Boston. Pour cette raison, la communauté bancaire internationale qui ne lui dispute pas sa prépondérance en la matière s'attend à ce qu'elle soit seule mandatée pour dirigée l'euro-émission à taux variables. En revanche, les options sont encore ouvertes en ce qui concerne la direction de l'eurocrédit bancaire.

…unt de la C.E.E.

L'emprunt euro-obligataire à taux variables de la C.E.E. devrait être lancé d'ici une dizaine de jours. La perspective de voir déferler sous peu sur le marché international des capitaux entre 1 et 1,5 milliard de dollars, et la profonde inquiétude sur l'évolution des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis, sont les deux facteurs qui ont contribué très fortement à réduire l'activité cette semaine.

Le premier a momentanément ralenti le lancement d'autres opérations à taux variables, bien que ce secteur soit le seul qui puisse fonctionner lorsqu'on redoute une tension sur les taux d'intérêt.

Le second a quasiment fermé la porte au nez des emprunteurs désireux d'emprunter des dollars à taux d'intérêt fixe. Seul Revlon a résolument bravé une conjoncture adverse en venant proposer vendredi matin au pair, avec un coupon annuel de 11 %, 125 millions de dollars d'euro-obligations à sept ans. Malgré ces *conditions sympathiques*, les investisseurs ne se sont pas précipités pour acquérir le papier du fabricant *américain de cosmétiques, dont* la qualité de la dette a été récemment déclassée de « AA » en « A ».

Le secteur de l'euromarché libellé en deutschemarks souffre aussi de la tension qui s'exerce sur les taux d'intérêt en dollars. La C.E.E qui s'apprête à lancer le lundi 6 juin une émission internationale de 200 millions de deutschemarks sur une durée de huit à dix ans, devra offrir un coupon annuel d'au moins 7,75 % pour avoir quelque chance de succès. Il y a une quinzaine de jours, le même emprunteur aurait pu réaliser son opération avec un coupon de près de 0,75 % inférieur. Dans le cas présent, il s'agit d'un emprunt destiné à couvrir les besoins courants de la C.E.E. et qui, par conséquent, n'a aucune relation avec les financements qu'elle entend réaliser pour le compte de la France.

Une fois de plus, c'est le marché des émissions en ECU, où les rapports sont toujours restés élevés, qui s'en tire le mieux. La demande du dentiste belge demeure vive pour le papier libellé dans la devise de la C.E.E. Elle *vient d'assurer* le succès d'un emprunt de 50 millions pour Rank-Xerox et elle est en train de *faire de même pour le placement* de 40 millions d'ECU lancé ces jours-ci par la banque américaine Citicorp. *Espérons qu'elle y parviendra également* pour l'émission de 50 millions que la Caisse nationale de l'énergie *entend offrir à partir du 8 juin* prochain sous la garantie de la République française.

CHRISTOPHER HUGUES.

Les devises et l'or

Nouvelle flambée du dollar : 7,64 francs

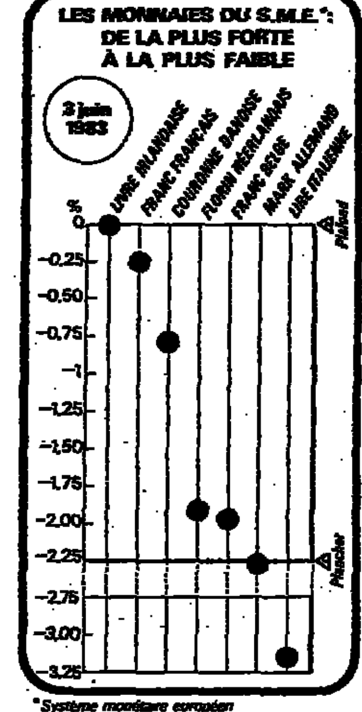
Par une nouvelle ironie du sort, la montée du dollar, qui s'était accélérée à la veille du sommet de Williamsburg, s'est poursuivie à un rythme encore plus rapide au lendemain de ce sommet. C'est précisément la hausse des taux d'intérêt, en raison des craintes suscitées par la progression rapide de la masse monétaire aux Etats-Unis (voir l'article sur le marché monétaire et obligataire), qui a fait flamber le « billet vert », dont le cours a battu tous ses records à Paris, atteignant 7,67 F. A la veille du week-end, toutefois, un peu de calme semblait revenu sur les marchés des changes, le dollar se trouvant ramené à 7,64 F.

Le ton était donné dès le début de la semaine : l'annonce d'une nouvelle augmentation de la masse monétaire (2 milliards de dollars) soulevait les appréhensions des milieux financiers américains et internationaux qui redoutaient un durcissement de la politique des autorités (le FED) et anticipaient une hausse de taux. En conséquence, celle-ci se produisait sur-*le-champ*, l'eurodollar à six mois, instrument de référence pour les eurocrédits internationaux, passant de 9 1/2 % à 10 %. Du coup, les placements en dollars devenaient de plus en plus attirants aux dépens de ceux effectués partout ailleurs, notamment en Allemagne, et le dollar montait, montait... Cette ascension soulevait la colère des partenaires des Etats-Unis, notamment le chancelier allemand Kohl qui, de retour de Williamsburg, adressait d'assez vifs reproches aux Etats-Unis, « *regrettant qu'ils n'aient pas donné suite aux demandes de leurs partenaires et n'aient pas abaissé leurs taux* ». Jeudi, et surtout vendredi, *la rumeur d'interventions* des banques centrales (cela a été le cas pour la Bundesbank, qui a défendu le cours de *2,55 DM pour 1 dollar*) et un recul du taux américain (9 3/4 % contre 10 % pour l'eurodollar à six mois) faisaient baisser un peu la tension. Le dollar revenait à 2,54 DM et 7,64 F.

La livre sterling, en très forte hausse la semaine précédente, sur des sondages pré-électoraux favorables à M[me] Thatcher, a vivement fléchi sur des sondages ultérieurs indiquant une remontée de l'alliance social-démocrate-libéraux ; à Paris, elle retombait au-dessous de 12 F après avoir atteint 12,17 F. Yen et franc suisse ont également battu leurs records à Paris, touchant respectivement 3,21 centimes et 3,64 F.

Quant au franc français, fort de la faiblesse du mark, il s'est maintenu au sommet du S.M.E., la monnaie allemande restant fixée à son cours plancher de 3 F, et décollant seulement un peu jeudi et vendredi sur les divergences qui se dessinent au sein de la majorité gouvernementale en France. La Banque de France a pu continuer à récupérer des devises à hauteur de 1 milliard de marks environ par semaine, sauf vendredi où elle a empêché la monnaie allemande d'atteindre 3,01 F.

Le cours de l'or a accusé une forte chute (de 27 dollars) mercredi 1[er] juin, puis il est légèrement remonté. En fin de semaine, il cotait 411,50 dollars l'once contre 437 dollars le mercredi 27 mai. – F.R.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 27 MAI AU 3 JUIN

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,5655	–	13,0761	47,3789	39,3391	1,9679	35,0446	0,0662
	1,5980	–	13,2890	48,1347	39,8724	1,9968	35,4735	0,0671
Paris ...	11,9721	7,6475	–	362,26	300,84	15,0496	268,00	5,0662
	12,0249	7,5250	–	362,21	300,03	15,0259	266,93	5,0564
Zurich ...	3,3047	2,1110	27,6037	–	83,0448	4,1542	73,9793	1,3984
	3,3198	2,0775	27,6082	–	82,8349	4,1483	73,6963	1,3959
Francfort ...	3,9795	2,5420	33,2396	120,41	–	5,0024	88,8835	1,6840
	4,0077	2,5080	33,3300	120,72	–	5,0079	88,9677	1,6852
Bruxelles ...	79,5508	50,8150	6,6446	24,0715	19,9901	–	17,8079	3,3663
	80,0278	50,0800	6,6551	24,1058	19,9681	–	17,7651	3,3651
Amsterdam ...	4,4671	2,8535	37,3128	135,17	112,25	5,6154	–	1,8903
	4,5047	2,8190	37,4630	135,69	112,40	5,6289	–	1,8942
Milan ...	2363,12	1509,50	197,38	715,06	593,82	29,7057	528,99	–
	2378,14	1488,20	197,76	716,34	593,38	29,7164	527,91	–
Tokyo ...	374,15	239,00	31,2520	113,21	94,0284	4,7033	83,7567	0,1583
	379,52	237,50	31,5616	114,32	94,6969	4,7424	84,2497	0,1595

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 3 juin, 3,1997 F contre 3,1684 F le vendredi 27 mai.

Marché monétaire et obligataire

Le dilemme du Fed

« *Je ne comprends pas pourquoi la masse monétaire augmente à ce rythme* », a déclaré cette semaine M. Donald Regan, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, en faisant allusion à l'accélération de son taux de croissance qui a atteint ces dernières semaines 13 % à 14 % en rythme annuel au lieu des 4 % à 8 % *fixés comme objectif au début de* l'année. Il semble bien, également, que les dirigeants de la Réservé fédérale (le Fed), ne comprennent pas plus que les banquiers et les analystes de tout poil pourquoi cette masse, dans sa définition étroite (M 1 : monnaie en circulation plus dépôts à vue), s'emballe pareillement, alors que M 2 (M 1 plus les dépôts à terme) affiche une progression conforme aux objectifs. La baisse de 400 millions de dollars annoncée pour la période hebdomadaire se terminant au 25 mai est plus accentuée que celle qui était généralement prévue. Ce résultat n'efface pas l'emballement des semaines précédentes.

Les experts sont très divisés sur la signification réelle des variations de M 1, surtout au cœur d'une phase de désinflation qui modifie les comportements et après une refonte des instruments de placement bancaire qui entraîne d'énormes transferts de liquidités de l'un à l'autre : plus de 10 milliards de dollars investis dans les fonds de placement à court terme, désormais moins avantageux et non compris dans M 1, sont allés se placer sur des comptes bancaires.

Un marché saturé

Quant au Fed, sa position apparaît assez ambiguë. D'abord, à l'automne dernier, ses dirigeants, notamment son président, M. Paul Volcker, avaient affirmé qu'ils ne prendraient plus en compte, comme auparavant, les variations de M 1, jugées aberrantes et peu significatives, *pour se concentrer sur M 2.* Mais, apparamment, les cabrioles actuelles de M 1 ne les laissent pas totalement insensibles. Ensuite, le Fed doit faire face à un dilemme assez pénible. D'un côté, il se voit pressé par la Maison Blanche et par M. Donald Regan de freiner en hâte la croissance de la masse monétaire pour éviter une relance de l'inflation, hantise du pouvoir. De l'autre, il se voit accusé de pousser indûment les taux à la hausse, ce qui fait flamber le dollar et soulève les protestations indignées des partenaires des Etats-Unis.

Au seuil de l'été, le marché obligataire français donne des signes très nets de saturation, au point que le calendrier des émissions a dû être allégé, avec, pour la semaine prochaine, deux emprunts seulement, pour 715 millions de francs. Il est *vrai que, depuis le début de l'année,* tous les records ont été battus, avec près de 80 milliards de francs d'emprunts à la fin mai, contre 50 milliards de francs en 1982 à la même époque. Rappelons que, sur l'année 1982 tout entière, la collecte avait porté sur 154,4 milliards de francs, *en augmentation de 44 % sur* l'année précédente. Pour le seul mois qui vient de se terminer, il a été émis pour 19 milliards de francs.

Il n'y a rien donc d'étonnant à *voir les souscripteurs bouder un peu.* Un autre élément vient perturber le bon fonctionnement de la « pompe à capitaux ». C'est l'incertitude qui continue à régner sur l'évolution des taux à long terme. Certes, les rendements du marché secondaire restent stables, à 13,69 % contre 13,77 % pour les emprunts d'Etat à *plus de* sept ans, 13,58 % contre 13,62 % pour ceux à moins de sept ans, *14,57 %* contre *14,62 %* pour les emprunts du secteur public (14,60 % il y a quinze jours) et 15,37 % contre 15,35 % pour ceux du secteur privé, selon les indices Paribas. Bien que l'on sache que les taux à long terme ne vont pas monter en France, du moins pour l'instant, on redoute la contagion des Etats-Unis, de l'Allemagne et des Pays-Bas, où ils montent.

Cette crainte diffuse explique que les émissions à taux fixe soient mal *accueillies ; la dernière en date, celle* du Crédit foncier de France pour 3 milliards de francs à 14,90 %, se *place* très mal, certaines banques se trouvant « collées » avec leur « papier ». Outre son taux fixe, certaines de ses modalités sont mal accueillies par le marché, notam*ment le remboursement* sur dix-huit ans en annuités constantes et non pas *in fine*, comme on l'aime beaucoup en France. En revanche, les emprunts à taux variable, surtout les T.M.O., *s'arrachent littéralement*, sur le « neuf » comme sur l'occasion, les émissions indemnitaires (C.N.I., C.N.B.) cotant au-dessus du pair.

Après Saint-Gobain, c'est Rhône-Poulenc qui émet des titres participatifs, pour 600 millions, au taux minimum de 10 %, avec une partie à taux fixe de 7 % et une autre à taux variable de 3 %, majoré au prorata de la croissance du chiffre d'affaires consolidé. Cette formule, préférée à celle de Saint-Gobain (indexation sur les bénéfices) en raison des pertes de Rhône-Poulenc, est très *bien* accueillie.

Un nouvel instrument du Trésor

Signalons, enfin, la naissance officielle du nouvel instrument du Trésor, les obligations renouvelables. Emises à 1 000 F et 12,75 %, elles seront remboursables en totalité au bout de six ans, avec la *possibilité*, au bout de trois ans, d'échanger leurs titres contre des obligations de *même nature* et de même durée, émises à cette date et au taux qui sera fixé alors, en fonction du marché. Cet instrument, issu des recommandations de la commission Dautresme, permet au Trésor de disposer d'une formule intermédiaire entre le bon, d'une durée de un à cinq ans, et l'obligation classique (six à dix ans). Bénéficiant de l'abattement de 5 000 F sur les coupons et du prélèvement forfaitaire de 25 %, l'obligation renouvelable de six ans se compare avantageusement avec le bon du Trésor de cinq ans à 14 %, avec option pour un prélèvement forfaitaire porté à 45 %, *sans abattement*. Notons seulement que le paiement, en totalité, des intérêts au bout des six ans (trois ans en cas de renouvellement) permet au Trésor d'étaler sa dette, et d'instituer, en fait, une sorte d'emprunt perpétuel si les souscripteurs (des ménages, pour la plupart, pense-t-on) font jouer à répétition leur option de renouvellement. Dans l'immédiat, le Trésor en attend 1 *milliard de francs*, pour « tâter la formule ».

FRANÇOIS RENARD.

Les matières premières

Baisse de l'argent et du sucre

La hausse persistante du dollar, la crainte d'une tension des taux d'intérêt aux Etats-Unis, ont exercé leurs effets pervers sur les différents marchés commerciaux. C'est la famille des métaux précieux qui a été la plus touchée par la chute des cours. Tant que le loyer de l'argent se maintiendra à un niveau élevé, les industriels, même dans les pays, Etats-Unis en tête, où la reprise s'affirme, ne se presseront pas de reconstituer leurs stocks.

MÉTAUX. – *La baisse s'est non seulement poursuivie mais accentuée sur les cours de l'aluminium à Londres. Le renouvellement des contrats de travail d'une durée de trois ans, qui expiraient le 31 mai chez les trois plus importants producteurs américains, éloigne la menace d'une longue grève. Autre facteur défavorable, les stocks britanniques de métal se sont sensiblement accrus.*

Stabilité des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, malgré l'augmentation pour la trente-troisième semaine consécutive des stocks de métal, qui atteignent 329 375 tonnes (+ 3 925 tonnes).

Nouveau recul des cours du plomb à Londres. Plusieurs producteurs américains viennent de réduire le prix de leur métal. Les stocks britanniques se sont encore accrus dans de sensibles proportions pour atteindre 185 400 tonnes (+ 7 350 tonnes).

Grâce aux achats de soutien du directeur du stock régulateur, les cours de l'étain ont été soutenus à Londres.

L'argent a enregistré une baisse supérieure à 5 % sur le marché de Londres en corrélation avec la chute de l'or et la hausse persistante du dollar. Le platine a aussi été affecté.

DENRÉES. – *Pour la première fois depuis quelques semaines, une détente s'est produite sur les cours du sucre. Mais le repli reste peu important. Au commencement de la semaine, les meilleurs niveaux depuis août 1981 avaient été touchés sur le marché de Londres. La crainte d'une pénurie de disponibilités à court terme a relancé la spéculation. Plusieurs pays exportateurs, comme Cuba, la République Sud-Africaine et les Philippines, ne parviendraient pas à honorer leurs engagements. La sécheresse prolongée en Thaïlande réduira dans de sensibles proportions les disponibilités à l'exportation (25 % environ). La persistance du mauvais temps en Europe se traduira par une diminution supérieure aux premières prévisions de la production de betteraves. En France, on table déjà sur une baisse d'au moins 20 % de la production de sucre. A la fin de la campagne 1982-1983, les stocks mondiaux devraient revenir, selon certaines estimations, à 9,5 millions de tonnes, soit 5 millions de tonnes de moins que prévu.*

La baisse succède à la hausse sur le marché du cacao, car le Ghana et la Côte-d'Ivoire n'ont pas suspendu leurs expéditions.

Au Brésil, les craintes de gelées s'éloignent, aussi la spéculation est-elle tombée, entraînant une baisse des cours.

CÉRÉALES. – *Repli des cours peu accusé du blé sur le marché aux grains de Chicago. La récolte mondiale est évaluée par le Conseil international du blé à 475 millions de tonnes, chiffre en augmentation de 5 millions de tonnes sur la précédente estimation.*

LES COURS DU 3 JUIN 1983

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 1 088 (1 087) ; à trois mois, 1 109,50 (1 114) ; étain comptant, 8 465 (8 450) ; à trois mois, 8 530 (8 530) ; plomb, 266,50 (270,50) ; zinc, (452,50) ; aluminium, 934 (950) ; nickel, 3 190 (3 080) ; argent (en pence par once troy), 779,50 (829). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 74,90 (77,65) ; argent (en dollars par once), 11,97 (13,41) ; platine (en dollars par once), 414,50 (460) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (66,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 300-310 (300-320). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 30,51 (31,16).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, juillet, 75,55 (73,60) ; octobre, 76,90 (75,40). – **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), août, inch. (451) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inchangé (400). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, juillet, 44,10 (43,80).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 734-740 (737-750). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 234-244 (242,50-243,50).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, juillet, 2 030 (2 090) ; septembre, 2 075 (2 150) ; sucre, juillet, 11,80 (12,05) ; septembre, 12,05 (12,40) ; café, juillet, 126,58 (133,35) ; septembre, 125,80 (139,90). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, août, 183,25 (191,50) ; octobre, 191,25 (197,50) ; café, juillet, 1 604 (1 665) ; septembre, 1 567 (1 647) ; cacao, juillet, 1 408 (1 440) ; septembre, 1 426 (1 464). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, juillet, 1 727 (1 730)) ; septembre, 1 760 (1 791) ; café, juillet, 1 938 (2 010) ; septembre, 1 940 (1 999) ; sucre (en francs par tonne), juillet, 2 510 (2 460) ; août, 2 530 (2 455) ; tourteaux de soja. – **Chicago** (en dollars par tonne), juillet, 179 (179,30) ; août, 180,40 (183,05). – **Londres** (en livres par tonne), juin, 143 (141,50) ; août, 139,60 (140,30).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, juillet, 346 1/2 (350 1/4) ; septembre, 357 (360 1/4) ; maïs, juillet, 306 1/4 (305 3/4) ; septembre, 290 1/2 (293 1/4).

INDICES. – Moody's, 1 052,10 (1 060,30) ; Reuter, 1 837,50 (1 830,50).

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 30 mai au 3 juin

SIX-QUATRE, six-quatre, sept-six. En trois sets, le « petit » Français Christophe Roger-Vasselin (il mesure tout de même 1,87 mètre...) a « sorti » l'Américain Jimmy Connors du court central de Roland-Garros. 7,65, 7,67 et 7,64 à la veille du week-end. En trois jours, le dollar américain a envoyé au tapis une fois de plus le franc français. Les Internationaux de France de tennis et la « *dollarite* », *selon l'expression d'un de nos confrères* pour désigner ce mal insidieux qui déclenche la fièvre sur les marchés des changes (voir la rubrique « Les devises et l'or »), voilà, en fait, les deux événements qui ont occupé l'attention des familiers du palais Brongniart cette semaine.

Si le dollar monte, c'est que les taux d'intérêt en font autant, entraînant aussitôt un mouvement inverse sur l'or. Voilà, très schématiquement, les trois pointes du triangle tracé par les observateurs parisiens, l'œil rivé sur Wall Street où le moindre recul des cours relance immédiatement toutes les spéculations sur un possible mouvement de retraite des marchés américains qui entraînerait dans son sillage l'ensemble des places internationales.

Pour l'instant il n'en est rien, et « *la montée historique de Wall Street depuis plusieurs mois n'est que la première étape d'un marché qui reste orienté à la hausse sur une longue période d'au moins deux ans* », a estimé M. Jacques Drossaert. Invité par les journalistes du Club presse-finance à commenter cette affirmation, le vice-président de Merrill Lynch International a appuyé sa démonstration sur quatre facteurs :

● Le récent enrichissement des ménages américains, dû à la fois aux réductions d'impôts pratiquées l'année dernière par l'administration américaine et aux gains en portefeuille réalisés dans ce pays où les consommateurs sont également des investisseurs en puissance sur les marchés boursiers. Au total, estime M. Drossaert, la capacité d'épargne des Américains s'est accrue de quelque 500 ou 600 milliards de dollars depuis août 1982 ;

● *Les conséquences positives d'une récession qui a* contribué à abaisser le « point mort » des entreprises, c'est-à-dire le coût de l'unité produite ;

A l'image de Wall Street

● Le fait que Wall Street ne fasse pas actuellement l'objet d'une surévaluation effrénée avec des valeurs-vedettes qui se vendent à seulement dix fois leurs bénéfices en moyenne ;

● L'expérience du passé enfin, qui démontre, selon lui, qu'un coup d'arrêt porté à l'inflation, un phénomène très net actuellement aux États-Unis, accompagné d'un mouvement de baisse des taux d'intérêt (encore escompté par la plupart des observateurs), déclenche inévitablement une progression des actions.

Tout en faisant *grosso modo* la même analyse que son confrère, *M. Gérard Katz, vice-président de Drexel* Burnham Lambert, l'une des principales firmes de courtage américaines, a tenu à souligner à cette occasion que les temps avaient changé depuis quelques semaines. « *Tout ne monte plus comme avant à Wall Street ; les secteurs tournent et le marché corrige à présent les mauvais résultats des sociétés et la sanction aux dividendes distribués est immédiate* », a-t-il souligné, allant jusqu'à recommander le secteur des banques américaines de dépôts, un compartiment qui devrait, à son avis, rapidement sortir de l'ornière où l'ont plongé les « ardoises » subies sur les pays qui ne peuvent plus faire face à leur endettement.

Et Paris, dans tout ça, direz-vous ? Eh bien, notre place *a encore suivi cette semaine au plus près les indications des* marchés américains, ce qui explique tout l'intérêt que continuent à porter les analystes au moindre soubresaut du Big Board. Le résultat a été plutôt favorable puisque les actions françaises ont réussi à gagner environ 0,50 % au cours de ces cinq séances, en dépit d'une évolution très irrégulière au fil des jours, portant à 2,3 % la hausse de ces mêmes titres depuis la dernière liquidation.

Aucun mouvement de vente important n'est signalé dans les charges d'agent de change, où l'on serait, au contraire, plutôt enclin à citer l'exemple de tel ou tel épargnant de haut de gamme venu solliciter le conseil de ces spécialistes « *pour des sommes très rondelettes* » qu'ils ne savent où placer, si ce n'est en Bourse. Le seul élément un peu nouveau est la contraction du volume des échanges aux alentours de *120 à 150 millions de francs par séance* sur les valeurs françaises cotées à terme, signe que les gros portefeuilles – surtout étrangers – ont ralenti leurs achats de paquets d'actions qu'ils effectuaient par blocs.

Le mouvement était perceptible depuis plusieurs jours et il vient de trouver sa confirmation avec les dernières statistiques mensuelles de la chambre syndicale. Au mois de mai, écourté il est vrai par quelques « ponts », le volume d'affaires s'est établi 24,8 milliards de francs contre 29 milliards de francs environ le mois précédent, et la part des actions, qui était encore de 27,6 % en avril, au bénéfice des obligations, toujours largement majoritaires, est fortement remontée le mois suivant pour atteindre 33,9 %.

« *Les grandes valeurs sont encore relativement bon marché et les titres de seconde catégorie permettent de faire de bonnes affaires* », souligne un habitué de la corbeille, citant l'exemple de Leroy-Somer, Esso, Darty, Bic et, surtout, la Lyonnaise des eaux. Les valeurs sucrières ont été particulièrement à l'honneur cette semaine en raison de la forte hausse des cours mondiaux du sucre qui a permis à Béghin-Say et Saint-Louis-Bouchon d'enregistrer des gains voisins de 20 % en l'espace de quelques séances.

Un seul secteur a un peu démérité, celui des établissements de crédit. Cetelem et sa maison mère, la Compagnie bancaire, et U.F.B. ont fléchi après l'annonce d'un renforcement des normes d'encadrement du crédit qui *va se traduire* par un volume de prêts à la consommation moins important à l'avenir, mais les spécialistes de la Bourse de *Paris considèrent que ces sociétés vont rapidement relever* la tête à la fois au palais Brongniart et dans leurs bilans respectifs, compte tenu des contre-feux qu'ils ne vont pas manquer d'allumer pour conserver leurs marges.

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	3-6-83	Diff.
4 1/2 % 1973 (1)	2 851	– 34,50
7 % 1973	8 971	+ 31
10,30 % 1975	89,30	– 0,10
P.M.E. 10,6 % 1976	89,95	+ 0,35
8,80 % 1977	108,98	– 0,32
10 % 1978	87,90	+ 0,40
9,80 % 1978	86,80	+ 0,50
8,80 % 1978	88,50	+ 0,15
9 % 1979	83,60	+ 0,20
10,80 % 1979	90,30	+ 0,35
12 % 1980	97,65	– 0,05
13,80 % 1980	101	+ 0,25
16,75 % 1981	108,35	+ 0,10
16,20 % 1982	108,35	+ 0,25
16 % 1982	106,87	+ 0,07
15,75 % 1982	105,80	– 0,05
C.N.E. 3 % (2)	3 851	– 106,50
C.N.B. bq. 5 000 F.	101,10	+ 0,10
C.N.B. Paribas 5 000 F	101,10	+ 0,30
C.N.B. Suez 5 000 F	101,10	+ 0,25
C.N.I. 5 000 F	101,15	+ 0,40

(1) Compte tenu d'un coupon de 90 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 77,50 F.

Bâtiment, travaux publics

	3-6-83	Diff.
Auxil. d'entreprises	898	– 18,30
Bouygues	686	– 18
Ciment Français	196,80	+ 4,30
Dumez	711	– 4
J. Lefebvre	145,10	– 4,90
G.T.M.	348	– 8
Lafarge	295	+ 1
Maisons Phénix	405,20	– 4,80
Poliet et Chausson	347	+ 12
S.C.R.E.G.	125	– 3
S.G.E.-S.B.	120	– 5

Alimentation

	3-6-83	Diff.
Beghin-Say	311	+ 33
Bongrain	1 515	– 36
B.S.N. G.-Danone	1 799	– 16
Carrefour	1 320	– 68
Casino	910	– 18 (1)
Cédis	527	– 12
Euromarché	730	– 4
Guyenne et Gasc.	310	– 5
Lesieur	1 026	– 14
Martell	980	– 59
Moët-Hennessy	1 195	– 7
Mumm	374	– 10,80
Occidentale (Gale)	590	+ 20
Olida-Caby	170	– 29,50
Pernod-Ricard	592	+ 19
Promodès	910	+ 2
Source Perrier	320,50	+ 1,5
St-Louis-Bouchon	239	+ 34
C.S. Saupiquet	245	– 8
Veuve Cliquot	1 321	– 32
Viniprix	690	+ 25
Nestlé	17 940	– 600 (2)

(1) Compte tenu d'un coupon de 50 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 280 F.

Pétroles

	3-6-83	Diff.
Elf-Aquitaine	170	+ 1
Esso	326,50	+ 29,50
Francarep	348	+ 10
Pétroles française	188	– 9
Pétroles B.P.	137	+ 7
Primagaz	245	– 4
Raffinage	101	– 5
Sogerap	365	Inchangé
Exxon	320	– 5,50
Petrofina	995	– 3
Royal Dutch	396	+ 2

Produits chimiques

	3-6-83	Diff.
Institut Mérieux	675	+ 7
Laboratoire Bellon	323	+ 8
Nobel-Bozel	10	– 0,30
Roussel-Uclaf	289	– 1
B.A.S.F.	536	– 24
Bayer	501	– 19
Hoechst	525	– 26
I.C.I.	69,30	– 2,20
Norsk-Hydro	507	– 1

Banques, assurances sociétés d'investissement

La *S.D.R. de Bretagne* enregistre pour 1982 un recul de son bénéfice net : *5,99 millions* de francs contre 6,52 millions de francs. Le dividende net est fixé à 12,10 francs contre 10 francs.

La *Banque Ottomane* a dégagé en 1982 un bénéfice de 3,78 millions de livres sterling accru de 46,8 %. Du *fait d'une forte dotation aux réserves* (1,3 millions de livres contre 350 000 livres), le montant disponible n'augmente que de 11,6 %. Le dividende passe de 4 à 4,5 livres. Les parts de fondateurs recevront 514,40 livres contre 450,10 livres.

	3-6-83	Diff.
Bail Equipement	224,50	+ 12,50
B.C.T.	163	– 3,90
Cetelem	170	– 29
Chargeurs S.A.	196,90	+ 2,90
Bancaire (Cie)	248	– 21
C.F.F.	555	– 6
C.F.I.	201	+ 6
Eurafrance	431	+ 6
Hénin (La)	262	– 11
Imm. Pl-Monceau. (1)	235	+ 4,30
Locafrance	235	– 4
Locindus	525	– 10
Midi	850	+ 12
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	860	+ 3
Parisienne de réesc.	470	– 36
Prétabail	724	Inchangé
Révillon	541	+ 1
Schneider	102	– 5
U.C.B.	150	+ 1

(1) Compte tenu d'un coupon de 6,30 francs.

Suivant l'exemple de Legrand, les sociétés Casino, Darty et Essilor se lancent dans les actions à dividende prioritaire

La société Legrand, considérée comme l'une des principales entreprises européennes d'appareillage électrique, a été la première à se lancer dans l'émission d'actions à dividende prioritaire (A.D.P.) sans droit de vote, une procédure prévue par la « *loi Monory* » du 13 juillet 1978, mais qui avait rencontré peu de succès auprès des entreprises. En effet, une demi-douzaine d'entre elles tout au plus (dont *une seule société cotée*, la Générale de fonderie) avaient jugé bon, jusqu'à présent, d'utiliser les dispositions de cette nouvelle catégorie d'actions.

Remanié dans le cadre de la « *loi Delors* » sur le développement des investissements et la *protection de l'épargne du 3 janvier* 1983, ce système permet aux sociétés d'émettre des actions démunies de droit de vote (écartant ainsi la crainte que pourraient avoir les dirigeants de voir leur « *tour de table* » menacé), sous réserve de quel*ques exceptions. En revanche*, les détenteurs de ce type d'action bénéficient, lors de la distribution des résultats, d'un dividende prioritaire qui ne peut être inférieur à 7,5 % de leur nominal, ce dividende étant d'ailleurs cumulatif, c'est-à-dire qu'il est possible de le reporter sur l'exercice suivant, puis sur les deux exercices ultérieurs, en cas de non-paiement.

Voilà pour les principales dispositions des actions à dividende prioritaire (A.D.P.) que Legrand a choisi de présenter sur le marché financier à hauteur de 300 millions de francs environ, sous la forme de cent cinquante *mille titres émis à 2 000 F* (l'action cotait 2 025 F le vendredi 3 juin) et sur la base d'une A.D.P., jouissance 1er janvier 1983, pour trois actions ordinaires Legrand, en raison de l'abandon par les actionnaires familiaux (52 % du capital) de leur droit préférentiel.

Cette société est la première à utiliser le régime rénové de l'action à dividende prioritaire, sous la forme d'un avantage permanent et indexé. Ainsi, le dividende prioritaire de Legrand est fixé à 50 % du nominal (au lieu d'une limite légale de 7,5 %), soit 50 F net par action (ou 75 F avec l'avoir fiscal).

De plus, la répartition du complément de dividende est effectuée de telle sorte que la rémunération totale de cette action à dividende prioritaire sans droit de vote soit toujours au moins supérieure à 60 % de la rémunération offerte par l'action ordinaire, un écart qui vise à compenser l'absence de droit de vote, et donc d'intervention dans les décisions majeures de l'entreprise.

A titre d'exemple, pour l'exercice 1982 (si ce type d'action avait existé), les actions privilégiées auraient reçu le dividende attribué aux actions ordinaires (50 F), majoré du coefficient prévu (*160 %*), *soit un total* de 80 F, auquel s'ajouterait un avoir fiscal de 40 F pour aboutir à un dividende global de 120 F par A.D.P. Legrand.

Ce dispositif, assorti d'un privilège, permet donc d'indexer totalement le supplément de rémunération versé aux actions sans droit de vote sur la croissance de la distribution, souligne la société, précisant que le produit de cette opération, qui a reçu un bon accueil sur le marché, lui permettra de financer un programme d'investissements fixé à environ *1 milliard* de francs pour les trois prochaines années, dont 40 % devraient être affectés à l'étranger.

Après avoir laissé à Legrand le soin de préparer les milieux financiers et le grand public à ce type d'innovation, d'autres sociétés se sont ensuite lancées à leur tour dans l'émission d'A.D.P. sans droit de vote dès qu'elles ont reçu l'accord de leurs actionnaires convoqués à cet effet en assemblée générale extraordinaire.

C'est le cas de Casino qui va émettre près de huit cent mille actions à dividende prioritaire à souscrire au prix de 600 F et sur la base d'une nouvelle action pour trois anciennes, le dividende prioritaire étant toutefois limité au minimum de 7,5 % prévu du nominal prévu par la loi. *De son côté, Darty va lancer* environ cent quatre-vingt-dix mille actions de ce type, émises à 450 F, selon une parité d'échange qui n'est pas encore arrêtée, les titres ainsi créés bénéficiant d'un dividende prioritaire égal à 35 % de leur valeur nominale.

Enfin, les actionnaires d'Essilor seront appelés le 11 juin (un samedi après-midi...) à approuver un projet identique portant sur 100 à 150 millions de francs et sur un dividende prioritaire équivalent à 10 % du nominal, *les modalités exactes* n'étant pas encore arrêtées.

S.M.

Filatures, textiles, magasins

	3-6-83	Diff.
André Roudière	51,80	+ 1,80
F.F. Agache-Willot	69,50	+ 4
B.H.V.	113	+ 1
C.F.A.O.	450	– 2
Dumart-Serviposte	933	– 4
Darty	667	+ 15
D.M.C.	41,50	– 3
Galeries Lafayette	149,80	– 4,20
La Redoute	960	+ 6
Nouvelles Galeries	69	– 1
Printemps	112	– 4
S.C.O.A.	27,30	– 0,70

Mines, caoutchouc, outre-mer

	3-6-83	Diff.
Géophysique	1 049	+ 22
Imétal	52,70	– 0,90
Michelin	727	+ 7
M.M. Penarroya	42,20	– 0,90
Charter	41,70	+ 1,40
INCO (1)	143,10	– 4,60
R.T.Z.	83	– 3
Z.C.I.	3,09	– 0,26

(1) Compte tenu d'un coupon de 0,30 francs.

Valeurs diverses

	3-6-83	Diff.
Agence Havas	736	+ 1
A.D.G.	299	+ 14
L'Air Liquide	472	+ 7
Arjomari	254	+ 10
Bic	590	+ 30
Bis	296	+ 37
Club Méditerranée	797	+ 7
Essilor	1 320	– 70
Europe 1	741	+ 62
Gle Ind. Part.	270	– 30
Hachette	1 055	– 15
J. Borel Int.	158	+ 2
Oréal (L')	1 620	– 59
Navigation Mixte	190	– 5
Nord-Est	53	+ 1
Presses de la Cité	1 058	– 12
Skis Rossignol	872	+ 12
Sanofi	350	+ 7
U.T.A.	193,50	– 0,50

Matériel électrique services publics

	3-6-83	Diff.
Alsthom-Atlantique	153	– 7
C.E.M.	32	– 0,50
CIT-Alcatel	1 180	+ 60
Crouzet	142	+ 2
Générale des Eaux	287,20	– 11,80
Intertechnique	1 150	Inchangé
Legrand	2 025	– 5
Lyonnaise des Eaux	550	+ 17
Machines Bull	39	– 0,10
Matra	1 285	– 5
Merlin-Gérin	850	Inchangé
Moteurs Leroy-Somer	545	+ 30
Moulinex	91,90	+ 0,50
P.M. Labinal	267,50	– 11,50
Radiotechnique	375	– 5
S.E.B.	339	– 9
Signaux	664	+ 1
Télémec. Electrique	1 075	+ 57
Thomson-C.S.F.	284	+ 22
I.B.M.	1 076	– 3
I.T.T.	370	– 9,50
Schlumberger	444	– 1,50
Siemens	1 213	– 44

Mines d'or, diamants

L'*Anglo American Corporation*, un des principaux groupes miniers d'Afrique du Sud, annonce pour l'exercice clos le 31 mars dernier, un *bénéfice après impôts peu différent* du précédent : 616,4 millions de rands contre 611,8 millions de rands.

Le dividende final est maintenu à 75 cents, faisant un total de 110 cents (inchangé).

	3-6-83	Diff.
Amgold	1 130	– 19
Anglo-American	208,10	– 8,90
Buffelsfontein	600	+ 11
De Beers	81,90	– 0,30
Driefontein	328	+ 1
Free State	480	+ 7
Goldfields	82	– 4,90
Gencor	246	– 2
Harmony	218,80	+ 2,60
Président Brand	471,50	+ 11,50
Randfontein	1 509	– 21
Saint-Helena	418	+ 6
Western Deep	568	– 11
Western Holding	526	+ 21

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 27 mai	Cours 3 juin
Or fin (kilo en barre)	105 500	102 800
– (kilo en lingot)	105 450	102 450
Pièce française (20 fr.)	687	687
Pièce française (10 fr.)	420	401
Pièce suisse (20 fr.)	677	673
Pièce latine (20 fr.)	650	660
● Pièce tunisienne (20 fr.)	620	610
Souverain	815	820
Souverain Elizabeth II	810	810
● Demi-souverain	400	400
Pièce de 20 dollars	3 965	3 950
– 10 dollars	1 920	1 910
● – 5 dollars	1 100	1 210
– 50 pesos	4 275	4 330
● – 20 marks	795	802
– 10 florins	684	682
● – 5 roubles	425	406

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	30 mai	31 mai	1er juin	2 juin	3 juin
Terme	205 495 919	226 953 193	229 426 233	229 920 659	226 654 000
Comptant					
R. et obl.	759 044 087	854 470 785	871 657 503	850 093 168	1 146 829 206
Actions	147 502 655	130 687 310	144 470 097	123 243 311	138 665 016
Total	1 112 042 661	1 212 111 288	1 245 553 833	1 203 257 138	1 512 148 222

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

	30 mai	31 mai	1er juin	2 juin	3 juin
Franç.	126,1	127	124,8	125,3	X
Étrang.	133,5	133,1	130	129,2	X

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

	30 mai	31 mai	1er juin	2 juin	3 juin
Tendance	128,8	130,1	127,9	128	129,7

(base 100, 31 décembre 1981)

	30 mai	31 mai	1er juin	2 juin	3 juin
Indice gén.	126,1	126	124,6	124,5	126

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Bien orienté

Poursuivant son mouvement de reprise, le marché new-yorkais a fait preuve d'une bonne orientation cette semaine, en dépit d'une hésitation perceptible, un ton que ne reflète pas, pourtant, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles. Celui-ci s'établissait à 1 213,03 points vendredi, en baisse de 3,10 points sur la semaine précédente, l'activité enregistrée au cours de cette *semaine de quatre jours écourtée* en raison de la célébration du « *Memorial Day* » ayant porté sur 331,6 millions *d'actions contre* 486,7 millions la semaine précédente.

Les fortes baisses enregistrées mardi ont été attribuées à la crainte de voir la Réserve fédérale resserrer les normes du crédit après l'augmentation continue de la masse monétaire américaine au cours des quatre dernières semaines (15 milliards au total).

	Cours 27 mai	Cours 3 juin
Alcoa	38 3/8	39 1/4
A.T.T.	66 7/8	64 7/8
Boeing	40 7/8	43 3/4
Chase Man. Bank	59 3/4	57 3/8
Du Pont de Nem	48 1/4	48 1/4
Eastman Kodak	73	74 1/8
Exxon	34 1/4	33 7/8
Ford	48 1/2	51 3/8
General Electric	104 1/8	54 3/4
General Foods	42 7/8	43 3/4
General Motors	66 5/8	68 7/8
Goodyear	34 1/4	33
I.B.M.	111 3/8	114
I.T.T.	39 5/8	38 3/4
Mobil Oil	29 3/4	29 5/8
Pfizer	79 5/8	78 3/4
Schlumberger	48 3/8	47 3/4
Texaco	34 5/8	34 1/8
U.A.L. Inc.	34 3/8	34
Union Carbide	72	69 1/2
U.S. Steel	27 1/8	25 1/4
Westinghouse	48 1/4	50 1/4
Xerox Corp	46 5/8	47 3/8

LONDRES

En baisse

Le Stock Exchange a établi, lundi, un nouveau record absolu de hausse qui a porté l'indice Financial Times des valeurs industrielles au niveau de 712,5, mais la publication de nouveaux sondages montrant une diminution de l'avance électorale des conservateurs dans la perspective des élections du 9 juin et la crainte d'une hausse des taux d'intérêt outre-Atlantique sont venues tempérer la progression initiale de la cote. Celle-ci a également été affectée par les résultats de Beecham, l'action s'étant fortement repliée après l'annonce de bénéfices inférieurs aux prévisions des boursiers.

Indices « F.T. » : industrielles : 698,4 contre 712,2 ; mines d'or : 625,2 contre 610,1 ; fonds d'État : 82,34 contre 82,56.

	Cours 27 mai	Cours 3 juin
Beecham	398	370
Bowater	190	214
Brit. Petroleum	384	386
Charter	276	286
Courtaulds	92	88
De Beers (*)	8,90	8,70
Dunlop	66	74
Free State Geduld	49 1/2	50
Glaxo	860	850
Gt. Univ. Stores	548	550
Imp. Chemical	470	458
Shell	518	532
Unilever	700	703
Vickers	112	107
War Loan	35 5/8	36

(*) En dollars.

TOKYO

En repli

Le marché s'est replié cette semaine en raison de la dépréciation du yen par rapport au dollar et du ton plus hésitant enregistré à *Wall Street. Les aciers, les* compagnies maritimes et les métaux non ferreux (en raison de la détérioration des cours des métaux sur les marchés internationaux) ont subi certains dégagements.

L'indice Nikkeï Dow Jones a terminé la semaine à 8 520,51 yens, en baisse de 72,39 points sur la semaine précédente, l'indice général s'inscrivant à 635 (moins 0,33 point).

	Cours 27 mai	Cours 3 juin
Akaï	530	575
Bridgestone	505	482
Canon	1 380	1 500
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	831	820
Matsushita Electric	1 500	1 500
Mitsubishi Heavy	215	209
Sony Corp	3 600	3 740
Toyota Motors	1 150	1 120

FRANCFORT

En retrait

L'annonce de la baisse de 20 % des commandes passées à Mannesmann a déçu les professionnels, et d'autres titres du secteur mécanique ont également cédé du terrain, tandis que les automobiles étaient également un peu déprimées. L'indice de la Commerzbank s'est finalement établi à 906 contre 922,7 le vendredi précédent.

	Cours 27 mai	Cours 3 juin
A.E.G.	73,70	71,90
B.A.S.F.	146,30	143,20
Bayer	137,70	133,60
Commerzbank	178,80	176,80
Deutschebank	322	316
Hoechst	143,90	143,10
Karstadt	256	244
Mannesmann	153,80	147
Siemens	331	326,30
Volkswagen	172	167,50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

En avril

LE RALENTISSEMENT DE LA HAUSSE DES DÉPENSES DE SANTÉ S'EST CONFIRMÉ

Fin avril, le rythme annuel de progression des dépenses de l'assurance-maladie a été de 15,1 %, au lieu de 15,4 % fin mars, 16,8 % en février, 17,9 % en janvier, 18,5 % *fin décembre 1982* et *19,6 % fin* avril 1982. La tendance au ralentissement de la hausse des dépenses de santé se *confirme* donc depuis quatre mois.

En ce qui concerne les soins de santé, le taux de progression est de 15,4 % fin avril (au lieu de 15,7 % fin mars). Les remboursements aux établissements d'hospitalisation ont évolué en avril au rythme annuel de 15,8 % contre 16,9 % en mars (17,8 % pour le secteur public et 9,9 % pour le secteur privé).

Les autres postes de dépenses augmentent sensiblement moins vite que l'ensemble. Les honoraires du secteur privé progressent à un rythme annuel fin avril de 13,6 % (soit *13,8 %* pour les honoraires médicaux et 12,8 % pour les honoraires dentaires) au lieu de 13,5 % fin mars.

Dans leur ensemble, les prescriptions augmentent à un rythme annuel de 13,7 % (14,4 % pour la pharmacie, 13,4 % pour les actes d'auxiliaires médicaux, et 12 % pour les actes de biologie). Enfin les dépenses d'indemnisation pour les arrêts de travail liés à la maladie ont progressé au rythme de 11,8 %, au lieu de 12 % fin mars.

Table ronde sur les inondations

DES AVANCES DE TRÉSORERIE DEVRAIENT ÊTRE OFFERTES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES TOUCHÉES

La table ronde d'urgence, réunie, vendredi 3 juin, à l'initiative du ministère de l'agriculture, proposera dès lundi prochain à M. Michel Rocard que les agriculteurs les plus touchés par les inondations du mois de mai perçoivent des avances de trésorerie exceptionnelles de la part du fonds des calamités agricoles.

Cette première mesure (le fonds ne sert en principe qu'en cas de chutes de revenus en fin d'année) ne concerne toutefois que les agriculteurs dont les terres sont à plus de 80 % « *sous l'eau* ».

Les exploitations « *dans la boue* », un peu moins touchées, feront l'objet d'une seconde réunion de la table ronde dans le courant de la semaine prochaine, a déclaré M. André Grammont, conseiller technique au ministère de l'agriculture, qui présidait la réunion de vendredi.

Environ cinquante mille hectares de terres agricoles seraient « *sous l'eau* » dont vingt mille dans l'Ain et la Saône-et-Loire, douze mille en Côte-d'Or et Franche-Comté, et un millier en Seine-et-Marne.

La F.N.S.E.A. s'est déclarée, après cette réunion, décidée à rester vigilante, et a réclamé au-delà de ces mesures d'urgence, des dispositions pour assurer l'équilibre économique et financier des exploitations touchées.

LES FUTS DE SEVESO A BALE

Dioxine : le « ouf ! » français

Victoire ! Le samedi 4 mai à l'aube, l'ennemi a été bouté hors de France : les quarante et un *fûts de Seveso, détenus depuis* deux semaines au camp militaire de Sissonne (Aisne), ont été reconduits à la frontière par camion plombé, dûment escortés par des gendarmes, des douaniers, leurs propriétaires (les représentants d'Hoffmann-La Roche) et quelques journalistes . A 4 h 50 du matin, les fûts ont franchi la frontière à *Saint-Louis* (Haut-Rhin) et ont ensuite été conduits sous bonne garde à l'usine Roche *de Bâle, où ils ont été présentés* à la presse avant leur disparition dans un souterrain.

Ouf ! Ainsi s'achève, pour le gouvernement français, l'épisode rocambolesque des déchets de Seveso, entrés discrètement en France, le 10 septembre 1982, par Vintimille, acheminés encore plus discrètement jusqu'à un entrepôt de *Saint-Quentin (Aisne)* pour y être dédouanés, et enfin conduits secrètement dans un *hangar de boucherie désaffectée* à Anguilcourt-le-Sart (Aisne). Reste maintenant pour la justice française une affaire délicate : apprécier exactement la responsabilité du transporteur français, M. Bernard Paringaux, gérant de *la Société provençale d'élimina*tion des déchets chimiques (Spélidec) et « consultant » en résidus industriels venus du monde entier.

Pourtant, la dioxine de Seveso n'a pas fini de faire parler d'elle. Outre qu'il reste sur place, en Italie, un bâtiment et du matériel contaminés, il va falloir maintenant détruire le contenu des quarante et un fûts. La société suisse Ciba-Geigy a proposé d'in*cinérer les déchets dans son four* ultra-moderne de Bâle — sous réserve d'ultimes essais offrant toute garantie.

Ironie de l'affaire : l'usine Ciba-Geigy de Bâle se trouve dans un quartier — Klybeck — qui jouxte les « trois frontières ». Ainsi, selon les vents, les fumées d'incinération de la dioxine retomberont soit en Suisse, soit en Allemagne fédérale, soit en France. L'Italie, cette fois, est épargnée, mais elle a déjà donné...

ROGER CANS.

Deux chercheurs américains affirment qu'ils ont découvert des bactéries capables de vivre à une température de 250 degrés

Deux chercheurs américains affirment, dans le dernier numéro de la revue scientifique *Nature* (1), qu'ils ont découvert des bactéries capables de survivre et de se multiplier à une température de 250 degrés Celsius, *confirmant ainsi l'hypothèse que la* vie pourrait avoir existé sur d'autres planètes considérées auparavant comme mortes en raison des températures élevées qui y règnent.

La plupart des bactéries meurent lorsque la température dépasse 70 degrés, et peu de microbes résistent au-dessus de 85 degrés. Selon cette revue, le précédent record de résistance à de fortes températures était détenu par une certaine espèce de bactéries qui pouvaient survivre jusqu'à *105* degrés.

Mais les deux chercheurs affirment que les bactéries sur lesquelles ils ont fait leur expérience, au moyen notamment d'une cocotte-minute, survivaient à 250 degrés (soit *15 degrés de plus que la tempé*rature à laquelle le papier brûle) et multipliaient leur nombre par cent en quelques heures.

La bactérie peut même survivre à une température de 300 degrés, mais non se multiplier, ont-ils ajouté. Les deux chercheurs sont les docteurs John Baross, de l'École d'océanographie de l'université d'État de l'Orégon, et Jody Deming, de l'Institut Chesapeake-Bay de l'université John-Hopkins (Mary*land*). *Ils ont prélevés ces bactéries* en 1979, au fond de l'océan Pacifique, au large de la côte californienne, à proximité de « cheminées » laissant échapper des gaz sulfureux brûlants. La température près de ces « sources » sous-marines est extrêmement élevée, atteignant *jusqu'à 371 degrés.*

Les professeurs Baross et Deming ont aussi souligné que l'énorme pres*sion existant à ces profondeurs* (265 atmosphères) ne semble pas perturber ces bactéries, bien au *contraire. Elles se nourrissent visi*blement de soufre, de manganèse et de fer, ont-ils encore indiqué.

Les deux chercheurs insistent, dans le *New York Times* daté du 3 juin, sur le sérieux de leurs travaux, précisant qu'ils ont corroboré leurs premières observations à l'Institut océanographique Scripps, à La Jolla (Californie), où il est possible de recréer les conditions de température et de pression rencontrées près des cheminées sulfureuses.

Cette découverte, ont-ils affirmé, est révolutionnaire dans la mesure où ces bactéries pourraient bien être physiologiquement similaires aux toutes premières formes de vie sur terre ; elle permet d'imaginer que la *vie est possible dans* l'espace, et tout spécialement sur la planète Vénus, où existent, semble-t-il, des températures et des pressions atmosphériques comparables. — *(A.F.P., A.P.)*.

(1) *Nature*, numéro 5920.

Pour plusieurs journaux américains

LE DOLLAR EST SURÉVALUÉ

« *Dollar et déficit trop élevés* ». Sous ce titre, le *New York Times* du vendredi 3 juin publie un éditorial pour demander au gouvernement américain d'agir et de ramener le dollar à un niveau plus réaliste. Soulignant qu'il n'y a pas que la France qui « *crie* », mais d'autres pays ainsi que des hommes d'affaires, y compris aux États-Unis, le quotidien estime qu'il serait « *utile* » d'intervenir sur le marché des changes puis de s'attaquer au déficit budgétaire américain, cause des problèmes actuels. Il *reprend donc à son compte* la thèse française et juge qu'il faudra en passer par une augmentation de la fiscalité.

Le *Journal of Commerce*, qui reflète l'opinion du monde des affaires, parle également d'un « *dollar surévalué* » et de taux de change « *mal alignés* », qui favorisent les exportations allemandes et japonaises et qui pourraient entraîner des « *conséquences néfastes et injustifiées pour l'économie réelle* ».

LA FILIALE AMÉRICAINE DE TOTAL PERD 10 MILLIONS DE DOLLARS

Total Petroleum va vraisemblablement devoir passer en pertes un contrat d'environ 10 millions de dollars signé avec Coral, petit raffineur indépendant, qui se trouve dans l'incapacité financière de l'honorer. La filiale américaine à 50 % de la Compagnie française des pétroles n'est pas la première à subir un non-paiement de Coral. A la mi-mai, Shell International Trading se voyait refuser le paiement de 15 millions de dollars d'une livraison de 500 000 tonnes de brut nigérian et entamait un procès. D'après le *Wall Street Journal*, la compagnie publique mexicaine Pemex avait subi la même mésaventure pour plus de 20 millions de dollars. La Banque de Paris et des Pays-Bas, banque de Coral dans ces transactions, avait refusé d'honorer Pemex.

Le risque est grand pour les petits raffineurs indépendants de voir cette affaire renforcer la méfiance des grandes compagnies à leur égard. Ce qui ne manquerait pas de dégrader leur situation financière, déjà mise à mal par la crise.

● *La mine d'Asbestos vendue à des Canadiens.* — La plus grande mine d'amiante du monde non-communiste, située à Asbestos au Québec, va être vendue à des investisseurs canadiens par son propriétaire américain Manville.

AU SALON DU BOURGET

M. Mauroy : « La France ne ménagera aucun effort pour assurer le succès du projet Airbus A-320 »

« *Le gouvernement français n'a jamais relâché son soutien aux efforts entrepris par Airbus Industrie pour lancer l'A-320* », a déclaré, ce samedi 4 juin au 35e Salon international de l'aéronautique et de l'espace, au Bourget, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, faisant référence aux discussions entre Européens sur la construction éventuelle d'un avion Airbus biréacteur de cent cinquante places.

« *Nous sommes entrés dans une phase décisive. Dans les prochains mois, nous devrons convenir, avec nos partenaires et sur la base des résultats de la campagne commerciale en cours, du lancement du programme. La volonté, la cohésion et la détermination des différents partenaires — industriels et gouvernements — ne doivent pas se démentir un seul instant. Le gouvernement français, quant à lui, ne ménagera aucun effort pour assurer le succès de cette entreprise vitale pour l'avenir* », a ajouté M. Mauroy.

Dans le domaine militaire, le premier ministre s'est félicité de l'accord intergouvernemental (France, Royaume-Uni et République fédérale d'Allemagne) sur la conception d'une nouvelle génération de missiles antichars et de « *la bonne convergence de vues* » entre Bonn et Paris sur les études préparatoires au lancement d'un hélicoptère de combat. A propos de l'avion de combat Mirage-2000, M. Mauroy a garanti que l'armée de l'air française « *sera financièrement en mesure de commander environ trente-trois appareils par an jusqu'en 1988* ».

Concernant la décision de construire un avion expérimental de combat, baptisé ACX, le premier ministre a précisé que cette initiative « *ne signifie cependant pas que la France tienne à mener seule ce programme ambitieux d'avion de combat des années 1990. Au contraire, les discussions techniques et opérationnelles engagées avec nos partenaires européens traduisent notre ouverture à toutes les possibilités de coopération* ».

Après avoir invité le Centre national d'études spatiales (CNES) à préparer pour la fin de l'année, « *un programme cohérent* » pour les vingt prochaines années, M. Mauroy a demandé que « *des réflexions sur les applications futures de l'espace pour la défense soient menées activement, en particulier dans le domaine de l'observation par satellite ; son importance stratégique est en effet croissante* ».

Selon « Cols bleus »

LE PORTE-AVIONS NUCLÉAIRE CONSTRUIT A PARTIR DE 1986 DÉPLACERA 36 000 TONNES

Le porte-avions à propulsion nucléaire que la France a décidé, conformément à la loi de programmation militaire 1984-1988, de commander en 1986 devrait déplacer 36 000 tonnes, soit un déplacement *supérieur à celui des Foch et Clemenceau* actuels, précise *Cols bleus*, l'hebdomadaire de l'état-major de la marine nationale, qui publie, dans son numéro du 4 juin, une description de ce bâtiment mis à l'étude en 1980.

Long de 238 mètres et large de 61 mètres, le premier porte-avions français à propulsion nucléaire, dont le nom n'a pas encore été choisi, aura un pont d'envol de 12 300 mètres carrés pour une quarantaine d'appareils. *Cols bleus* indique que, dans un premier temps, ce navire emportera des avions d'attaque à réaction *Super-Étendard* et, plus tard, un avion de combat tactique commun avec celui de l'armée de l'air *française*, l'A.C.T., encore à l'étude.

« *En tout état de cause,* écrit la revue, *les capacités d'un porte-avions ne pouvant être étudiées sans référence aux caractéristiques des avions embarqués, un « avion-enveloppe » a été défini : c'est un biréacteur de 20 tonnes au catapultage, comparable au F-18 américain* ».

La propulsion nucléaire sera assurée par deux chaufferies identiques à celles des prochains sous-marins nucléaires lance-missiles, le S.N.L.E. nouvelle génération, qui devraient déplacer environ 15 000 tonnes, comme le révèle le dernier numéro du mensuel *la Revue maritime* de juin.

Selon *Cols bleus*, la silhouette du porte-avions surprendra en raison de la situation très avancée de l'îlot par rapport à la place qu'il occupait de tradition au milieu des porte-avions classiques. Le bâtiment aura deux catapultes de 75 mètres, disposées de façon à privilégier les parcs de stationnement des avions.

C'est à l'arsenal de Brest que sera construit ce navire de guerre. Le chantier devrait représenter, pendant dix ans, onze mille cinq cents emplois.

● *Visite ministérielle perturbée.* — Quelques dizaines de manifestants antinucléaires et objecteurs de conscience ont perturbé vendredi 3 juin l'inauguration de la nouvelle gendarmerie de Couëron (Loire-Atlantique), en présence de M. François Autain, secrétaire d'Etat à la défense. Les manifes*tants ont brandi des banderoles sur* lesquelles on lisait « *non au nucléaire civil et militaire* ». Dans l'après-midi, une soixantaine d'ouvriers de l'arsenal de Brest avaient perturbé par un *sit-in* l'inauguration, par le secrétaire d'Etat, d'un village familial des armées au Trez-Hir, dans le Finistère, pour protester contre l'échec de négociations sur les salaires.

Le numéro du « Monde » daté 4 juin 1983 a été tiré à 483 220 exemplaires

En recevant le C.N.P.F.

M. JACK RALITE A ACHEVÉ SES CONSULTATIONS SUR LE DOSSIER CHOMAGE

M. Jack Ralite , ministre délégué à l'emploi, a achevé le vendredi 3 juin, avec le C.N.P.F., le tour d'horizon des conditions d'une lutte active contre le chômage commencé avec les organisations syndicales et la C.G.P.M.E. à la fin avril.

M. Yvon Chotard a réaffirmé que l'emploi des jeunes « *reste une des priorités absolues* » de l'action du C.N.P.F., « *quelle que soit la conjoncture et quels que soient les interlocuteurs* ». Le vice-président du C.N.P.F. a annoncé la réunion, le 16 juin, des délégués à l'emploi du C.N.P.F. pour préparer la « *mobilisation des entreprises* » dans le cadre du plan en faveur des dix-huit - vingt-cinq ans, tout en regrettant que le gouvernement ait tant tardé.

Avec les organisations syndicales, rencontrées avant la « table ronde » du 20 mai sur le « plan jeunes », M. Jack Ralite avait pu aborder l'ensemble du dossier chômage.

En vue de la négociation entre partenaires sociaux sur la nouvelle convention ASSEDIC, une réunion tripartite gouvernement-patronat-syndicats serait préalablement prévue.

Pour F.O. et la C.G.C., il conviendrait de différencier l'assistance, due à la recherche du premier emploi ou à la réinsertion des femmes, de l'assurance proprement dite, due aux chômeurs ayant cotisé. La C.G.C. va d'ailleurs plus loin, en proposant un quota de l'ordre de 1 million à 1,2 million de demandeurs d'emploi au-delà duquel l'État devrait prendre le relaie avec l'équivalent d'un « plan Orsec ».

De son côté, la C.F.D.T. estime indispensable, au nom de la solidarité, que les non-salariés soient mis à contribution pour le financement du régime d'assurance-chômage, et réclame l'amélioration des allocations pour les chômeurs de longue durée. La C.G.T, elle, prône un élargissement de la contribution de l'État, à partir d'un prélèvement sur les fortunes et les hauts revenus. Pour la C.G.P.M.E. de René Bernasconi, enfin, il faut réexaminer la notion de solidarité et trouver des règles plus simples pour la future convention.

● *La C.G.C. déplore que, « avant même que la loi sur la suppression de la garantie de ressources licenciement ait été examinée par le Sénat, M. Ralite prépare un décret limitant les droits acquis* ». Rappelant que « *le problème des licenciements entre cinquante-cinq et cinquante-neuf ans n'est toujours pas réglé, en dépit des promesses faites* », elle exige que le gouvernement modifie son projet de décret .

A B C D F G H

Dans un entretien accordé au « Point »

M. CHIRAC DEMANDE UN RÉFÉRENDUM SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Dans une interview publiée par *le Point*, M. Chirac explique : « *Le respect de nos institutions implique que le pouvoir consulte le pays dans les situations graves et sur les points essentiels. Or nous nous trouvons bien dans une situation grave, avec une question essentielle : devons-nous continuer, voire accélérer, le changement de société commencé en 1981 ? Si l'on exclut les élections législatives anticipées, en revanche il reste le référendum.* » Le président du R.P.R. ajoute : « *Le gouvernement s'interroge sur le maintien de notre monnaie au sein du S.M.E. et sur l'opportunité de prendre des mesures protectionnistes. Dans cette hypothèse, il me semble qu'un référendum se justifierait. Il s'agirait en effet, d'un changement très profond par rapport à l'action menée par la France depuis un quart de siècle. (...) Par ce biais, c'est l'ensemble de la politique économique et sociale qui serait jugé.* »

L'ancien premier ministre, d'autre part, estime que « *le moment est venu au niveau des chefs d'Etat et des ministres européens de la défense d'examiner ensemble des aspects spécifiquement européens de la défense commune* ». « *Sanctuariser l'Europe, c'est aujourd'hui le prochain but qu'il faut se fixer* », affirme-t-il.

A propos du sommet de Williamsburg, M. Chirac observe que la déclaration commune sur la sécurité « *réaffirme sur les négociations nucléaires des principes* [qu'il] *approuve* ». « *Fallait-il sortir du cadre régional de l'alliance atlantique au motif que la stratégie soviétique est globale ?* » « *C'est une vraie question,* dit-il, *à laquelle je constate qu'il a été répondu très vite et sans examen préalable.* » De ce sommet, il tire aussi « *une confirmation : rien de sérieux ne sera tenté pour remédier aux déséquilibres de l'économie internationale* » et « *une inquiétude : la France ne pèse plus du même poids face à ses partenaires ; sa position rend sa voix moins crédible, moins écoutée* ».

Après une entrevue avec le premier ministre

« IL NE FAUT PAS QUE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SOIT MINÉE DE L'INTÉRIEUR » déclare M. Edmond Maire

M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., a été reçu à l'hôtel Matignon, le vendredi 3 juin, à la demande de M. Pierre Mauroy.

A l'issue de l'entrevue, qui a duré plus de deux heures, M. Maire a déclaré que la C.F.D.T. « *souhaitait une politique gouvernementale et un gouvernement unis* ». « *Il ne faut pas,* a-t-il ajouté, *que cette politique soit minée de l'intérieur, au sein même de la majorité qui nous soutient.* »

M. Maire a rappelé à M. Mauroy la nécessité, pour le gouvernement, de montrer son ambition en définissant des objectifs à moyen terme qui assureraient la réussite du plan de rigueur. Parmi les objectifs, la C.F.D.T. place en premier lieu l'emploi, puis « *une grande discussion publique* » sur la Sécurité sociale, la fiscalité et, enfin, la politique salariale.

● *La grève des mineurs de fer C.G.T. de Lorraine* a été « *très largement suivie* » par les ouvriers des mines d'Usinor et « *un peu plus faiblement* » par le personnel d'encadrement, selon les syndicats.

● *La fédération Force ouvrière de la métallurgie* a signé, le 2 juin, l'accord introduisant la cinquième équipe sur le travail en continu, accord déjà signé par la C.G.T. et la C.F.D.T.

● *Les P.M.E. reçues par M. Delors.* M. René Bernasconi, président de *la* C.G.P.M.E., a demandé le 3 juin au ministre de l'économie, M. Jacques Delors, des solutions pour échelonner les échéances fiscales du mois de juin et pour améliorer la situation des P.M.I. sous-traitantes à l'exportation. Il a notamment insisté sur les « *très graves inconvénients de l'encadrement du crédit.*

